

10-P

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS,
SCIENCES ET LETTRES.

VOLUME TROISIÈME
4^èm^e LIVRAISON—JUILLET 1890.

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, rue de la Fabrique, 30

1890

Bien que tous les articles insérés dans LE CANADA-FRANÇAIS soient examinés par le Comité de Révision, il est néanmoins entendu que chaque auteur garde la responsabilité de ses opinions.

SOMMAIRE

| Pages, | |
|--------|--|
| 369. | — DIX ANS AU CANADA : De 1840 à 1850 (suite).. A. GÉRIN-LAJOIE. |
| 381. | — AU TEMPS DES VIEUX CRÉOLES. — Jean Poquelin (Traduction)[GEO. W. CABLE. |
| 407. | — MYSTÈRE. — Poésie..... ADOLPHE POISSON. |
| 408. | — ANNIBAL. — Nouvelle canadienne (Suite)..... NAPOLÉON LEGENDRE. |
| 424. | — STANCES A MA PETITE AMIE, SOLEDAD JOHANET, le matin de sa première communion..... LOUIS FRÉCHETTE. |
| 427. | — LES CRISES ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE..... J. ANGOT DES ROTOURS. |
| 437. | — LA LIBERTÉ. — Poésie..... NÉRÉE BEAUCHEMIN. |
| 440. | — VOYAGE EN GRÈCE. — Environs d'Athènes, (Suite)..... CHS DE MARTIGNY. |
| 447. | — NOS TRADUCTEURS OFFICIELS..... ZÉRHIR BOUCHARD. |
| 452. | — LEON XIII ET LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE..... L'abbé L.-A. PAQUET. |
| 460. | — ANCIENS MONTRÉALAIS. — Bénigne Basset, notaire royal. — 1839-1899..... WM. McLENNAN. |
| 474. | — REVUE ÉTRANGÈRE..... NAPOLÉON LEGENDRE. |
| 485. | — BIBLIOGRAPHIE. — Revue des livres T. H. |

DOCUMENTS INÉDITS.

(Sur l'Acadie. — Suite.)

97 CI. — Registres des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer. Paroisse de Bangor. (Suite.)

AGENTS DU CANADA-FRANÇAIS

QUÉBEC : — M. JOSEPH COTÉ, agent d'assurances, 10, rue St-Michel.

MONTRÉAL : — M. L. ARCHAMBAULT, 88, rue St-André.

OTTAWA : — M. JOS.-E. LEMIEUX, Département de l'Agriculture.

ST-HYACINTHE : — MM. CHOQUET & FRÈRES, Libraires.

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

Enregistré conformément à l'Acte des droits d'auteur.

CHAPITRE QUINZIÈME

(Suite)

Cette dépêche confidentielle de lord Metcalfe serait à elle seule une preuve suffisante de la profonde répugnance que lui inspirait " ce système de gouvernement appelé gouvernement responsable." Il y revient à chaque ligne, comme s'il espérait convaincre le ministre des colonies qu'une telle forme de gouvernement ne convenait pas à la Province. On sent qu'il avait eu quelque espoir que son nouveau cabinet adopterait plus volontiers ses vues, mais qu'il est amèrement désappointé de le voir reconnaître avec tant de soumission la suprématie de l'Assemblée législative. Alors il répand sa mauvaise humeur sur tout le monde et en particulier sur le parti canadien-français, qu'il accuse de vouloir dominer dans le Bas-Canada, lorsqu'il est bien connu que ce parti n'a jamais réclaté que justice égale et le maintien de ses institutions. Est-ce que les Canadiens-français, parce qu'ils étaient, depuis quelques années, sur le même pied que leurs concitoyens d'origine britannique, devaient sanctionner, par leur adhésion à la politique de lord Metcalfe, l'interprétation erronée qu'il donnait aux résolutions de 1841 ? Est-ce qu'ils devaient, par reconnaissance, retourner à l'ancienne forme de gouvernement qui leur avait fait tant de mal dans le passé ? Mais ce qu'il y a de plus injuste dans cette dépêche, c'est l'accusation d'indifférence, presque de déloyauté portée contre le clergé canadien, parce qu'il n'a pas, en intervenant dans les élections, aidé lord Metcalfe à renverser un système d'administration qu'il avoue avoir été " introduit et

établi par ses prédécesseurs, et sanctionné ou permis par le gouvernement de Sa Majesté." Il y avait dans cette accusation une injustice flagrante que la passion politique pouvait seule faire excuser. A force de parler de loyauté, il était presque parvenu à faire perdre de vue la grande question politique du moment, et, comme il l'avoue naïvement, dans les dernières élections, un grand nombre d'électeurs, croyant la Province en danger, votaient "pour le gouverneur," sans même avoir confiance dans ses ministres. Une majorité acquise par de tels moyens ne pouvait offrir un appui solide, comme on le reconnut bientôt. On voit par un passage de cette dépêche que ce qu'on appelait le système de la double majorité lui paraissait inadmissible, parce que dans ce cas les Canadiens-français auraient gouverné le Bas-Canada, et y auraient établi leur domination française, perspective effrayante pour lord Metcalfe. Ce qui lui semble le plus désirable, c'est de détacher du parti français autant de membres influents que possible, afin de briser ce parti, dont les idées lui semblent répréhensibles.

Si cette opinion du gouverneur avait été connue à cette époque, elle aurait coupé court à une longue discussion qui occupa toute la presse française du Bas-Canada.

Pendant la dernière session, les conservateurs du Haut-Canada avaient à plusieurs reprises sollicité secrètement les Canadiens-français de se joindre à eux, leur offrant de laisser à leur disposition l'administration des affaires du Bas-Canada. Dès l'année précédente, le *Canadien*, de Québec, dans une série d'articles sur "notre position en 1844", avait cherché à établir que les conservateurs, qui s'étaient opposés si énergiquement à l'union des provinces, étaient des alliés beaucoup plus sûrs et plus naturels pour les Canadiens que les réformistes du Haut-Canada, que dans tous les cas, en faisant admettre le principe que le Bas-Canada devait être gouverné par une majorité bas-canadienne, et le Haut-Canada par une majorité haut-canadienne, les Canadiens-français auraient tout à gagner. Mais cette recommandation qui avait pour objet de séparer les Canadiens-français des réformistes du Haut-Canada, dont plusieurs, et entre autres M. Baldwin, s'étaient montrés jusqu'alors pleins de dévouement pour leur cause, répugnait à leurs sentiments d'honneur. Dans le cours de la session, les Canadiens-français n'eurent pas toujours, il est vrai, raison

d'être satisfaits de leurs alliés réformistes : quelques-uns avaient préféré des intérêts de clocher aux avantages d'une alliance avec eux ; mais les chefs s'étaient constamment montrés fidèles, et il eût été injuste de faire retomber sur tout un parti les fautes ou l'égoïsme de quelques-uns de ses membres. D'ailleurs, n'était-ce pas à ces réformistes que la Province était redevable de l'établissement du gouvernement responsable ? N'était-ce pas à eux que Montréal devait d'être le siège du gouvernement ? N'avaient-ils pas cherché à détruire ces sociétés secrètes qui avaient fait et qui continuaient à faire tant de mal dans le pays, et que semblaient encourager les conservateurs ? D'ailleurs, le parti réformiste, qui se trouvait en minorité parce que le gouverneur avait fait un appel à la loyauté du Haut-Canada en mettant en doute celle du parti de l'opposition, devait tôt ou tard redevenir majorité, et dans ce cas, chacune des deux provinces semait, comme auparavant, gouvernée par sa majorité respective. Ensuite il y avait une autre grande difficulté, et le *Journal de Québec* devinait les sentiments de lord Metcalfe, lorsqu'il disait dans son numéro du 17 avril 1845 : " Le parti tory aurait dit comme il a dit pendant toute la session : nous choisirons nos hommes et vous choisirez les vôtres ; nous gouvernerons le Haut-Canada et vous gouvernerez le Bas, comme vous l'entendrez. Le Haut-Canada eût choisi, le gouverneur général eût accepté ; le Bas-Canada eût choisi, le gouverneur eût refusé, au risque de tout briser, la constitution même, dans son entêtement et avec ses idées presque innées de despotisme indu, certain même de rencontrer l'impunité de l'autre côté de l'océan, certain même de recevoir des paroles flatteuses d'approbation de la part des ministres et de la majorité de la chambre des Communes."

La presse en était à discuter cette question, lorsqu'un événement survint qui attira pour quelque temps l'attention publique autre part.

Le 28 mai 1845, un tiers de la ville de Québec devint la proie des flammes.

A onze heures du matin, le feu prit dans le faubourg Saint-Valier, et se répandit immédiatement dans le faubourg Saint-Roch, bâti presque en entier en bois, de là au faubourg Saint-Jean placé au-dessus du premier, et en peu d'heures atteignit l'extrémité ouest de la basse ville, en consumant les chantiers de bois,

les quais, et ce qu'on appelle le quartier du Palais. Poussées par un fort vent, les flammes voltigeaient plutôt qu'elles ne se communiquaient, non d'une maison à une autre, mais d'une rue à l'autre, saisissant plusieurs points éloignés à la fois ; de sorte que ceux qui laissaient leurs maisons en sûreté, pour aller aider, à la distance d'un demi-mille, à arrêter les progrès de l'incendie, étaient soudainement rappelés pour sauver leurs propres demeures. Au moment où le feu éclata, l'atmosphère était brûlante, et quand il se développa, le vent devint comme du feu ; on eût dit que tout s'allumait par le simple effet de la température. Le faubourg Saint-Roch formait un vaste carré, coupé de rues longues et étroites, borné d'un côté par de vastes chantiers de marine, de l'autre par une longue rangée de tanneries. Tout cela, dans un instant, ne forma qu'un immense brasier. En moins d'un quart d'heure, le feu avait été allumé aux quatre coins, comme par une main invisible, et le vent furieux et changeant à chaque instant dévorait les rues entières dans toutes les directions. La grande église catholique, située à l'extrémité du district incendié, finit par devenir la proie des flammes, malgré les efforts surhumains des habitants qui avaient concentré là toutes leurs espérances et y avaient pris refuge. Du côté de la ville, le feu avait gagné le quartier du Palais avec tant de rapidité que les habitants de Saint-Roch, qui avaient à peine eu le temps d'y transporter leurs mobiliers et le peu qu'ils avaient, ne purent presque rien soustraire aux flammes. Presque tout ce qui y avait été transporté fut brûlé là, avec ce qui appartenait aux familles de l'endroit, qui s'étaient crues d'abord très en sûreté ; et ce vaste quartier, l'un des plus beaux de la basse ville, bâti tout à neuf depuis un incendie qui l'avait consumé dix-huit mois auparavant, fut détruit pour la seconde fois. Dans le même temps, le feu, suivant deux directions différentes à la fois, montait rapidement sur le coteau Sainte-Geneviève, et entamait le faubourg Saint-Jean presque tout bâti en bois, comme ceux de Saint-Valier et de Saint-Roch, et de l'autre côté, serpentait sous les murs de la ville, menaçant deux grands dépôts de poudre situés sur les remparts.

L'alarme devint alors indicible dans toute l'étendue de la ville. Beaucoup de citoyens de la haute et de la basse ville crurent prudent d'éloigner leurs familles, et bientôt il devint impossible

de se procurer des voitures et des embarcations. Si une pluie très forte ne fût survenue, une scène épouvantable aurait eu lieu dans la haute ville, dont les maisons commençaient à prendre feu. L'arsenal et l'Hôtel-Dieu, deux longs édifices situés sur le bord du rocher, commençaient déjà à brûler et auraient entraîné la destruction de tout Québec. Toute la population renfermée dans l'enceinte des murs se serait inutilement poussée vers les cinq portes de la ville qui, étroites comme elles étaient, n'auraient donné passage qu'à un très petit nombre de personnes. Malgré la pluie très forte, il fallut des efforts surhumains de la part de la garnison et des citoyens pour empêcher le désastre d'atteindre ces gigantesques proportions.

En moins de six heures, les flammes avaient dévoré plus d'une demi-lieue d'étendue en longueur. Le nombre des maisons et des édifices détruits fut de 1,636, sans compter nombre de constructions qui souffrirent de grands dommages. Le nombre des personnes qui se trouvèrent sans asile fut estimé à quinze ou seize mille. Une centaine de personnes perdirent la vie ¹.

On évalua les pertes à plus de six millions de dollars. Des souscriptions s'organisèrent, et, dès le lendemain de l'incendie, quatre mille louis furent recueillis à Québec même pour venir en aide aux besoins les plus pressants. Le gouvernement mit deux mille louis à la disposition du comité de secours.

En l'absence de l'archevêque de Québec, son coadjuteur adressa une circulaire à tous les curés du diocèse, implorant le secours des fidèles et de tous les cœurs charitables. Bientôt après, l'évêque de Montréal suivit son exemple. Toutes les campagnes du Bas-Canada répondirent à ces appels de la manière la plus généreuse. On vit des curés arriver à Québec à la tête de vingt à trente voitures chargées d'effets de toutes sortes, qu'ils allaient mettre à la disposition du comité. Des goélettes arrivèrent des paroisses d'en bas chargées de comestibles et de vêtements. La ville de Montréal se montra dans cette circonstance la digne sœur de Québec. Un comité s'y organisa spontanément, et en peu de jours, les sous-

1 — Tous ces détails sont pris presque mot pour mot dans une lettre adressée par M. Chauveau au *Courrier des États-Unis*.

criptions s'élevèrent à un chiffre considérable¹. Un comité de correspondance fut nommé, et ce comité fit un appel aux habitants des îles Britanniques et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Mais la réponse n'avait pas eu le temps de venir, qu'une calamité presque aussi affreuse était encore venue fondre sur Québec. Dans la nuit du 28 juin — juste un mois après ce triste événement — presque toute la partie du faubourg Saint-Jean qu'avait épargnée le premier incendie et une grande partie du faubourg Saint-Louis furent réduites en cendres. Comme dans l'incendie du 28 mai, le feu activé par un fort vent d'est, après avoir pris origine dans la rue d'Aiguillon, près des murailles de la ville, se répandit avec une irrésistible fureur dans toute l'étendue des deux faubourgs. Les constructions, presque toutes en bois, tombèrent devant cette rage dévorante encore plus rapidement que lors du premier incendie. En huit heures, plus de 1,200 maisons, deux églises, trois maisons d'école, de nombreux magasins et hangars avaient disparu; il ne restait rien que des cheminées noircies, des murs dépourvus de leurs toitures et des monceaux de ruines. Plusieurs

1 — Dans la liste de souscription de Québec, nous voyons :

| | |
|---|------|
| Les religieuses de l'Hôtel-Dieu..... | £500 |
| Les ursulines de Québec..... | 300 |
| Le séminaire de Québec..... | 500 |
| La Banque de Québec..... | 250 |
| La succursale de la Banque de Montréal..... | 250 |
| L'archevêque de Québec..... | 250 |
| Le maire de Québec (M. R.-E. Caron)..... | 150 |
| Mme R.-E. Caron..... | 100 |
| James Gibb..... | 500 |
| M. Joly..... | 300 |
| Peter Paterson..... | 250 |
| Chs Langevin..... | 200 |
| Le juge Panet..... | 100 |

Et nombre d'autres citoyens £100 chacun.

Dans celle de Montréal :

| | |
|--------------------------------|------|
| Le gouverneur..... | £500 |
| La Banque de Montréal..... | 750 |
| M. Joseph Masson..... | 600 |
| Le séminaire de Montréal..... | 250 |
| La Banque du Peuple..... | 250 |
| Moffatt & Cie..... | 150 |
| Forsyth, Richardson & Cie..... | 150 |
| D.-B. Viger..... | 100 |
| L.-H. Lafontaine..... | 100 |

Et nombre d'autres citoyens, £100, £50, £25 chacun.

personnes périrent dans les flammes. Un grand nombre des incendiés de Saint-Roch avaient trouvé l'hospitalité chez leurs frères des autres faubourgs, tous se trouvèrent dans le même dénuement. On comptait alors plus de 18,000 personnes sans logement.

On évalua les pertes dans les deux incendies à plus de huit millions de dollars, et les assurances ne s'élevaient pas à cent cinquante mille louis.

Une députation à la tête de laquelle étaient l'évêque anglican de Montréal et Mgr de Sydine se rendit auprès du gouverneur pour l'engager à convoquer la Législature, afin d'aviser aux moyens de procurer du secours à tant de malheureux.

Le gouverneur et son cabinet décidèrent d'avancer immédiatement £5,000 sur la caisse publique pour subvenir aux besoins les plus pressants, et en particulier pour aider à construire des abris provisoires. En même temps, ils assurèrent être prêts à recommander au parlement d'autoriser la négociation d'un emprunt en Angleterre sur la responsabilité de la Province, au montant de £100,000, remboursable avec intérêt après un certain nombre d'années, et moyennant certaines conditions et garanties qui pourraient être exigées. Ce plan fut adopté plus tard.

En même temps les souscriptions se continuèrent. La chambre des Communes, en Angleterre, vota £20,000. Le 9 février 1846, le montant total des sommes souscrites s'élevait à £149,665, dont £103,083 venant de la Grande-Bretagne, £919 d'Irlande, £550 de l'île de Jersey, £1,203 de la Nouvelle-Ecosse, £963 des Etats-Unis, £13,000 de la ville de Montréal, £12,000 de celle de Québec ; £7,000 avaient été recueillis dans les autres parties du Canada, £7,000 avait été versé par le gouvernement provincial, etc. Une énorme quantité de vêtements et d'effets de toutes sortes fut aussi reçue de la Grande-Bretagne et d'ailleurs.

Nous parlerons plus loin des mesures adoptées par la Législature canadienne pour le soulagement des incendiés.

Une dépêche confidentielle de lord Stanley en date du 18 juin encourageait lord Metcalfe à persévérer dans la conduite suivie par lui jusque là. Et comme lord Metcalfe avait sans doute insinué, dans quelqu'une de ces dépêches, que son ministère se croyait tenu de donner sa démission dans le cas où il serait défait sur une question importante, comme il aurait pu l'être, par exemple, sur

le bill de l'université présenté à la dernière session, lord Stanley protesta énergiquement contre une pareille doctrine, comme entièrement opposée à la pratique suivie en Angleterre.

“ Il est si loin d'en être ainsi, dit-il, que, à peine se passe-t-il une session que le gouvernement, s'il n'est pas véritablement défait par un vote de la Chambre, ne soit forcé pour ne pas subir une défaite, d'abandonner des mesures qu'il a présentées. Je ne mentionnerai qu'une seule circonstance entre une centaine d'autres. Pendant l'avant dernière session, un bill fut présenté pour changer toute la juridiction ecclésiastique du royaume. La deuxième lecture passa, mais il était si évident qu'une grande majorité de ceux qui l'avaient votée, étaient opposés à quelques-unes des principales dispositions de la loi, qu'on n'essaya pas de la pousser plus loin. L'année dernière, un autre bill sur le même sujet, dépouillé des dispositions qui avaient suscité le plus d'objections, fut présenté, sans obtenir plus de succès; et pendant la présente session, un bill presque semblable au premier, présenté à la chambre des Lords, par lord Cottenham, a été voté presque à l'unanimité, et sera pourtant rejeté par la chambre des Communes. Je pourrais citer beaucoup d'autres cas; mais le principe est si bien compris dans ce pays que jamais une loi rejetée ne sera seule la cause de la démission d'un ministère. Il peut arriver qu'une loi soit si importante et se rattache si étroitement à tout le système d'administration qu'un cabinet croie de son devoir ou de son honneur d'en faire pour lui une question de vie ou de mort; mais c'est là l'exception et non la règle. En général, un gouvernement ne se croit pas justifiable de jouer son existence sur un seul projet de loi, ni de résigner à moins qu'il n'ait baissé dans l'estime ou au moins dans la confiance publique, par une suite de défaites ou d'insuccès. Et si c'est le cas en Angleterre, à plus forte raison doit-il en être ainsi au Canada, où l'union et la consolidation des partis sont moins prononcées, et où les liens qui unissent entre eux les hommes publics sont beaucoup plus relâchés. Dans ce cas on devrait permettre beaucoup plus aisément ce qu'on appelle les questions ouvertes. Lorsqu'il existe une différence d'opinion dans le Conseil, les membres de l'Exécutif devraient faire tous les sacrifices possibles, à part ceux de l'honneur personnel pour obtenir la coopération publique; et lorsqu'ils s'accordent, aucune défaite ne doit les engager à se démettre de

leurs charges, à moins qu'ils ne soient convaincus qu'il est devenu impossible pour eux de faire fonctionner le gouvernement et qu'il y a tout lieu de croire que les affaires pourront être conduites par d'autres conformément aux obligations et aux devoirs d'une colonie envers sa métropole. Quoique cette dépêche soit privée, je ne m'oppose pas à ce que vous fassiez connaître mes opinions à chacun des membres de votre Conseil, si vous le jugez à propos, parce que ce sont, j'en suis sûr, les opinions de tout homme public ayant à cœur le bien être de son pays. Par-dessus tout, ne manquez pas de faire comprendre à votre Conseil, quoiqu'il ne soit guère convenable qu'un pareil avis vienne de moi, tout le danger qui pourrait résulter d'une rupture du parti conservateur actuel au Canada... qui aurait l'effet de faire remonter au pouvoir des hommes sans scrupules, prêts à sacrifier les intérêts nationaux et par-dessus tout les intérêts britanniques à leurs fins égoïstes et personnelles. "

On voit que lord Stanley partageait absolument les sentiments injustes de lord Metcalfe à l'égard des hommes honorables qui dirigeaient alors au Canada ce qu'ils appelaient eux-mêmes l'opposition de Sa Majesté. Ces sentiments chez lord Stanley étaient-ils produits par les dépêches confidentielles de lord Metcalfe, ou étaient-ils un reste d'anciens préjugés nourris depuis longtemps dans le secrétariat des colonies ? Le plus probable, c'est qu'ils provenaient de ces deux sources à la fois. Ce qui est certain, c'est qu'avec un conseiller comme celui-là, lord Metcalfe devait être porté à faire assez bon marché des vœux populaires, et à persévérer dans ses sentiments d'hostilité envers les chefs de la majorité réelle du pays.

Toutefois l'opinion publique dans la province se prononçait avec tant d'énergie que les conseils de lord Stanley lui-même devaient tôt ou tard céder à la force des choses.

En juillet 1845, M. Viger fut élu dans la ville des Trois-Rivières, par une majorité de cinquante-deux voix. Il avait pour adversaire M. Burn, jeune avocat de cette ville.

Dans le mois d'août suivant, M. W. Cayley fut nommé inspecteur général des comptes en remplacement de M. Robinson. M. Cayley appartenait, comme son prédécesseur, au parti conservateur, et sa nomination dans les circonstances causa quelques surprises. Il ne put se faire élire que dans le mois de février 1846, à la place

du docteur Dunlop, qui lui céda son siège moyennant un petit emploi de deux à trois cents louis par année.

Vers ce même temps, le bruit courut que M. Joseph-E. Turcotte, membre de l'Assemblée, sous la Chambre précédente, et qui avait, disait-on, contribué à faire élire M. Viger, allait être nommé solliciteur général pour le Bas-Canada. On prétendait qu'il devait se faire élire dans la division électorale de Champmain, M. Guillet devait lui céder son siège. Les journaux semi-officiels cependant déclarèrent que cette rumeur n'était pas fondée.

Cette place de solliciteur général fut donnée à M. André Taschereau, avocat et magistrat de police à Québec. Cette nomination, et l'élection de M. Taschereau dans la division de Dorchester produisirent une certaine sensation dans le Bas-Canada, et en particulier dans le district de Québec, où quelques journaux prétendirent qu'il s'opérait une réaction en faveur du gouvernement. Le fait est que la conduite du gouverneur et ses idées sur le gouvernement responsable n'étaient pas plus appréciées alors dans le district de Québec qu'ils ne l'étaient dix-huit mois auparavant; mais on croyait devoir se montrer plus coulant sur ce point, afin de participer aux avantages du pouvoir, et surtout d'avoir une part dans la distribution des deniers publics destinés aux améliorations locales. La discussion sur la question de la double majorité recommença avec vigueur, et cette fois le *Pilo.*, de Montréal, journal rédigé par un des anciens ministres, M. Hinks, qui était considéré comme appartenant au Haut-Canada, quoique établi à Montréal depuis plus de dix-huit mois, intervint dans la lutte et se prononça en son nom et au nom de ses amis avec la plus grande franchise.

“ Nous croyons, dit-il en substance, qu'il est impossible de mettre en pratique le système des deux majorités. On prétend qu'il y a sur ce sujet antagonisme entre M. L. Fontaine et nous. Cela est vrai jusqu'à un certain point. En déclarant franchement notre opinion, nous n'avons jamais nié au peuple du Bas-Canada, qui n'a pas consenti à l'Union, le droit d'avoir une opinion contraire. Nous admettons avec une égale franchise que les Canadiens-français pourraient être justifiables à un certain degré d'adopter le système en question, parce que la conduite de quelques ministres réformistes, pendant la dernière session, a pu les dégoûter et leur faire croire à l'impossibilité de rester unis par la suite...

Nous regrettons cet état de choses, mais il nous est impossible de le combattre, et nous nous sommes depuis longtemps préparés à nous soumettre à ce que nous croyons inévitable, c'est-à-dire à un gouvernement composé d'hommes possédant la confiance des majorités parlementaires du Haut et du Bas-Canada, respectivement.... Si le système est praticable, nous aurons la plus grande satisfaction à reconnaître notre erreur."

Ce qui pourrait paraître singulier, c'est que les journaux qui demandaient l'adoption du système des deux majorités, et en particulier le *Canadien* de Québec, appuyaient le gouvernement du jour, formé d'après un tout autre principe. Ces journaux se justifiaient en disant : Il est vrai que MM. Daly, Viger, Smith et Papineau ne représentent que la minorité du Bas-Canada ; mais ils cèderaient volontiers leurs places à des hommes représentant la majorité qui seraient acceptables à Son Excellence. Puis on laissait croire que lord Metcalfe avait des objections personnelles à M. Lafontaine. "Oh ! que l'on comprend peu, répondait le *Pilot* en parlant de M. Lafontaine, que l'on comprend peu le caractère de cet homme vraiment noble, vraiment droit ! et qu'il est humiliant pour un gouvernement d'être obligé de faire l'aveu que des considérations personnelles comme celles-là sont un obstacle à la formation d'un ministère efficace !... Mais n'y a-t-il point d'autres hommes ? Y a-t-il également antagonisme avec M. Morin ? On lui a offert d'entrer aux affaires depuis sa résignation, mais dans des conditions déshonorantes pour lui. Nous pourrions citer d'autres noms, mais la chose n'est pas nécessaire... Non, non, la difficulté n'est pas là : elle se trouve dans l'antipathie du gouverneur pour le gouvernement responsable, qui l'engage à choisir des hommes ne possédant aucune influence dans le parlement, et qui deviennent des instruments entre ses mains... Son Excellence n'a pas encore pris un moyen constitutionnel, tel que l'eût fait un souverain, pour former un ministère... il ne veut pas de ministres, il veut des instruments...."

Pour ceux qui ont lu attentivement les dépêches confidentielles de lord Metcalfe, l'opinion du *Pilot* ne paraîtra nullement étrange.

Le mois d'octobre de cette année fut signalé par le retour dans sa patrie, après huit ans d'absence, de Louis-Joseph Papineau, le grand orateur, le grand patriote canadien de 1837-38. Ce fut un événement dans le pays, d'abord parce que M. Papineau y avait

joué un rôle bien remarquable, qu'il était encore très populaire parmi la masse des Canadiens-français, et aussi parce qu'on s'attendait à voir M. Papineau se lancer de nouveau dans l'arène et donner l'appui de sa parole et de son nom à l'un ou à l'autre des partis politiques que se divisaient la Province. On peut dire que tous ses compatriotes saluèrent son retour avec bonheur. On remarqua avec plaisir que sa physionomie n'était pas changée, que sa parole était toujours belle, vive et agréable. Les nombreux visiteurs qui s'empressèrent de lui présenter leurs félicitations auraient bien désiré connaître son opinion sur la politique canadienne, mais M. Papineau était à ce sujet d'une grande discrétion. Quelques-uns cependant assurèrent qu'il était revenu plus démocrate que jamais. On prétendait qu'il avait répondu en souriant à son frère le ministre, qui lui reprochait amicalement d'avoir retardé son arrivée d'une journée : " Je voulais attendre un bateau de l'opposition, j'aime tant l'opposition." On prétendait aussi qu'il avait répondu à un ancien député d'origine anglaise qui le félicitait sur ce que ses traits n'étaient pas changés : *I am the same in all*, je suis le même en tout. Cependant plusieurs raisons de convenance obligeaient M. Papineau à garder le silence. Son frère était ministre ; son cousin et ami M. Viger était ministre ; deux de ses fils avaient reçu des faveurs du gouvernement du jour. Lui-même avait contre le trésor public de la Province une réclamation de plusieurs mille louis qu'il se proposait de faire valoir aussitôt que les circonstances le permettraient. Il fut donc bientôt connu que M. Papineau désirait rester complètement en dehors des luttes de parti, et vivre tranquille et retiré dans sa seigneurie de la Petite-Nation.

(A suivre.)

AU TEMPS DES VIEUX CRÉOLES

NOUVELLES LOUISIANAISES

PAR GEO. W. CABLE

Traduites de l'anglais par LOUIS FRÉCHETTE

IV

JEAN POQUELIN

Dans les premières années de notre siècle, alors que le gouvernement américain, nouvellement établi, était tout ce qu'il y avait de plus détesté en Louisiane ; quand les Créoles faisaient encore la grimace à de misérables innovations telles que les procès par jury, les danses américaines, les lois contre la contrebande et l'impression des messages du gouverneur en anglais ; lorsque le flot de l'immigration anglo-américaine, qui devait bientôt envahir le Delta, n'avait encore commencé pour ainsi dire qu'à filirersous les yeux du Créole alarmé pour sa suprématie ; à quelque distance au-dessus de ce qui s'appelle aujourd'hui la rue du Canal, et tout à fait en arrière de la rangée de villas qui frangeait la rive du fleuve, sur le chemin Tchoupiloulas, à deux pas de la Nouvelle-Orléans, se dressait encore, à moitié en ruines, une vieille habitation de planteur colonial.

Elle se tenait à distance de la civilisation ; et l'espace occupé jadis par ses champs d'indigo était redevenu ce qu'il était autrefois, c'est-à-dire le plus affreux bou-bier qu'il y eût cinquante milles à la ronde.

La maison était construite en lourd cyprès, élevée sur des piliers, renfrognée, massive, sans architecture, construction pesante et solide, qui parlait eloquemment d'un temps plus éloigné encore, où chaque homme était son propre officier de paix, et où les insurrections d'esclaves étaient constamment à l'ordre du jour.

Sombres et délabrés par les intempéries, sa toiture et ses poutres émergeaient gauchement au-dessus des broussailles de la plaine,

comme un gigantesque fourgon échoué dans une ornière, et abandonné là par une armée en retraite.

Tout autour, fourmillait une épaisse végétation de petits saules aquatiques, avec une cinquantaine d'espèces de buissons épineux et fétides, aussi étrangers au langage des fleurs qu'au vocabulaire du botaniste.

Ces buissons étaient garnis d'innombrables guirlandes de salsepareille au feuillage décoloré et piquant, et le terrain que la vase rendait infranchissable s'hérissait de palmiers nains, plantés comme des chevaux de frise.

Deux arbres forestiers seulement, deux cyprès rabougris et déséchés, se dressaient au centre du marais, sombres perchoirs de vautours.

De petits courants d'eau peu profonde se dérobaient sous des fouillis de plantes marines, dont les fleurs grossières et sans parfums masquaient des repaires de reptiles, petits et grands, à faire frissonner pour le reste de ses jours celui qui les auraient aperçus.

Le sol où la maison était assise s'exhaussait quelque peu.

C'était la levée d'un canal d'assainissement.

Les eaux ne coulaient pas ; elles se traînaient, et servaient de refuge à de gros poissons voraces et à des aligators qui en défendaient les approches.

Telle était la demeure du vieux Jean-Marie Poquelin, autrefois un opulent planteur d'indigo, tenu en haute estime dans le cercle fier, restreint et exclusivement masculin de ses connaissances dans la vieille cité, et maintenant fuyant tout le monde ainsi qu'on le fuyait lui-même.

— Le dernier de sa race, disait-on.

Son père reposait sous les dalles de la cathédrale Saint-Louis, entre l'épouse de sa jeunesse d'un côté, et la compagne de ses derniers jours de l'autre.

Le vieux Jean visitait la crypte tous les jours.

Son frère de père... Hélas ! il y avait un mystère.

Personne ne savait ce qu'était devenu son frère de père, plus jeune que lui de trente ans, qu'il avait paru aimer autrefois avec une folle tendresse, mais qui, sept ans auparavant, avait disparu tout à coup, sans laisser aucune trace de son sort.

Les deux frères avaient toujours semblé vivre si heureux dans leur mutuelle affection !

Ni père, ni mère, ni épouse à l'un ou à l'autre ; pas un seul parent sur terre.

L'ainé, hardi, franc, impétueux, chevaleresque, aventurier ; le cadet, gentil, studieux, aimant la solitude et les livres.

Ils vivaient sur la propriété paternelle, comme deux oiseaux accouplés, l'un toujours sur la branche, l'autre constamment dans le nid.

Rien ne distinguait plus Jean-Marie Poquelin, disaient les anciens, que son apparente affection pour son " petit frère."

Jacques avait dit ceci, Jacques avait dit cela. Il s'en rapportait à lui pour tout ; car, Jacques était un savant. Et Jacques était bon, sage, juste, ou prévoyant, suivant l'occasion et les besoins de la cause. Il se renseignerait auprès de Jacques en entrant ; car Jacques n'était jamais ailleurs qu'à la maison.

Cet amour de la vie extérieure chez l'un, et cette passion de l'autre pour la lecture amenèrent la ruine à la porte du domaine.

Jean-Marie, gentilhomme et prodigue, perdit au jeu ses esclaves, les uns après les autres, hommes et femmes, jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus qu'un vieux nègre sourd-muet.

La culture et l'exploitation de l'indigo avaient été généralement abandonnées en Louisiane, comme n'étant pas suffisamment rémunératives. Certains hommes entreprenants lui avaient substitué la canne à sucre.

Mais, tandis que le jeune solitaire était trop apathique pour prendre un parti où il fallait mettre autant d'activité, l'autre vit des profits plus considérables et aussi légitimes pour l'époque dans la contrebande, et plus tard dans la traite des noirs.

Quel mal pouvait-il y avoir ?

Tout le monde prétendait que la chose était de nécessité vitale.

Or subvenir à une nécessité publiquement reconnue comme vitale ne pouvait être que louable.

Et, de cette façon, il amassa un certain nombre de doublons, qui ne lui firent aucun tort dans la considération de ses concitoyens.

Une fois, Jean-Marie était sur le point de partir pour un voyage plus long, beaucoup plus long qu'aucun de ceux qui l'avaient précédés.

Depuis plusieurs jours, Jacques l'avait sollicité de ne pas partir ; mais il lui avait résisté en riant, et finalement l'avait embrassé avec son habituel :

— Adieu, petit frère !

— Non, dit Jacques, tu ne partiras pas seul ; je veux aller avec toi.

Ils laissèrent donc la vieille carcasse d'habitation aux seuls soins du nègre sourd-muet, et partirent ensemble pour les côtes de la Guinée.

Deux ans plus tard, le vieux Poquelin revint chez lui sans son vaisseau.

Il dut arriver pendant la nuit.

Nul ne le vit rentrer, et personne n'aperçut son " petit frère. "

La rumeur disait tout bas que ce dernier était revenu lui aussi ; mais nul ne l'avait vu.

Un sombre soupçon s'éleva contre l'ancien traiteur.

Quelques-uns se rappelaient bien la tendresse qu'il avait toujours eue pour la personne disparue.

Mais la majorité hochait la tête.

— Vous savez, c'est un homme prompt et violent ; et pourquoi entourer cette perte d'un pareil mystère ? La vraie douleur n'a rien à cacher.

— Cependant, disaient le petit nombre, regardez-le en face ; voyez cette expression pleine d'humanité.

En effet, les autres, le grand nombre le regardaient en face ; et en les regardant lui-même, il pouvait lire dans leurs regards cette question silencieuse : Qu'as-tu fait de ton frère Abel ?

Les plus sympathiques finirent par ne plus rien dire.

Les anciens amis moururent les uns après les autres, et le nom de Jean-Marie Poquelin devint le symbole de sortilège, de forfaits diaboliques, et le sujet de mille contes à dormir debout.

On fuyait l'homme et sa maison.

Les chasseurs de canards et de bécassines abandonnèrent le marécage, et les bûcherons évitèrent le canal.

Quelquefois les gamins plus hardis, qui s'aventuraient de ce côté pour tuer des serpents à coups de fusil, entendaient tout à coup un bruit d'avirons jouant lentement dans leurs tollets.

Ils se regardaient un instant à moitié effrayés, à moitié joyeux, quittaient leurs amusements à la hâte et couraient follement pour

assaillir de leurs huées le vieillard inoffensif, tout décrépité et vêtu d'habits râpés, assis à l'arrière d'un esquif conduit à la rame par le vieux sourd-muet à visage noir et à cheveux blancs.

— Ohé ! Jean Poquelin ! Ohé ! Jean Poquelin ! Jean Poquelin !... Ohé !...

Pas besoin de crier autre chose.

Allusion à nul crime, à nulle difformité, à nul défaut physique ou moral ; le nom seul sur un ton de moquerie.

— Ohé ! Jean Poquelin !...

Et comme tous se culbutaient les uns les autres dans leur inutile précipitation à s'enfuir, Jean Poquelin se levait avec précaution, et tandis que le vieux sourd-muet continuait à ramer en baissant la tête, montrait son poing noir aux gamins, en leur lançant sous forme d'imprécation et d'invective quelques gros mots français aussi énergiques que peu rassurants.

Chez les noirs et chez les blancs, la maison était l'objet de mille superstitieux racontars.

Tous les soirs, à minuit, affirmait-on, des feux-follets sortaient du marais, et parcouraient les chambres en éclairant chaque fenêtre les unes après les autres

Des polissons dont la parole n'auraient rien valu dans les circonstances ordinaires racontaient — et ils étaient généralement crus — qu'ayant campé dans un bois plutôt que de passer à cet endroit après la nuit tombée, ils avaient vu, au coucher du soleil, chaque fenêtre toute rouge de sang, et — perché sur chacune des quatre cheminées — un chat-huant qui avait tourné la tête trois fois, en gémissant et en riant avec une voix humaine.

Il y avait un puits sans fond, que tout le monde prétendait connaître, sous le seuil de la grande porte d'entrée, abrité par la véranda en ruines.

Qui avait le malheur de mettre le pied là, disparaissait tout à coup dans des profondeurs inconnues.

Est-il surprenant que le marais fût devenu aussi désert que le Sahara ?

Dans tout le faubourg Sainte-Marie, et dans la moitié de l'ancienne ville, il n'y avait pas un seul mauvais sujet assez mécréant et assez téméraire pour passer à moins de cent mètres de cette maison, après soleil couché.

Les étrangers qui envahissaient chaque jour la Nouvelle-Orléans, commençaient à trouver trop étroites pour eux les quelques rues nommées d'après les princes de la famille de Bourbon.

La roue de fortune, commençant à tourner rapidement, allongea celles-ci jusqu'au delà des anciennes limites municipales, et sema la civilisation et même le commerce jusque sur le domaine des Gravier et des Girod.

Les champs se coupèrent de routes, et les routes se transformèrent en rues.

De tous côtés on voyait le niveleur l'œil à son graphomètre, le planteur de jalons se frayant un chemin à travers les fourrés de saules et les haies de rosiers sauvages, et des Irlandais qui enlevaient l'argile bleuâtre du bout de leurs pelles au long manche, la sueur au front.

— Tout cela, c'est fort bien, disaient les Jean-Baptistes, qui regardaient avec défiance ces entreprises faites sans leur participation et sans leur avis ; mais attendez qu'ils arrivent au marais de Jean Poquelin. Ha ! ha ! ha !...

Cette supposition les égayait tellement qu'ils faisaient semblant d'être pris de crainte, tournaient sur eux-mêmes avec des airs de terreur affectée, puis se prenaient les mains jointes entre les deux genoux dans l'excès de leur gaieté, et riaient aux larmes.

Car, pensaient-ils, que les fabricants de rues s'enfoncent dans le marais ou qu'ils réussissent à passer à travers la propriété du vieux Jean, il y aura toujours ample matière à amusement.

En attendant, une ligne de jalons, avec de petits morceaux de papier à leur extrémité s'allongeait un peu tous les jours du côté du domaine mal famé, et finit par traverser diagonalement le canal.

— Nous allons combler ce fossé, dirent les hommes en longues bottes boueuses, qui passaient tout près de la grille enchaînée et fermée au cadenas de la maison hantée.

Ah ! Jean Poquelin, ceux-ci n'étaient pas des enfants créoles qu'on pouvait effrayer avec quelques jurons.

Il alla trouver le gouverneur.

Le fonctionnaire examina cette curieuse figure avec beaucoup d'intérêt.

Jean Poquelin était court, robustement charpenté, avec une figure léonine bronzée.

Son front était vaste et profondément ridé.

Son œil, grand et noir, était hardi et ouvert comme celui d'un cheval de guerre, et ses mâchoires se rejoignaient avec la fermeté d'un étau.

Il portait un complet en cotonnade d'Attakapas ; et le col de sa chemise déboutonnée, largement ouvert à la façon des matelots, laissait entrevoir une large poitrine velue et grisonnante.

Il n'y avait ni méchanceté ni défi dans sa contenance ; ni rudesse grossière, ni rien qui indiquât une vie d'aventures ou un caractère violent.

On remarquait plutôt en lui une assurance calme et pacifique.

Sur toute sa figure — non pas sur quelque trait en particulier, mais plutôt jeté doucement sur sa physionomie tout entière comme un voile presque imperceptible — on découvrait l'empreinte d'une grande douleur.

Un œil peu observateur pouvait ne pas l'apercevoir ; mais une fois remarqué, il s'affirmait — peu distinct, mais impossible à méconnaître.

Le gouverneur salua.

— Parlez-vous français ? demanda Poquelin.

— J'aimerais mieux parler anglais, si cela vous est égal, dit le gouverneur.

— Eh bien, je m'appelle Jean Poquelin.

— En quoi puis-je vous être utile, monsieur Poquelin ?

— J'ai une maison là-bas, dans le marais.

Le gouverneur salua.

— Ce marais-là m'appartient.

— Bien, Monsieur.

— A moi, Jean Poquelin ; il m'appartient à moi-même !

— Parfait, Monsieur ?

— Il ne vous appartient pas, à vous ; je le tiens de mon père.

— C'est tout ce qu'il y a de plus vrai, monsieur Poquelin, autant que je puis le savoir.

— Vous voulez y faire passer une rue ?

— Je ne sais pas, Monsieur ; c'est très probable ; mais la ville vous indemniserait pour toutes les pertes qui pourraient en résulter pour vous ; vous serez payé, vous comprenez.

— La rue ne peut pas passer là !

— Ce n'est pas mon affaire ; il faut que vous voyiez les autorités municipales à ce sujet, monsieur Poquelin.

Un sourire amer traversa la figure du vieillard.

— Pardon, dit-il, vous n'êtes pas le gouverneur ?

— Oui.

— Vous êtes le gouverneur ? Alors très bien. Je viens à vous, et je vous dis que la rue ne peut pas passer près de ma maison.

— Mais vous aurez à voir...

— Je viens à vous ! Vous êtes le gouverneur. Je ne connais pas les nouvelles lois. Je suis français ! Quand un Français a une plainte à faire, il va trouver le gouverneur. Je viens vous trouver. Si nous n'avions pas été vendus et achetés comme des colis, le roi de France ordonnerait à monsieur le gouverneur de mettre les rues au bon endroit. Mais, je sais. Nous appartenons à monsieur le Président maintenant. Monsieur le gouverneur, faites quelque chose pour moi, voyons !

— Que désirez-vous ? demanda le gouverneur avec patience.

— Veuillez donc dire au Président que cette rue... ne... peut... passer... chez moi.

— Asseyez-vous, monsieur Poquelin.

Mais le vieillard ne bougea pas.

Le gouverneur prit une plume, et écrivit un mot à l'officier municipal, lui présentant le vieux Poquelin, et le priant de le recevoir avec toute la courtoisie possible.

Il lui remit cette note, et, lui indiquant ce qu'il devait en faire :

— Monsieur Poquelin, dit-il avec un sourire amical, dites-moi, est-ce sur votre maison que les Créoles racontent de si curieuses histoires ?

— Le vieillard regarda froidement son interlocuteur ; puis sans changer de figure, il dit :

— Vous ne me voyez pas faire la traite des noirs, n'est-ce pas ?

— Non.

— Vous ne me voyez pas faire la contrebande ?

— Non, Monsieur, pas du tout.

— Je suis Jean-Marie Poquelin. Je me mêle de mes affaires. Voilà. Adieu !

— Il mit son chapeau sur sa tête et partit.

Peu après, il se trouvait, sa lettre à la main, devant la personne à qui elle était adressée.

Cette personne se servait d'un interprète.

— Il vient, dit celui-ci pour vous signifier que la rue ne doit pas passer chez lui.

L'officier fit la remarque qu'une semblable impertinence était réjouissante ; mais l'interprète qui savait son métier, traduisit librement :

— Monsieur veut savoir pourquoi, dit-il.

Le vieux traiteur répondit assez longuement.

— Il prétend, dit l'interprète en s'adressant au fonctionnaire, que le marais est trop malsain pour être habité.

— Mais nous assainirons le marais ; ce ne sera plus un marais.

L'interprète répéta en français.

Le vieillard répondit avec politesse.

— Il dit que ce canal est une propriété privée, traduisit l'interprète.

— Oh ! ce vieux fossé ? nous allons le combler. Dites au vieux que nous allons lui arranger cela proprement.

Ceci ayant été traduit, l'officier municipal fut fort amusé de voir un nuage menaçant assombrir la physionomie du Créole.

— Dites-lui, ajouta-t-il, que lorsque nous aurons fini, il ne restera plus un seul spectre sur les lieux.

L'interprète allait traduire lorsqu'il fut interrompu :

— Je comprends, je comprends, dit le vieillard, avec un geste de colère.

Et il se répandit en malédictions contre les Etats-Unis, le Président, le territoire d'Orléans, le Congrès, le gouverneur et ses subordonnés ; et sortit en lançant toutes sortes de jurons, pendant que celui à qui ces jurons s'adressaient se tenait les côtes et riait à gorge déployée.

— Mais sa propriété vaudra dix dollars au lieu d'un, disait l'officier à l'interprète.

— Ce n'est pas pour la valeur du terrain, répondait celui-ci.

— Je le vois bien, disait l'autre en se dandinant sur sa chaise. On dirait que certains de ces vieux Créoles aimeraient mieux vivre dans un trou de crustacés que d'avoir des voisins.

— Savez-vous pourquoi le vieux Jean Poquelin est si contrarié ? Je vais vous le dire....

L'interprète roulait une cigarette, et s'arrêta pour allumer son

amadou ; puis en laissant s'échapper une double spirale de fumée de ses narines, il murmura sur un ton mystérieux :

— C'est un sorcier !

— Ah ! ah ! ah ! ricana l'autre.

— Vous ne me croyez pas ? Que voulez-vous parier ? dit l'interprète en se levant à demi, et allongeant un bras, tandis que de l'autre il retroussait sa manche. Voulez-vous parier ?

— Un sorcier, qu'en savez-vous ? demanda le fonctionnaire.

— C'est ce que je vais vous dire. Imaginez qu'un soir, j'étais allé à la chasse aux *gros-becs*. J'en tuai trois ; mais j'eus un peu de peine à les trouver, et la brune me surprit. Quand les oiseaux furent dans ma gibecière, je me remis en route pour chez moi ; mais j'avais à passer devant l'habitation de Jean Poquelin.

— Ho ! ho ! ricana de nouveau son interlocuteur, en allongeant la jambe par-dessus le bras de son fauteuil.

— Attendez, dit l'interprète. Je m'approchai lentement, sans faire de bruit, doucement, doucement....

— Et bien effrayé, dit l'autre en souriant.

— Attendez-donc. Je dépassai la maison. Ah ! me dis-je, enfin ! Alors j'aperçus deux choses devant moi. Tenez, je me sentis une sueur froide dans le dos, et je me mis à trembler comme une feuille. Vous pensez que ce n'était rien ? Je vis, aussi clairement que je vous vois — bien qu'il fit déjà sombre — je vis Jean-Marie Poquelin marchant droit devant moi, ayant à côté de lui quelque chose comme un homme, mais pas un homme — quelque chose de tout blanc ! La peur m'envahit tellement que je m'affaissai sur le gazon. Ils passèrent. Sur mon âme, c'était le spectre de Jacques Poquelin, son frère.

— Bah !

— J'en mettrais ma main dans le feu, dit l'interprète.

— Mais n'avez-vous jamais songé, dit l'autre, que ce pouvait fort bien être celui que vous appelez Jacques Poquelin, lui-même, en chair et en os, et tenu caché par son frère, pour une raison ou pour une autre ?

— Mais il n'y a pas de raison pour cela, reprit l'interprète.

L'entrée de nouveaux personnages changea le sujet de la conversation.

Quelques mois s'écoulèrent et la rue s'ouvrit.

On creusa d'abord un large canal à travers le marais.

Celui qui passait auprès de la demeure de Jean Poquelin fut comblé ; et la rue, ou plutôt un chemin tout ensoleillé effleura la porte-cochère de l'ancienne habitation.

Le marécage se dessécha.

Ses venimeux habitués s'échappèrent à travers les ajoncs.

Les bestiaux, circulant librement sur le sol devenu plus ferme, foulèrent aux pieds les broussailles.

Le croassement des grenouilles s'éloigna vers le Couchant. Les lys s'épanouirent où croissaient les roseaux. Les ronces et les orties disparurent devant le genêt au panache orange et l'éphéméridine vermeille. Les liserons se mirent à fleurir et à courir partout ; et, sur l'un des cyprès défunts, un lierre géant suspendit son feuillage vert et ses brillantes clochettes.

Des moineaux et des oiseaux rouges voltigeaient sur les buissons où rougissaient les groseilles.

Et par-dessus tout cela se répandit une odeur de salubrité, inconnue à cet endroit depuis que les alluvions du Mississipi l'avaient fait surgir de la mer.

Mais le propriétaire ne bâtissait pas.

Au-dessus des bosquets de saules, et au-dessous, le long de la rue nouvellement ouverte, de jolies maisons neuves, les unes isolées, les autres par rangées, empiétaient sur la solitude du vieux Poquelin.

Elles s'étendirent même du côté du sud.

Une ou deux cabanes de bûcherons d'abord, puis la chaumière d'un maraicher, puis un cottage peinturé, et puis enfin le faubourg eurent bientôt flanqué et à moitié circonvenu l'ancien marais.

Oh ! alors, la populace commença à haïr le vieux sauvage.

— Le vieux tyran ! disait-on.

— Le vieux tyran, dites-vous ?

— Oui, pourquoi ne bâtit-il pas, lorsque l'intérêt public le demande ? Pourquoi se montre-t-il si mauvais voisin ? Le vieux pirate ! Le vieux marchand de chair humaine.

Comme les Louisianais les plus enragés savaient bien assumer les hautes vertus du Nord, quand ils pouvaient en écraser les épaules du solitaire.

Il fallait le voir passer avec les petits garçons à ses trousses.

— Ah ! ah ! ah ! Jean Poquelin ! Ah ! Jean-Marie ! Jean-Marie Poquelin !... Le vieux vilain !...

Et les Américains eux-mêmes, comme ils s'entendaient bien pour faire écho à ces persécutions !

Le vieux coquin, disaient-ils, il prétend habiter une maison hantée, n'est-ce pas ? Nous l'emplumerons un de ces jours. Nous l'arrangerons bien !

Jean Poquelin ne peut plus se rendre chez lui par eau maintenant ; il lui faut marcher.

Il est bien cassé depuis quelque temps, et les enfants sont toujours de plus en plus sur ses talons. Cela rappelle les insultes au vieillard chauve de l'Écriture.

Le vieux se retourne de temps en temps pour lancer quelque imprécation inutile.

Pour les Créoles, ainsi que pour les ignorants superstitieux parmi les Allemands, les Irlandais, les Siciliens et autres nouveaux venus, il était passé à l'état de mauvais augure, de portemalheur public et privé.

Tous les caprices de leurs folles imaginations se concentraient sur lui.

Si une maison prenait feu, cela était dû à ses sortilèges. Si une femme tombait du haut mal, il lui avait jeté un sort. Un enfant était-il une heure absent, la mère tremblait que Jean Poquelin ne l'eût immolé à ses œuvres diaboliques.

La vieille maison était le sujet de toutes les histoires de revenants inventées par ceux qui n'avaient rien de mieux à faire.

— Tant que cette maison-là sera debout, disait-on, rien ne nous réussira. Ne voyez-vous pas nos pois et nos haricots, nos choux et notre laitue monter en graine, et nos jardins tourner en poussière, quand il pleut tous les jours dans les bois ? La pluie ne dépassera jamais la maison du vieux Poquelin. Il garde un fétiche. Il a ensorcelé tout le faubourg Sainte-Marie. Et pourquoi, le vieux misérable ? Simplement parce que les enfants, qui ne cherchent qu'à s'amuser, lui crient son nom quand il passe.

Une compagnie de "Construction et Amélioration", qui n'était pas encore légalement constituée, mais qui devait l'être ; qui de fait n'avait pas encore de capitaux, mais qui devait en avoir, se joignit à la guerre faite à Jean Poquelin.

Ce lieu hanté serait un si joli emplacement pour un marché !

Ils envoyèrent une députation pour prier le propriétaire de vendre.

La députation ne dépassa jamais la barrière fermée au cadenas, et dut se contenter d'une entrevue bien inutile avec le vieux sourd-muet.

Le président du conseil de direction fut alors autorisé — car il avait étudié le français en Pensylvanie, et on le considérait comme ayant les qualités requises pour cette mission — à persuader M. Poquelin de prendre des actions dans la compagnie ; mais...

— Le fait est, Messieurs, dit-il à la séance suivante, que cela prendrait au moins douze mois pour faire comprendre à M. Pokaline, le côté quelque peu original de notre système ; et il ne souscrirait pas, quand il l'aurait compris. D'ailleurs, la seule manière de le rencontrer c'est de l'aborder sur la rue.

L'assemblée éclata de rire ; impossible de s'en empêcher.

— Autant faire face à une ourse privée de ses oursons, dit une voix.

— Vous vous trompez sur ce point, reprit le président. Je l'ai déjà abordé, moi, et je l'ai trouvé très poli. Il est vrai que je n'ai pu obtenir aucune satisfaction. Il ne voulait pas parler français, et quand je lui parlais anglais, il haussait les épaules et faisait la même réponse à tout ce que je disais.

— Et qu'elle était cette réponse ? demandèrent quelques-uns, mécontents de le voir s'interrompre.

— Que cela n'en valait pas la peine !

— Monsieur le président, dit l'un des membres de la commission, ce projet de halle n'est pas, suivant moi... n'est pas une question d'intérêt personnel ; la population doit en bénéficier. C'est travailler dans l'intérêt public, — l'assistance sourit avec approbation, — que d'employer tous les moyens possibles pour faire disparaître d'au milieu de nous cet encombrement. Vous devez vous souvenir des efforts que fit ce Poquelin pour empêcher l'ouverture de la rue. C'est en me trouvant mêlé à cette affaire que j'entendis parler de cette histoire de revenants, — le sourire, cette fois, fut désapprobateur, — de cette histoire de revenants que je n'ai pas l'intention de vous raconter. Je dirai seulement que ma profonde conviction, après avoir longtemps réfléchi sur cette histoire, est que le vieux misérable Jean Poquelin retient son frère en réclusion dans cette vieille baraque. Or, s'il en est ainsi, et l'on peut facilement s'en assurer, m'est avis qu'il

serait utile d'y voir. Je ne sais pas, ajouta-t-il en reprenant son siège, mais il me semble que nous devons cela au public... hum !

— Comment proposeriez-vous de procéder ? demanda le président.

— Comme membres d'un bureau de direction, répondit l'orateur, nous ne pouvons guère autoriser aucune démarche arbitraire ; mais vous, par exemple, monsieur le président, vous pourriez peut-être, dans un but apparent de simple curiosité, engager, disons notre excellent secrétaire, comme faveur personnelle, de faire les investigations requises. Je suggère, tout simplement.

Le secrétaire sourit de façon à faire comprendre que, sans considérer une démarche aussi insolite comme faisant partie de ses fonctions de secrétaire, il ne refuserait pas cependant de s'y prêter à la demande du président.

Et le conseil leva sa séance.

Le petit White, comme on appelait le secrétaire, était un individu minuscule, d'une nature douce et bonne, et qui, néanmoins, n'avait peur de rien, si ce n'est de se montrer injuste envers quelqu'un.

— Je vous l'avoue en toute sincérité, dit-il privément au président, si je me mêle de ceci, c'est que j'ai des raisons personnelles pour le faire.

Le lendemain, après la nuit tombée, on aurait pu voir le petit homme se glisser le long de la clôture, en arrière de la maison de Poquelin, cherchant à s'introduire dans la cour remplie de hautes herbes, beaucoup plus à la manière d'un collectionneur de poulets rares, qu'à la façon d'un secrétaire de bureau.

Le tableau qu'il avait sous les yeux n'était pas de nature à l'égayer considérablement.

La vieille demeure se détachait sur le Couchant, noire et silencieuse.

Une longue ligne rouge, tranchant à l'horizon sur le ciel couleur d'ardoise, était tout ce qui restait de la lueur du jour.

Aucun signe de vie ; nulle lumière aux fenêtres, à moins que ce ne fût du côté opposé de la maison.

Nul hibou sur les cheminées, nul chien dans la cour.

Le jeune homme franchit la clôture, et s'aventura derrière une espèce de pavillon détaché du principal corps de logis.

A travers les fentes de ses pans, il lui fut facile d'apercevoir le vieux nègre, écrasé devant quelques fagots de pin à moitié brûlés, la tête sur ses genoux, profondément endormi.

Décidé à pénétrer dans la maison, il se mit à scruter les attres.

Les larges degrés de la véranda ne pouvaient guère lui servir : on pouvait y faire des rencontres.

Il mesurait des yeux la hauteur de l'un des piliers, et supputait ses chances d'y grimper, lorsqu'il entendit un bruit de pas.

Quelqu'un sortit un fauteuil, et le traîna du côté de la balustrade, puis sembla changer d'avis, et se mit à arpenter la véranda dont les planches sèches craquèrent sous un pied singulièrement lourd.

Le petit secrétaire recula d'un pas, de façon à mettre le personnage entre lui et les éclaircies du ciel, et il reconnut de suite la puissante carrure du vieux Jean Poquelin.

Alors il s'assit sur un tronc d'arbre ; et, afin d'échapper à l'armée bourdonnante des moustiques, il s'enveloppa le visage et les mains de son mouchoir, ne laissant à découvert que ses yeux.

Il était là depuis un instant, quand il commença à percevoir je ne sais quelle odeur étrange, fade, écœurante.

Cette odeur semblait flotter à distance, provoquant un insurmontable dégoût.

D'où pouvait-elle venir ? Ce n'était pas du pavillon ; ni du marais, qui était entièrement assaini. Ce n'était pas apporté par la brise ; cela semblait sortir de terre.

Il se leva, et aperçut, pour la première fois, à quelques pas devant lui, un étroit sentier conduisant à la maison.

Et, droit en face... horreur ! quelqu'un s'approchait, — un fantôme tout blanc !

Aussi prompt que la pensée, et sans faire plus de bruit, le petit homme s'étendit par terre, le long du pavillon.

C'était de la hardiesse, et pourtant, il faut bien l'avouer, White sentait une peur folle s'emparer de lui.

— Ce n'est pas un fantôme, se disait-il. Je sais que ce n'est pas un fantôme !

Mais il n'en transpirait pas moins par tous les pores, et l'air lui semblait d'une lourdeur de plomb.

— C'est un vivant, se répétait-il. J'entends le bruit de ses pas. J'entends aussi le bruit des pas du vieux Poquelin sur la véranda.

On ne m'a pas découvert... La vision est passée... Allons, encore cette horrible senteur... Quelle odeur de mort !

L'individu allait-il revenir ? Oui. Il s'arrête à la porte du pavillon. Est-ce qu'il regarde dormir le sourd-muet ? ... Enfin, le voilà qui s'en va... Il reprend le sentier...

Le petit White frissonna.

— Maintenant, se dit-il à part lui, si j'ai assez d'audace, le mystère n'en est plus un.

Il se leva avec précaution, toujours appuyé à la muraille, et plongea son regard dans les profondeurs du sentier.

Une ombre — une *présence* plutôt qu'un corps — s'avavançait lentement, et l'on aurait dit péniblement, vers la maison.

Le spectre était-il nu ou bien drapé dans un linceul ? Les ténèbres ne permettaient pas de s'en rendre compte. Mais il était d'une blancheur lugubre.

— Grand Dieu ! les morts marcheraient-ils ?

Le témoin de cette scène laissa tomber ses mains qu'il avait porté à ses yeux.

L'apparition s'éloigna, passa entre deux piliers de la véranda, et disparut en-dessous.

Le petit White prêta l'oreille.

Un bruit faible et vague se faisait entendre, comme un pas qui aurait monté un escalier. Puis la marche mesurée de Jean Poquelin sur la véranda et le ronflement du vieux sourd-muet dormant dans le pavillon troublèrent seuls le silence de cette solitude.

Le petit secrétaire se disposait à s'éloigner, lorsqu'en jetant un dernier regard vers la maison mystérieuse, il aperçut une lumière filtrant à travers les interstices d'une fenêtre à volets fermés.

Le vieux Poquelin approcha son fauteuil, et s'assit tout près de la fente lumineuse. Puis il parla doucement, sur un ton affectueux, en français ; — il questionnait.

On répondit de l'intérieur.

Était-ce une voix humaine ?

Cette voix était si étrange, si profonde, si rauque — et semblait si bien venir d'un autre monde — que le petit homme qui épiait dans l'ombre frissonna de nouveau de la tête aux pieds.

Au point qu'un léger bruit, derrière lui, dans un buisson — le passage d'un rat peut-être — le fit sursauter et s'enfuir éperdu.

Une fois en dehors de l'enclos, il se mit à cheminer plus à loisir à travers les arbustes. Tout à coup, après quelques instants de réflexion :

— Quelle idée ! s'écria-t-il, c'est cela, je vois, je comprends !

Et il cacha sa tête dans ses mains.

Chose étrange, dès ce moment, le petit White se montra toujours et partout le champion de Jean Poquelin.

A tout propos, et même hors de propos, chaque fois que ce nom était prononcé sur un ton d'hostilité, le petit secrétaire, avec un air de calme qui faisait cesser immédiatement les cancans, demandait sur qu'elle circonstance ou quelle autorité on se basait pour prêter foi à telle ou telle conjecture.

Mais, comme lui-même ne daignait pas donner les raisons de sa propre attitude, les antipathies et les soupçons dont Jean Poquelin était l'objet ne tardèrent pas à s'étendre jusqu'à lui.

Deux jours seulement après son aventure, il provoqua la surprise et le mécontentement d'une centaine d'enfants, pour avoir essayé de faire taire leurs cris malveillants à l'adresse du vieux Poquelin.

Celui-ci, debout, brandissant sa canne et grommelant des malédictions, s'arrêta, regarda, fit un salut courtois au petit secrétaire, et passa.

Tous les gamins, excepté un, s'arrêtèrent interdits ; mais un petit Irlandais, méchant et mal appris, plus audacieux qu'aucun de ses camarades, lança un lourd projectile terreux qui alla se briser comme un obus entre les deux épaules du vieux Poquelin.

Le vieillard furieux se retourna, et, bâton levé, se mit à la poursuite du chenapan, qui s'empessa de détalier.

Mais, soit l'effet d'un faux pas ou autre chose, le vieux chancela et tomba lourdement de tout son long sur le sol.

White courut à son secours, mais le malheureux le repoussa avec un terrible juron, se releva avec peine et clopin-clopant reprit le chemin de sa demeure. Ses lèvres étaient couvertes d'une écume de sang.

Le petit secrétaire se rendait en ce moment à une assemblée du conseil. Il aurait donné tout ce qu'il se permettait de luxe, pour ne pas assister à la séance ; car il était trop fier et en même temps trop peu hardi pour affronter les reproches qu'on ne manquerait pas de lui faire.

— Je n'y puis rien, Messieurs ; il me répugne de molester ce vieillard, et je ne le ferai pas.

— Nous ne nous attendions pas à ce désappointement, monsieur White.

— Tant pis, Monsieur. Ce n'est pas ma faute. Je vous conseillerais de ne pas pousser plus loin vos investigations. M'est avis que quelqu'un s'en repentira. Non, Monsieur, ce n'est pas là une menace ; j'exprime seulement mon opinion ; et je vous avertis que celui qui se chargera de la chose le regrettera jusqu'à la fin de ses jours, — laquelle pourrait bien en être hâtée, par parenthèse.

Le président se déclara " très surpris. "

— Cela m'est égal, dit le petit White follement et sans réfléchir. Cela m'est parfaitement égal que vous soyez surpris. Non, mes nerfs sont très tranquilles ; j'ai toute ma raison ; je ne suis pas excité.

L'un des directeurs fit la remarque que le secrétaire avait l'air de s'éveiller d'un cauchemar.

— Eh bien, oui, Monsieur, je l'admets, j'ai eu un cauchemar ; et, si vous tenez à cultiver la connaissance du vieux Poquelin, vous pouvez en avoir un vous aussi.

— White ! fit un membre facétieux.

Celui à qui il s'adressait ne parut ne pas entendre.

— White ! appela-t-on de nouveau.

— Quoi ? répondit le secrétaire en fronçant les sourcils.

— Avez-vous vu le revenant ?

— Oui, Monsieur, je l'ai vu ! s'écria White en frappant du poing sur la table.

Et il présenta au président un papier qui ramena le conseil à un autre sujet.

L'histoire se répandit qu'un individu — on n'osait pas dire le petit White — s'était introduit la nuit dans la demeure du vieux Poquelin, et y avait vu des choses terrifiantes.

La rumeur n'était qu'une ombre de la vérité, mais grossie, amplifiée et difformée, comme toutes les ombres.

Il avait vu marcher des squelettes, et n'avait échappé à l'un d'eux, qu'en faisant le signe de la croix.

Des gamins téméraires, en quête d'émotions horripilantes, prirent leur courage à deux mains, et s'aventurèrent par le sentier

des vaches, à travers le marais desséché, et s'approchèrent de la maison à des heures funèbres, quand les chauves-souris rayaient l'air de leur vol oblique.

Ils entrevirent — voir à moitié leur suffisait — quelque chose qui les fit s'enfuir d'épouvante à travers les saules et les buissons d'accacias, jusqu'à la demeure de l'un d'eux, où ils s'écrièrent en tombant chacun sur un siège :

— Etait-ce blanc ?

— Non.

— Oui.

— Peut-être.

— On ne peut pas dire.

— Mais nous avons vu !

Et à leur physionomie bouleversée, quel que fût le sujet de leur terreur, personne ne pouvait douter qu'ils eussent réellement vu ce dont ils parlaient.

— Si ce vieux mécréant eût vécu chez nous, disaient certains Américains du Nord, on l'aurait emplumé avant aujourd'hui, n'est-ce pas, Sanders ?

— Ma foi oui, bel et bien !

— Puis on l'aurait expédié à cheval sur une perche.

— Ça n'aurait pas pris grand temps.

— Je vais vous dire ce que vous pourriez faire.

Les deux Américains parlaient à quelques Créoles qui se trémoussaient en déclarant qu'il fallait absolument faire *quelque chose*.

— Comment appelez-vous cela quand un vieux épouse une jeune fille, et que les gens sortent avec des cornes, et...

— Un charivari ? firent les Créoles.

— Exactement. Pourquoi ne le *charivarisez*-vous pas ?

Heureuse suggestion !

Le petit White, avec sa femme à côté de lui, était assis sur le pas de sa porte, au ras du trottoir — coutume qu'il avait prise des Créoles — et regardait du côté de l'Ouest.

Ils s'étaient installés dans la nouvelle rue.

La vue n'y était pas précisément belle. Les maisons étaient petites et dispersées ; et au loin, par delà la lande basse et plate, en dépit des buissons, des fourrés et des massifs, la maison du

vieux Poquelin apparaissait, triste et sombre, obliquement braquée en travers du soleil couchant.

La lune, blanche et mince, semblait accrocher la pointe de sa corne à l'une des cheminées du manoir.

— Et vous dites, fit le petit secrétaire, que le sourd-muet noir a passé seul par ici, Patty ? Le vieux Poquelin aurait-il quelque mauvais dessein ? En tous cas, ce ne sont pas les provocations qui lui manquent. Le coup qu'il a reçu l'autre jour aurait pu le tuer. Il est tombé comme une masse. Rien d'étonnant qu'il n'ait pas été revu. Je serais curieux de savoir si l'on n'a pas entendu parler de lui à la pharmacie. Si j'y allais !

— Allez-y !

Et la jeune femme resta seule, épiant la soudaine disparition du jour, particulière à cette latitude.

— C'est pourtant assez d'un spectre pour une maison, fit-elle au moment où son mari revenait s'asseoir auprès d'elle. Ma parole, cette lune est descendue dans la cheminée.

— Patty, interrompit le petit White, le commis pharmacien vient de me dire que les jeunes gens veulent aller faire un charivari au vieux Poquelin, cette nuit. Il faut que j'essaie de les en empêcher.

— Je ne vous le conseille pas, dit Patty ; il pourrait vous en arriver des désagréments.

— Il ne m'arrivera rien.

— Vous verrez !

— Je vais rester ici jusqu'à ce qu'ils passent. Ils n'ont pas d'autre chemin à prendre.

— Mais ils ne partiront pas avant minuit ; allez-vous rester ici tout ce temps ?

— Pourquoi pas ?

— C'est une folie, murmura Mme White, avec une expression d'inquiétude, et frappant nerveusement du pied sur une des marches du perron.

Ils restèrent là longtemps causant tranquillement des choses du ménage.

— Qu'est-ce que c'est ? fit tout à coup la jeune femme.

— C'est le coup de canon de neuf heures, répondit le mari.

Puis ils tombèrent tous deux dans un silence long et somnolent.

— Patty, vous feriez mieux de rentrer et de vous coucher, dit enfin le petit secrétaire.

— Je n'ai pas sommeil.

— Vous avez tort, remarqua tranquillement White.

Et tous deux reprirent leur rêverie silencieuse.

Ce fut le mari qui l'interrompit :

— Patty, j'ai envie d'aller jusqu'à la vieille maison ; peut-être découvrirai-je quelque chose.

— White, j'ai envie que vous ne fassiez rien de semblable....
Chut ! écoutez !

Au bout de la rue s'élevait un tapage infernal.

Des enfants hurlaient ; des chiens aboyaient ; les hommes riaient, criaient et faisaient entendre d'affreux grognements ; les uns soufflaient dans des trompes, d'autres poussaient des huées, hennissaient, piaulaient, rugissaient, tout en agitant des clarines et en frappant sur des chaudières et des poêles à frire.

— Ils viennent de ce côté, dit le petit White. Vous devriez rentrer, Patty.

— Et vous aussi.

— Non ; je veux aller voir si je pourrai les arrêter.

— White !

— Je reviens dans un instant.

Et le petit White s'achemina vers l'endroit d'où venait le bruit.

Il eut bientôt rejoint la foule.

Avec mille efforts de sa voix impuissante, il faisait face à la colonne tempêteuse, et s'agitait comme un pantin dont on tire la ficelle.

Tout à coup il se précipite vers quelqu'un qu'il reconnaît, et qui, à en juger par les proportions d'un plat en fer blanc sur lequel il tape comme un sourd, paraît être le chef des manifestants.

— Bienvenu, s'écrie-t-il, faites arrêter ces gens, pour une minute seulement : j'ai quelque chose à leur dire.

Bienvenu se retourna et se mit à brandir son instrument de désordre, de façon à imposer silence à la foule.

Celle-ci modéra son allure ; deux ou trois de la bande cessèrent de sonner de la trompe, et joignirent leurs démonstrations à celles de White et de Bienvenu.

On fit halte.

Un silence se produisit ; on respira.

— Bienvenu, dit le petit White, n'allez pas faire de charivari au vieux Poquelin, ce soir ; il est...

— Mon ami, dit l'important Bienvenu, dans un anglais plus ou moins estropié, qui vous a dit que nous allions faire un charivari à quelqu'un, hein ?... Parce que je fais un peu de bruit avec ce morceau de fer blanc, vous vous imaginez que je suis saouï, n'est-ce pas ?

— Non, non, Bienvenu, mon vieux, vous n'êtes pas gris du tout. Le vieux Poquelin est malade, et de peur que vous ne le sachiez... Vous n'allez point chez lui, n'est-ce pas ?

— Mon ami, permettez-moi de vous dire que vous êtes ivre comme un gendarme. J'en rougis pour vous. Je suis au service du public. Ces citoyens s'en vont prier M. Jean Poquelin de donner deux cent cinquante piastres aux ursulines.

— Comment, deux cent cinquante piastres ? Cinq cents piastres ! cria quelqu'un de la bande.

— Oui, dit Bienvenu ; et s'il refuse, nous lui ferons un peu de musique. Rataplan !...

Il accompagna joyeusement ce dernier mot d'un geste expressif de la main et du pied, puis fronçant le sourcil :

— Le vieux Poquelin boit trop de whisky, dit-il.

— Mais, Messieurs, reprit le petit White, autour de qui un cercle s'était formé, le vieux Poquelin est très malade.

— Ma foi, intervint un tout petit Créole, ce n'est pas notre faute s'il est malade. Nous avons dit que nous ferions un charivari ; allez-vous nous faire manquer à notre parole ?

— Mais vous pouvez faire un charivari à quelque autre ! s'écria le petit White, désespéré.

— C'est cela ! cria Bienvenu ; et nous en ferons un autre à Jean Poquelin demain.

— Allons chez Mme Schneider ! proposèrent deux ou trois des plus déterminés.

Et avec mille exclamations et mille cris confus, au milieu desquels on distinguait une voix de stentor à l'accent celtique qui demandait à boire, la cohue se remit en marche.

— Cent piastres pour l'hôpital de charité !

— Hourra !...

— *One hongred dolla for Sharity Hospital !*

— Hourra !...

— Bang ! deri dang dang !

Les chaudrons reprenaient leur chahut d'enfer ; la foule se reprit à hurler ; et le pandémonium recommença — la masse bruyante s'ébranlant vers la droite.

Mme White regarda à la pendule, et, avec un signe de tête :

— Déjà minuit passé ! dit-elle.

L'affreux brouhaha s'éloignait et se faisait entendre de moins en moins. Elle ouvrit une fenêtre et écouta.

Il se fit un silence, puis quelqu'un s'approcha de la porte :

— Est-ce vous, White ?

— Oui.

Il entra.

— J'ai réussi, Patty.

— Vraiment ? dit celle-ci toute joyeuse.

— Oui. Ils sont allés faire leur charivari à la vieille Allemande qui a épousé l'amoureux de la fille de son mari. Ils disent qu'ils ne s'arrêteront que lorsqu'elle aura donné cent dollars pour l'hôpital.

Le couple se retira, et Mme White s'endormit. Elle fut réveillée par son mari, qui, avec un petit bruit sec, fermait le couvercle de sa montre.

— Quelle heure ? demanda-t-elle.

— Trois heures et demie. Patty, je n'ai pas encore fermé l'œil. Ces démons-là sont toujours dehors. Vous les entendez ?

— Sans doute... Mais ils viennent de ce côté !

— Je le sais, dit White sautant hors de son lit, et passant ses vêtements à la hâte ; et ils viennent vite. Vous devriez vous éloigner de cette fenêtre, Patty. Saprستي, quel vacarme !

— Les voici, dit Mme White.

Mais son mari était déjà parti.

Deux ou trois cents hommes et enfants emplissaient la nouvelle et large rue, se dirigeant à grands pas vers la maison aux revenants.

Les clameurs étaient horribles. La jeune femme vit son mari affronter le torrent, les bras levés, et s'épuisant en vains efforts pour se faire entendre. Mais les énergumènes hochèrent la tête en riant, et hurlant plus fort que jamais, poursuivirent leur route en poussant le petit White devant eux.

Ils eurent bientôt dépassé les dernières maisons, laissé derrière eux les reverbères à lampes blafardes, et à travers la lande éclairée seulement par les étoiles, atteignirent les grands massifs de saules qui voilaient à moitié la maison mystérieuse.

Alors certains cœurs manquèrent de courage, et leurs propriétaires rebroussèrent chemin, se rappelant tout à coup qu'on était sur le matin.

Mais la masse continue d'avancer, déchirant l'air de ses cris.

Chose singulière, en avant d'elle, dans l'ombre de la route, une petite lumière se meut, intermittente. Ce doit être bien près de la vieille maison.

En effet. Tiens, elle s'arrête.

C'est une lanterne ; elle s'éclipse à moitié derrière les broussailles qui ont poussé depuis qu'on a rempli le canal.

Maintenant elle exécute un va-et-vient étrange.

A cette vue, ceux des tapageurs les moins disposés à braver des spectres renoncent à la partie ; mais une centaine au moins se précipitent en avant redoublant de cris et d'imprécations.

Oui ; c'est une lanterne ; il y a là deux personnes sous un des grands cyprès.

La foule s'approche, — à petit pas.

L'une des deux personnes est le vieux nègre sourd-muet. Il lève sa lanterne de façon à éclairer son compagnon.

Alors la foule recule.

Un silence terrible succède au tintamarre ; puis, avec une longue exclamation d'horreur et d'épouvante, la masse détale affolée, semant dans sa fuite tous les instruments de vacarme, passant par-dessus le petit White, pour ne s'arrêter qu'au delà du champ de broussailles, et constater que, de tout leur nombre, pas un sur dix n'a vu la cause de la panique, et pas un sur dix ne sait ce que c'est.

Il y avait parmi eux un grand individu en apparence capable de tous les méfaits. Il monte sur une souche quelconque, et dans le patois créole ordonne une halte générale.

Bienvenu sent pâlir son autorité, et avec de vains efforts pour paraître s'exécuter de bonne grâce, abandonne le commandement.

La foule entoure l'orateur.

Celui-ci déclare à tous qu'ils ont été outragés. On a foulé aux pieds leur droit de circuler paisiblement dans les rues. Peut-on

tolérer un pareil abus ? Il commence à faire jour. N'iront-ils pas, à la clarté du soleil, frayer librement leur passage sur un chemin public ?

Un acquiescement se fit entendre par-ci par-là, et la bande — bien réduite, il est vrai, et surtout peu enthousiaste — se dirigea, silencieuse et hésitante, vers la redoutable maison. Bien peu se hasardaient en avant ; de nombreux traînants restaient en arrière.

Mais tous, en approchant de l'arbre, s'arrêtèrent comme malgré eux.

Le petit White était assis sur un talus de l'autre côté de la route, et, morne et triste, à chaque passant il adressait la même question :

— Allez-vous chez le vieux Poquelin ?

— Oui.

— Il est mort !

Et si l'interlocuteur tournait les talons :

— Ne vous en allez pas ! ordonnait-il.

— Pourquoi cela ?

— Je veux que vous assistiez à ses funérailles, — dans l'instant.

Si quelques Louisianais, trop dévoués à leur chère France ou à l'Espagne pour comprendre l'anglais, s'arrêtaient interdits, quelqu'un s'empressait d'interpréter ; et finalement tous s'avancèrent, pressés derrière le petit White qui battait la marche.

La barrière, dont on n'avait jamais vu pendre la chaîne, était ouverte.

White, s'arrêta à quelque distance ; tous s'arrêtèrent avec lui.

Quelque chose semblait sortir de dessous la véranda.

Bon nombre se dressèrent, en chuchotant, sur la pointe des pieds pour mieux voir.

Le sourd-muet se dirigea lentement vers la barrière, conduisant, avec une corde, un petit bœuf brun, attelé à une charrette rustique.

Sur cette charrette, et sous un drap noir, on distinguait les formes d'une longue botte.

— Chapeaux bas, Messieurs ! cria le petit White, à l'approche de cette chose insolite.

Et la foule se découvrit en silence.

— Messieurs, reprit le petit homme, voici les restes de Jean-Marie Poquelin, un plus noble cœur, je le crains, malgré toutes

ses fautes, — oui, un meilleur homme... un homme plus attaché aux siens... un homme plus généreusement dévoué — que vous ne sauriez l'être tous ensemble, tant que vous êtes !

Il y eut un profond silence, quand la charrette, en craquant, franchit la barrière ; mais quand elle obliqua vers la forêt, ceux qui étaient le plus près furent comme saisis d'une terreur folle.

Ils reculèrent violemment, puis tout le monde s'arrêta frissonnant, l'œil fixé sur un même objet.

Derrière la bière, le regard baissé, et d'un pas péniblement mal assuré, marchait le cadavre vivant, — tout ce qui restait du petit Jacques Poquelin, ce frère longtemps caché, — un épouvantable lépreux aussi blanc que la neige !

Muette d'horreur, la foule terrifiée regardait ce mort ambulante.

Elle vit, comme un cauchemar, le lent cortège s'avancer tout droit le long de la grand'route, décroissant graduellement à la vue, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta au point où un sentier sauvage s'enfourchait à travers les ronces et les autres arbustes, se dirigeant vers l'arrière partie de l'ancienne ville.

— Ils vont à la *Terre des lépreux*, dit quelqu'un dans la foule.

Les autres regardaient en silence.

Le petit bœuf fut dételé ; le nègre, avec la force musculaire d'un orang-outang, chargea le cercueil sur son épaule.

Pour un instant encore le sourd-muet et le lépreux restèrent en vue, tandis que le premier équilibrait son lourd fardeau.

Puis, sans un regard en arrière vers les témoins de cette scène, ces représentants d'un monde cruel et inhumain, ils se tournèrent vers le sentier conduisant aux marécages connus sous le nom de *Terre des lépreux*, s'enfoncèrent dans le fourré, et disparurent.

On ne les a jamais revus.

MYSTÈRE

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut de rosée,
De zéphir amoureux, de soleil bienfaisant,
Pour donner de la vie à la fleur épuisée,
Et lui rendre, un matin, son éclat séduisant !

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut de courage
Pour mépriser l'injure et supporter l'oubli !
Ce qu'il faut de venin et ce qu'il faut d'outrage
Pour former tout le fiel dont le cœur est rempli !

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut au poète
De dévouement à l'Art et d'espoir en son cœur
Pour guider vers le bien sa pensée inquiète,
Et de ce grand tournoi sortir pur et vainqueur !

Oh ! qui saura jamais ce qu'il faut à la femme
De vertus et d'amour pour donner à l'enfant
L'or pur de ses pensers, l'essence de son âme,
Et des désirs du cœur le rendre triomphant !

ADOLPHE POISSON.

ANNIBAL

VI

ANNIBAL A LA GUERRE

Il y avait bien longtemps déjà que les Canadiens luttèrent pour obtenir leurs libertés politiques, et cette lutte avait eu souvent ses moments d'aigreur de part et d'autre, sans toutefois compromettre réellement la tranquillité du pays. Mais, depuis quelque temps, le malaise allait s'irritant davantage, la société était sous l'empire d'un trouble inquiétant; il y avait dans l'air comme un souffle d'orage, et l'horizon, de toutes parts, offrait des teintes menaçantes. On voyait errer, le soir, sur les places publiques, des groupes silencieux qui s'arrêtaient un instant comme pour sonder les alentours, puis disparaissaient au fond de l'ombre. Dans bien des pauvres maisons où l'on avait pourtant l'habitude, par économie, de se coucher sans lumière, on voyait luire un mince rayon entre les contrevents clos. La lampe quelquefois brûlait jusqu'au matin. Mais au moindre bruit suspect, tout s'éteignait soudain et rentrait dans l'obscurité et le silence. C'étaient les *habitants* qui se réunissaient ainsi, dans les lieux écartés, pour se concerter entre eux, ou bien pour écouter les harangues des patriotes venus de la ville.

Il fallait être prudent; car, comme dans toutes les époques de troubles, il y avait alors des espions qui rôdaient, cherchant à surprendre des secrets qu'ils allaient vendre sans scrupule. Une crainte vague faisait, du reste, entrevoir partout des embûches et des délations.

Peu à peu, cependant, cette frayeur se calma, le mouvement grandit et s'accrut. La foule, qui longtemps s'était tue ou qui du moins ne s'était plainte qu'à voix basse, se mit à parler haut et à réclamer à grands cris le redressement de ses griefs.

Une première assemblée eut lieu à Saint-Ours, sur la rivière Chambly, le 7 mai 1837. Le principal orateur fut le docteur Wilfrid Nelson, l'un des chefs du mouvement. On y vota, à

l'unanimité et au milieu du plus grand enthousiasme, des résolutions condamnant la conduite de lord John Russell, qui prétendait refuser à la Chambre le contrôle des deniers publics. Puis d'autres assemblées, animées du même esprit, se réunirent en différents endroits et exprimèrent hautement leur mécontentement.

Effrayé de ces démonstrations, le gouverneur lord Gosford lança une proclamation dans laquelle il ordonnait au peuple de s'abstenir de faire ces assemblées qu'il qualifiait de séditieuses, et commandait aux officiers de milice et aux magistrats de faire tout en leur pouvoir pour les réprimer.

Cette proclamation augmenta encore l'effervescence populaire. On décida de recourir aux armes. Le mouvement se faisait sentir surtout dans les comtés de Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et l'Acadie. Mais le nord du fleuve s'agitait également. A Montréal, notamment, des rencontres sérieuses avaient eu lieu entre les *Fils de la Liberté* et le *Doric Club*. A Saint-Benoît et à Saint-Eustache, on se préparait à la lutte ouverte.

La première bataille eut lieu à Saint-Denis, à la fin de novembre 1837. Les insurgés, malgré leur faible nombre et le manque d'armes, y remportèrent une victoire signalée sur les troupes anglaises. Ce fut leur seul triomphe digne de mention. A Saint-Charles et à Saint-Eustache, ils furent écrasés sous le nombre. Puis vinrent les repréailles. Sir John Colborne, à la tête d'une troupe considérable promena la torche incendiaire dans les campagnes qui s'étaient soulevées. Puis l'exil, puis l'échafaud.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'histoire de cette cruelle époque ; nous n'avons voulu en signaler que les quelques traits qui peuvent éclairer le récit qui nous occupe.

La famille Ladouceur n'avait pas suivi sans émotion le mouvement qui se préparait, et elle en entrevoyait toute la gravité.

L'oncle Jérôme surtout, lorsqu'il apprit ce qui s'était passé à l'assemblée de Saint-Charles, éprouva une grande agitation.

— On va se battre ! s'écria-t-il, et je ne serai pas là ! Me voilà rangé parmi les incapables, avec les vieillards, les femmes et les enfants. Vilaine jambe, va ! j'aimerais autant l'avoir perdue tout à fait ; avec une jambe de bois, au moins, on peut encore faire son service. Cela s'est vu dans l'histoire militaire : le grand Nelson ne s'est-il pas battu comme un lion après avoir perdu un

bras ? Mauvaise chance ! Il n'y a qu'à moi que ces choses-là arrivent !

— Et pourtant, dit M. Ladouceur, si tu avais l'usage de tes deux jambes, que ferais-tu ? Tous tes désirs te porteraient du côté des patriotes, mais ton grade de lieutenant-colonel te forcerait de marcher avec les troupes anglaises. Tu vois que ta jambe malade te sauve bien à propos d'une fort pénible alternative.

— Comment, une pénible alternative ! Mais il me semble que c'est tout simple ; je donne ma démission et je me mets avec les patriotes. Ou bien je me mets des deux côtés à la fois. Ah ! parbleu, on va voir tout de suite ce que peut faire encore le colonel Jérôme Ladouceur !

Et, oubliant sa jambe, l'oncle Jérôme fit un brusque mouvement pour se lever ; mais la douleur lui rappela sur le champ son malheureux état et lui arracha un cri d'impatience :

— Malheureuse cassure ! Si ce n'est pas assez pour désespérer un honnête homme !

Et il se recoucha péniblement sur son lit.

Cependant, M. et Mme Ladouceur étaient en proie à une grande inquiétude. L'oncle Jérôme, il est bien vrai, était hors de question. Mais il y avait encore Annibal ; que devait-il penser, qu'allait-il faire ? M. Ladouceur avait décidé de ne pas prendre part lui-même à l'insurrection. Il demeurerait dans un endroit tranquille, loin des centres où se produisait l'agitation ; il ne voulait donc sortir de son calme que dans le cas où les choses prendraient une tournure plus accusée, un caractère plus général.

Mais pouvait-on supposer chez Annibal une semblable modération de sentiments ? Avec la fougue de sa jeunesse ne se sentirait-il pas porté à se jeter dans la lutte, — si toutefois on devait en arriver à cette extrémité ?

Graves questions dont la solution prochaine allait donner raison aux craintes qu'on avait déjà.

C'était environ trois semaines après la conversation que nous avons rapportée dans le précédent chapitre, au sujet de l'établissement d'Annibal. Le jeune homme n'avait pas été souvent chez son père, depuis ce jour. Il était occupé à visiter des fermes et à régler en même temps certaines affaires pressantes pour le compte de son oncle, en sorte qu'il passait souvent plusieurs jours

sans revenir au logis ; et, lorsqu'il y rentrait, il en repartait de suite le lendemain, au point du jour.

La nouvelle de l'assemblée de Saint-Charles venait d'arriver chez les Ladouceur, et l'on a vu l'effet qu'elle avait produit sur l'oncle Jérôme.

Le surlendemain, vers le soir, Annibal rentrait d'une de ses courses prolongées, fatigué, mais de fort joyeuse humeur. Ce soir là, il ne fut pas question des troubles. On causa d'affaires, et Annibal se retira de très bonne heure. Mais, le lendemain, on ne put pas éviter de toucher le redoutable sujet dont tout le monde s'entretenait et qu'un voisin, du reste, entré pour un instant, amena sur le tapis.

Le père d'Annibal ne se prononçait qu'avec hésitation, mais l'oncle Jérôme tranchait carrément dans le vif. Il blâmait le parlement impérial qui nous traitait comme des enfants ; il condamnait tous les gouverneurs, depuis le général Murray jusqu'à lord Gosford :

— Nous sommes un pays *cédé* en vertu des traités, et cependant on nous gouverne comme si nous étions un pays *conquis*. Nous avons eu toutes les patiences compatibles avec notre dignité ; nous avons épuisé tous les moyens constitutionnels qui étaient à notre disposition ; il faut en finir ; il ne reste plus que la force ; c'est une mesure regrettable, mais il faut y recourir....

L'oncle Jérôme parla longtemps et avec le feu de la conviction ; il est même probable qu'il s'éleva à une haute éloquence, — car il se piquait d'être beau parleur, — mais nous ne savons pas s'il traita la question à son véritable point de vue. Les journaux étaient rares alors et les nouvelles ne se répandaient que fort lentement. Les campagnes n'étaient donc pas aussi bien renseignées sur les affaires publiques qu'elles le sont aujourd'hui. On ne connaissait les événements que par ouï-dire, et comme par ricochet. Il est donc à peu près certain que l'oncle Jérôme dévia plusieurs fois de la ligne droite, bien qu'involontairement, dans la brillante exposition des faits sur lesquels reposaient ses théories.

Ses paroles, toutefois, produisirent une singulière impression sur l'esprit d'Annibal. Le jeune homme éprouvait pour son oncle une amitié qui n'avait fait que s'accroître avec les années. Tout ce que ce dernier disait ou faisait prenait à ses yeux une nouvelle

importance ; il avait conservé sur ce point les premières impressions de son enfance, qui le portaient à voir l'oncle Jérôme plus grand et plus fort que les autres hommes, et à se laisser guider entièrement par lui.

Aussi, de ce jour, son dessein fut arrêté, sa résolution prise : il irait se battre pour son pays, soutenir les droits de ses compatriotes.

Son père et sa mère firent tout ce qui était en leur pouvoir pour le dissuader ; ils lui parlèrent de sa jeunesse, de l'issue probable de la lutte qui compromettrait à jamais son avenir, des dangers qu'il allait courir, de l'exil, de la mort sur le champ de bataille, peut-être sur l'échafaud ; tout fut inutile ; respectueusement, mais fermement, il combattit toutes leurs objections et se retrancha derrière cet argument invincible : le devoir envers la patrie, qui prime toutes les autres considérations naturelles. Il se voyait solidement appuyé, du reste, par l'oncle Jérôme, qui secondait avec enthousiasme les projets de son neveu.

— Ce n'est pas tous les jours, disait celui-ci, qu'on trouve l'occasion de se rendre véritablement utile à ses compatriotes et de servir son pays dans les postes de danger et, par conséquent, de confiance et d'honneur. C'est surtout la jeunesse qui doit s'empresse de saisir ces occasions, et de montrer qu'elle joint le dévouement à la vigueur de l'âge. Nous autres, les vieux, nous sommes peut-être un peu refroidis ; d'ailleurs nous avons fait nos preuves. Et pourtant, si j'avais encore mes deux bonnes jambes, je serais déjà parti.

Annibal fit donc les préparatifs, qui ne furent pas longs. Plus heureux que bien d'autres, il avait un bon fusil, une paire de pistolets de fort calibre, et des munitions en abondance.

Les adieux furent tristes, mais enfin le jeune homme s'arracha à une dernière étreinte et s'éloigna au galop de son cheval.

Quelques jours plus tard, il se présentait à Nelson et se faisait inscrire parmi ses volontaires.

Il était à Saint-Denis et fit son devoir avec un sang-froid et une habileté qui lui valurent les éloges chaleureux de ses chefs. Ce commencement de victoire l'avait enthousiasmé. Avec son imagination ardente, il n'entrevoyait que des succès et des conquêtes. Le pays tout entier lui apparaissait se levant soudainement et secouant ses chaînes. Un nouveau La Fayette, suivi

de toute une armée, traversait l'océan et venait donner le dernier coup au pouvoir étranger déjà si terriblement entamé. Le drapeau de France flottait maintenant sur la vieille citadelle de Québec, et toute la vallée du Saint-Laurent et celle du Richelieu entonnaient un chant de triomphe!...

Ce beau rêve s'éroula quelques jours plus tard à Saint-Charles.

Nos lecteurs savent que les patriotes s'étaient retranchés dans une grosse maison appartenant à M. De Bartzch. Ils n'étaient qu'un petit nombre, mal armés, tandis que les Anglais avaient à leur disposition des forces considérables. Songer à lutter, pour les Canadiens, était faire preuve d'une audace qui allait presque jusqu'à la folie. Et pourtant ils ne voulurent pas céder.

La lutte ne fut pas longue ; les patriotes furent écrasés sous le nombre, sans pourtant éprouver autant de pertes qu'on l'a toujours cru. La plupart purent s'échapper et gagner la rivière ; d'autres se glissèrent sous le couvert d'un verger, le long d'un ruisseau assez profondément encaissé qui coulait à quelques pas en arrière de la maison.

Annibal était parmi ces derniers.

Il était légèrement blessé au bras gauche, ses habits étaient tout déchirés, et il avait perdu son fusil ; mais, en somme, il n'était pas trop maltraité.

Avec un de ses compagnons, il se cacha dans une petite grange, — située à environ un mille du champ de bataille, le long du même ruisseau qu'ils avaient suivi, — pour attendre la nuit. Malgré la faim qui se fit bientôt vivement sentir, leur séjour dans ce lieu aurait été assez tranquille, sans la présence d'un malheureux chien qui tournait constamment autour de la grange en aboyant de toutes ses forces. Lui casser la tête d'un coup de pistolet aurait été chose facile ; mais la détonation d'une arme à feu pouvait être plus dangereuse encore que ces sinistres aboiements. Sortir et s'emparer de l'animal présentait aussi certaines difficultés, car, outre qu'il fallait s'exposer en pleine vue, l'animal était de taille à se défendre et saurait attirer l'attention.

Il fallut donc laisser faire et attendre.

Nos deux compagnons passèrent là cinq ou six heures dans une alerte continuelle, et dans de dures souffrances ; car la faim ne se faisait pas seule sentir. Bientôt une soif ardente les prit.

Et l'eau était là, à vingt pas, qui coulait fraîche et pleine d'attirance. Mais le malheureux chien persistait à ne pas vouloir s'éloigner et montait sa garde avec une constance désespérante. L'ennemi l'eût aposté là tout exprès qu'il n'aurait pas mieux fait son devoir.

Enfin, la nuit tomba, sans autre incident, et le chien, fatigué de son guet prolongé, s'éloigna à travers les champs.

Dès que l'ombre fut assez épaisse, Annibal et son compagnon, après s'être longuement désaltérés, quittèrent le ruisseau et gagnèrent les bords de la rivière, qu'ils se mirent à remonter avec les plus grandes précautions.

Ils frappèrent à la première maison où ils virent de la lumière. Il leur fallut parlementer assez longtemps avant de se faire ouvrir. Car l'alarme était donnée dans toute cette vallée, et l'on se barricadait, la nuit, comme si chaque maison devait subir un assaut. Et l'on n'avait pas tort, car les espions rôdaient partout dans les ténèbres.

Enfin, après des explications satisfaisantes, la porte s'ouvrit.

C'était l'intérieur d'une famille à l'aise.

La femme était seule avec ses enfants.

Après qu'on eut causé quelque temps, la confiance s'établit de part et d'autre. Annibal raconta les événements de la journée. A chaque détail nouveau, la femme pâlisait et poussait des exclamations de terreur. Enfin, n'y tenant plus :

— Et mon pauvre mari qui était là, s'écria-t-elle, qu'est-il devenu ?

Annibal tâcha de la rassurer en lui disant que le plus grand nombre des patriotes avaient pu s'échapper, mais que tous n'avaient pas pu prendre la même direction, et que sans doute son mari reparaitrait avant longtemps.

Mais elle n'en voulait rien croire et continuait à se désoler.

Il y avait déjà plus d'une heure qu'Annibal et son compagnon étaient là, mourant de faim, mais n'osant rien demander, en présence de ce profond désespoir.

Tout à coup, on entendit gratter à l'un des contrevents, en arrière de la maison. Aussitôt, la chandelle fut éteinte, et la femme de se lever pour aller voir quels pouvaient être ces nouveaux arrivants. Sans doute des soldats anglais qui poursuivaient les deux patriotes ; mais pourquoi n'avaient-ils pas frappé à la

porte ? Peut-être la maison était-elle cernée ? Allait-on emmener tout le monde prisonnier ?

Ces pensées s'étaient présentées toutes en même temps à l'esprit de la pauvre femme déjà fortement effrayée. Elle ouvrit doucement la fenêtre et demanda à haute voix :

— Qui est là ?

— Ouvre vite, c'est moi ! répondit une voix connue.

C'était, en effet, le mari. Le crochet du contrevent fut vite défait, et l'homme sauta dans la chambre en poussant un soupir de soulagement. On peut juger s'il fut accueilli avec des transports de joie.

— Vite, de quoi manger, dit-il, je meurs de faim.

— Tiens, c'est vrai, dit la femme ; et moi qui oubliais ces deux pauvres jeunes gens qui sont là ; ils doivent aussi avoir besoin de se réconforter.

— Quels jeunes gens ? De qui parles-tu ?

— Deux patriotes qui sont dans la cuisine ; ils sont arrivés depuis plus d'une heure.

— Es-tu bien sûre au moins que ce soit de vrais patriotes ? Il y a tant de trahis par le temps qui court.

— Oh ! pour ceux-là, j'en répons ; d'ailleurs, tu vas les voir ; je vais rallumer la chandelle....

— Pas maintenant, c'est trop dangereux, attends un peu.

L'homme alla décrocher une lanterne qu'il alluma et posa par terre, derrière un parapluie ouvert. Puis il prit une épaisse couverture sur le lit et l'étendit sur la petite fenêtre en la fixant aux crochets des rideaux.

— De cette façon, dit-il, on ne pourra rien voir du dehors. Rallume maintenant ta chandelle, et va chercher les deux jeunes gens.

La femme fit aussitôt ce qui lui était demandé, en prenant bien soin d'entr'ouvrir seulement la porte qui donnait sur l'autre pièce, afin de n'y pas faire projeter trop de lumière.

Quand les deux jeunes gens eurent pénétré dans la chambre, l'homme les reconnut aussitôt.

— Tu avais raison, femme, dit-il ; ce sont deux patriotes et deux vrais. Celui-ci, ajouta-t-il, en montrant Annibal, s'est battu comme un lion, à Saint-Denis aussi bien qu'à l'affaire d'aujourd'hui. Mais nous n'avons pas le temps de causer. Donne-nous

vite à manger, car il faut repartir tout de suite. Il ne fait pas bon pour nous par ici.

La femme eut bientôt servi, sur une petite table, un souper abondant que les trois hommes engloutirent avec un appétit dévorant, tout en parlant des événements de la journée.

— Il faut nous hâter, dit l'homme, et gagner les *Etats* ; car dès demain, cette nuit même peut-être, on va faire partout des battues, et, si nous sommes pincés, ma foi, je ne donnerais pas grand'chose de notre peau. Ne te désole pas, ma pauvre femme, ajouta-t-il, en voyant celle-ci pleurer ; ce n'est que pour quelque temps ; je reviendrai bientôt, quand les esprits seront apaisés.

Annibal demanda du papier pour écrire à ses parents, avant de partir ; mais ces choses-là étaient rares alors chez nos campagnards. A la fin, cependant, on trouva dans un vieux livre, une page blanche qu'il déchira, et, avec un bout de crayon qu'il avait, il put écrire une courte lettre qu'il plia et adressa à sa mère. La femme devait la remettre, avec une pièce d'un franc, au premier mendiant qui passerait, se dirigeant vers la paroisse d'Annibal. Elle devait l'avertir en même temps qu'il y aurait une bonne récompense pour le porteur quand la lettre arriverait à sa destination.

Vers minuit, les trois hommes, un peu reposés et pourvus de quelques provisions, firent leurs adieux, et se mirent en route en remontant le cours de la rivière.

C'était une bonne fortune pour nos deux jeunes gens que d'avoir avec eux l'*habitant*, nommé Lescant, qui connaissait bien cette partie du pays, et se dirigeait sûrement tout en faisant parfois de longs détours pour éviter les chemins fréquentés.

Ils ne marchaient que la nuit, se reposant le jour dans les bois ou dans les granges qu'ils rencontraient sur le *haut des terres*. Annibal avait encore une trentaine de francs, et Lescant à peu près autant ; avec cela ils achetaient des provisions dans les fermes éloignées, et s'ils eurent quelquefois à jeûner un peu, du moins ils purent assez bien soutenir leurs forces, et marcher sans trop perdre de temps.

Le voyage, cependant, fut long et pénible. Fuyant les grandes routes, et ne marchant presque toujours qu'à travers les champs et les bois, à une saison où les terres étaient détrempées par les pluies, sous les nuits froides et souvent glaciales, ils avaient en

autre constamment la crainte d'être surpris, qui les étreignait et doublait leur fatigue.

Enfin, après une marche de près de dix jours, ils atteignirent Saint-Alban, dans l'Etat du Vermont, près du lac Champlain, et se reposèrent durant toute une journée et toute une nuit dans la maison d'un brave Canadien établi là depuis plusieurs années.

Ils ne voulaient cependant point rester en cet endroit, trop rapproché de la frontière. Ils résolurent donc de se séparer et de s'éloigner, chacun de son côté, pour tenter fortune, promettant d'écrire à leur compatriote de Saint-Alban, lorsqu'ils auraient trouvé un endroit pour se fixer.

Il restait à Annibal et à Lescant environ quinze francs chacun. Ils les partagèrent avec leur compagnon ; et, après s'être souhaité bonne chance, ils s'en allèrent vers la campagne.

Annibal se dirigea vers le sud en suivant de loin les bords du lac, et, après quelques jours, il s'arrêta dans un petit village, près de Vergennes, dans le même Etat.

L'endroit lui plut. C'était un village très propre, entouré de belles fermes. Il y avait une petite église en briques, dont la flèche était surmontée d'une croix, ce qui lui fit supposer que la population partageait sa croyance.

Il entra dans une maison qui était à la fois un magasin et une auberge, et se fit servir à souper.

Pendant le repas, il interrogea la femme de l'hôte, qui le servait, et apprit qu'en effet cet endroit était peuplé, en grande partie d'Irlandais catholiques, et que la maison qui se trouvait en face de l'église était le presbytère du curé, le R. P. Conroy.

Après le souper, Annibal alla faire une visite au curé, qui le reçut avec beaucoup de bonté. C'était un tout jeune prêtre, gai et causeur comme tous ceux de son pays. Annibal lui conta son histoire, et lui dit qu'il désirait trouver à gagner sa vie jusqu'à ce qu'il pût rentrer au Canada. Le jeune prêtre parut s'intéresser vivement à ce récit, posa un grand nombre de questions, donna quelques avis. Bref, la conversation s'engagea si bien que dix heures étaient sonnées depuis longtemps, lorsque les deux jeunes gens se séparèrent, promettant de se revoir le lendemain.

Lorsque Annibal rentra, il était un peu fatigué, car le peu de connaissance qu'il avait de la langue anglaise l'avait obligé à

faire constamment les plus grands efforts pour suivre la conversation rapide et pleine de verve du prêtre irlandais.

Cependant il dormit bien, se sentant plus calme qu'il ne l'avait encore été depuis son départ de Saint-Charles.

Le lendemain, de bonne heure, il était chez l'abbé Conroy.

— J'ai beaucoup pensé à vous depuis hier soir, dit celui-ci ; et je crois que j'ai trouvé une position qui vous conviendra, du moins en attendant mieux. Tenez-vous à quelque emploi en particulier ?

— Non ; l'instruction que je possède ne peut pas beaucoup me servir ici ; je m'attends donc à faire un travail manuel. Vous le voyez, je suis assez robuste pour ne pas craindre de succomber à la tâche ; je prendrai donc le premier emploi qui se présentera. Cependant, si je pouvais me placer chez un cultivateur....

— *All right!* s'écria le curé, vous allez au-devant de ma proposition. J'ai justement votre affaire. Il y a, à environ un demi-mille d'ici, un de mes paroissiens, Michael Murphy, qui a perdu son fils unique dans le cours de l'été. Il est maintenant seul pour exploiter sa terre. C'est une belle ferme, bien cultivée. Murphy est non seulement un très honnête citoyen, mais c'est encore un homme instruit et d'un commerce fort agréable. Il est seul avec sa femme, sa fille et deux domestiques.... Ah! mais j'y pense, sa fille... c'est qu'elle a déjà dix-huit ans, ajouta-t-il en jetant un regard sur Annibal et en l'examinant des pieds à la tête ; et sa mère est française. Enfin, s'il ne faut pas tenter la Providence, il faut aussi avoir confiance en elle. Nous irons dès aujourd'hui.

Après dîner, les deux jeunes gens, installés confortablement dans la voiture du curé, se rendirent chez le fermier Murphy.

Présenté par Father Conroy, Annibal fut bien reçu.

On causa toute l'après-midi, en visitant la ferme. Le jeune homme, habitué à ne voir que nos exploitations du Bas-Canada, écrivait à chaque pas un nouvel étonnement. Tout était si bien soigné, si bien tenu ; rien d'inutile, rien de perdu ; les champs, le bétail, les bâtiments, les vergers le jetaient dans l'admiration. Jamais il n'avait vu une culture faite avec autant d'ordre et d'intelligence.

On avait donc beaucoup causé de part et d'autre ; si bien que l'heure du souper était arrivée lorsqu'on revint à la maison, et

Murphy ne voulut pas laisser ses deux hôtes partir sans s'asseoir à sa table.

Le repas fut gai. Mrs et miss Murphy étaient charmantes, et les trois hommes se sentaient tout à fait à l'aise. Annibal avait bien d'abord été un peu gêné par l'état de ses habits, qui n'avaient pas une apparence très convenable. Mais on lui dit qu'un militaire doit être fier de ces nobles déchirures, qui l'honorent mieux que les plus riches vêtements. Il en prit donc son parti et n'y pensa plus.

Après le souper, les trois hommes restèrent encore longtemps à parler du projet qui avait amené Annibal.

— Vous viendrez vous installer ici, dit Murphy ; vous verrez quelle vie on y fait. Si vous croyez que vous pouvez vous y plaire, nous arrêterons plus tard les conditions. Dans le cas contraire, vous serez libre de chercher mieux.

Il était difficile d'être plus accommodant.

Aussi, deux ou trois jours plus tard, Annibal, pourvu d'une nouvelle garde-robe, grâce aux avances que Murphy lui avait faites, était établi chez son patron, prêt à se mettre à l'œuvre.

Le travail de la fin d'automne et de l'hiver sur une ferme n'est pas très considérable ; il a cependant son importance. Annibal avait déclaré à Murphy qu'il voulait s'instruire et, par conséquent, mettre la main à toutes les besognes. Ce dernier l'avait approuvé, et le dirigeait avec une patience et même une affection qui lui rendaient la tâche aussi facile qu'agréable.

Tout allait donc pour le mieux à l'endroit de notre héros. Pendant ce temps, que se passait-il dans sa famille ?

VII

CEUX QUI PARTENT ET CEUX QUI RESTENT

Depuis le départ d'Annibal, ses parents étaient en proie aux plus vives appréhensions. L'oncle Jérôme lui-même, malgré l'air tranquille qu'il affectait, ne pouvait se défendre d'une certaine inquiétude, d'autant plus qu'il reconnaissait avoir été la cause principale du départ de son neveu. Cependant il faisait bonne contenance et travaillait de son mieux à consoler et encourager les autres.

On apprit la victoire de Saint-Denis, puis la défaite de Saint-Charles ; mais il n'arrivait aucunes nouvelles d'Annibal. Les renseignements qu'on pouvait se procurer étaient assez incomplets. On savait cependant qu'il y avait eu un grand nombre de morts, de blessés et de prisonniers ; que d'autres avaient pu se diriger vers les Etats-Unis. Dans quelle catégorie se trouvait Annibal ? Il était impossible de le dire ; et cette incertitude augmentait encore les vives alarmes de la famille Ladouceur. On avait beau aller aux informations, interroger les passants, personne ne pouvait donner de détails certains. Tout ce qu'on savait, c'est que, malgré la défaite de Saint-Charles, l'agitation continuait dans le district de Montréal.

Chaque jour amenait de nouvelles inquiétudes. Cependant on conservait encore quelque espoir ; la mère surtout ne pouvait pas se résigner à croire à un si grand malheur : elle attendait toujours des nouvelles consolantes.

Le soir de la veille de Noël — c'est-à-dire un mois après la bataille de Saint-Charles — toute la famille était réunie dans la chambre de l'oncle Jérôme, en attendant la messe de minuit.

Vers dix heures, on entendit frapper à la porte. Personne ne fut surpris, bien qu'il fût tard dans la nuit, car il arrive souvent pendant cette soirée que des voisins entrent pour causer avant l'office. Mais, cette fois, ce n'était pas un voisin : la servante vint dire qu'un étranger — un mendiant — demandait instamment à voir M. Ladouceur.

On conçoit si l'étonnement se peignit sur toutes les figures.

— Cela m'a l'air louche, dit l'oncle Jérôme ; un mendiant à cette heure-ci, ce n'est pas naturel.

— Tu as raison, dit M. Ladouceur ; dans tous les cas, le plus court est d'y aller voir.

Il sortit donc de la chambre, et, en arrivant dans le vestibule, il trouva, en effet, un mendiant qui s'excusa d'entrer si tard, en disant qu'il avait une lettre pour Mme Ladouceur ; on lui avait dit que c'était pressé.

— Et d'où vient cette lettre, mon brave homme ? demanda M. Ladouceur ?

— Oh ! elle vient de loin, Monsieur, dit le mendiant en dépliant son mouchoir et en présentant à M. Ladouceur un morceau de papier sale et jauni ; c'est une femme de Saint-Charles qui me

l'a remise il y a plus de trois semaines, et je l'ai apportée aussi vite que j'ai pu ; on m'a dit qu'il y avait une récompense, c'est tout ce que j'en sais ; cependant, je me rappelle... elle m'a dit que c'était un jeune homme....

M. Ladouceur — qui avait reconnu l'écriture d'Annibal — avait déjà ouvert fièvreusement la lettre ; car il n'aurait pas voulu la remettre ainsi à sa femme, si c'eût été une mauvaise nouvelle. Mais, quand il l'eut parcourue, sa figure s'éclaira.

— C'est bien ! dit-il au mendiant, vous allez vous reposer ici, cette nuit ; demain vous aurez votre récompense, et je crois que vous serez satisfait. Conduisez ce brave homme à l'office, ajouta-t-il en s'adressant à la servante ; traitez-le bien et donnez-lui un bon lit : il nous apporte des nouvelles de votre jeune maître.

Puis il s'élança d'un pas rapide vers la chambre de son frère.

— Des nouvelles ! cria-t-il en entrant, des nouvelles d'Annibal ! Voici la lettre ; elle est pour toi, ma chère amie.

Et il tendit la lettre à sa femme.

On conçoit si ce fut une grosse émotion.

Annibal n'avait écrit que quelques lignes :

“ Je suis sain et sauf, hormis une égratignure au bras gauche. “ Nous avons vaincu à Saint-Denis. Mais nous avons été battus “ à Saint-Charles. Je pars pour les Etats-Unis avec deux compagnons sûrs. Je vous embrasse. Dites à l'oncle de bien “ soigner sa jambe. J'écrirai. ”

“ A la hâte !

“ ANNIBAL.

“ St-Charles, 25 novembre 1837. ”

— Brave garçon ! dit l'oncle Jérôme en essuyant une larme indiscreète, il n'a pas oublié son oncle !

Il y eut une grande joie dans toute cette famille ; on pleurait, on riait, on s'embrassait.

Annibal n'était peut-être pas encore sauvé tout à fait ; mais il avait échappé au principal danger. On avait sa lettre ; c'est lui-même qui avait écrit. C'était un poids énorme de moins sur tous ces cœurs tout à l'heure encore si soucieux.

Le lendemain matin, le mendiant partait muni d'une somme qui lui avait fait ouvrir démesurément les yeux. M. Ladouceur avait fait largement les choses, et l'oncle Jérôme n'avait pas

voulu être en reste avec son frère. La somme était tellement forte que le mendiant avait d'abord refusé de l'accepter.

— On m'accusera d'avoir volé, dit-il.

Mais on eut bien vite tranché la difficulté. Le curé lui remit un écrit constatant que cet argent avait été reçu légitimement de MM. Aristide et Jérôme Ladouceur, pour services rendus.

— Avec une autre lettre comme celle-là à porter, se disait le bonhomme, j'en aurais assez pour le restant de mes jours.

Quelque temps après, on reçut une nouvelle missive d'Annibal. Celle-là était datée des Etats-Unis. Plus d'inquiétude ; le cher enfant est donc sauvé et dans une bonne position. On oublia l'exil pour se livrer entièrement à cette consolante pensée.

Nous ne raconterons pas la vie d'Annibal, sur la terre étrangère, où il passa une longue année. Il éprouvait de l'ennui, il avait hâte de revoir son pays ; mais il travaillait ferme et faisait de rapides progrès. Il écrivait de temps à autre à sa famille, et en recevait quelques lettres, — pas souvent, car le service de la poste se faisait alors très irrégulièrement. Mais ces nouvelles suffisaient, de part et d'autre, pour tromper l'attente et remonter les courages.

Enfin, dans l'automne de 1838, il put sans danger revenir au pays.

Michael Murphy était désolé.

— Voilà, dit-il, que vous êtes venu dans notre famille ; nous nous sommes attachés à vous ; et maintenant vous partez. Qui pourrons-nous jamais trouver pour vous remplacer ?

Et pourtant, Murphy comprenait bien qu'Annibal désirât rentrer dans son pays, revoir ses parents ; il comprenait surtout avec quelle hâte ces derniers l'attendaient.

Lorsque Annibal partit, toute la famille Murphy était dans une morne tristesse.

— Revenez nous voir bientôt, lui cria Murphy comme dernier adieu, si non vous nous forcerez à faire le voyage du Canada — à mon âge — pour vous faire une visite !

Nous croyons que Michael Murphy n'était pas seul à éprouver ce désir. Il y avait là quelqu'un qui n'osait pas parler, mais dont le cœur était fortement ému, et qui appelait de tous ses vœux le moment où la figure aimée d'Annibal reparaitrait à ce foyer maintenant si triste.

Mais nous ne voulons pas être indiscret. Du reste, la suite de ce récit nous éclairera bientôt sur ce point.

Huit jours plus tard, Annibal rentrait dans sa famille.

Ce fut une joie immense que nous n'essayerons pas de décrire. L'oncle Jérôme avait ses deux bonnes jambes maintenant : il ne tenait pas en place.

— Tiens, disait-il à son frère, je suis si content de le voir revenu, que je consentirais volontiers à me laisser casser l'autre jambe pour qu'il ne reparte plus.

Et en cela il exprimait exactement le sentiment de toute la famille.

NAPOLÉON LEGENDRE.

(*A suivre.*)

STANCES

A MA PETITE AMIE, SOLEDAD JOHANET, DE PARIS,

Le matin de sa première communion.

Le beau soleil de mai rayonne,
Et, d'un baiser d'or, dit bonjour
Au bronze saint qui carillonne
Au fond des grands clochers à jour.

Une foule toute fleurie
Envahit les parvis sacrés ;
Viens, Soledad, viens ma chérie ;
C'est Jésus qui nous dit : — Entrez !

Il t'attend au banquet des anges ;
Approche, le couvert est mis ;
Les enfants, les fleurs, les mésanges,
Tous les petits sont ses amis.

Les cierges brûlent, l'orgue chante,
A l'autel fume l'encensoir ;
La voix, qui se fait plus touchante,
Te dit : — Ma fille, viens t'asseoir !

Ecoute cet appel si tendre ;
Obéis à la douce voix ;
C'est Dieu même qui vient te tendre
La main pour la première fois.

De sa croix où l'amour le cloue,
Lui l'Adorable, lui le Saint,
Il veut te baiser sur la joue ;
Il veut te presser sur son sein.

Il désire être à toi... Que dis-je ?
Dans son amour de Tout-Puissant,
Par un ineffable prodige,
Il t'offre son corps et son sang.

Son corps qui, d'un gibet immonde,
Pour pardonner ouvre les bras !
Son sang qui racheta le monde,
Et coule encor pour les ingrats !

Ce corps, ô miracle qui touche !
Ce sang, séraphique liqueur,
Ils vont descendre sur ta bouche,
Et pénétrer jusqu'en ton cœur.

Oui, dans ton petit cœur, mignonne,
Par la Foi nos yeux entr'ouverts
Vont voir flamboyer la couronne
Du monarque de l'univers.

Ceux qui t'aiment sont là qui tremblent :
Devant le mystère troublant,
Ils croient voir des ailes qui semblent
Palpiter sous ton voile blanc.

Pour bien répondre à leur tendresse,
O Soledad, ouvre au Seigneur !
Plonge-toi dans sa sainte ivresse,
Abîme-toi dans ton bonheur !

Celui dont la grandeur austère
Se courbe aujourd'hui sous ton toit
Te donne le ciel et la terre,
Enfant, puisqu'il se donne à toi.

Le prêtre vient, la cloche sonne,
Voici Dieu, mon ange ; à genoux !
Tends-lui ta lèvre qui frissonne ;
Aime-le bien, et pense à nous !

Prie, un peu pour chaque souffrance,
Pour l'incrédule au cœur flétri,
Pour ta famille et pour la France,
La grande mère au sein meurtri!

Et puis, dans ta reconnaissance,
Au doux Jésus qui t'aime tant
Offre ta candide innocence,
Et le bon Dieu sera content.

LOUIS FRÉCHETTE.

8 mai 1890.

LES CRISES

ET LA

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les crises commerciales sont l'un des phénomènes caractéristiques de la vie sociale contemporaine, et l'un de ceux qui manifestent le plus nettement la solidarité internationale qui tend à s'établir entre les divers marchés du monde. Le moment est favorable pour les observer de sang-froid et pour tirer quelque profit de cette étude. La période de liquidation qui a suivi la crise de 1882-1884 est finie ; la reprise des affaires est accusée. Puis nous avons la bonne fortune de rencontrer, pour suivre cette maladie du corps social, un guide expérimenté, M. Clément Juglar¹, dont le nom restera attaché aux lois qui régissent cette partie de la science économique. En novembre 1881, l'inspection des bilans de banques de France et d'Angleterre lui permettait de prévoir une crise prochaine, malgré les contradictions qu'il rencontrait dans l'opinion ambiante, et il annonçait à l'Académie des sciences morales et politiques l'explosion imminente. La débâcle terrible, qui en janvier 1882 ébranla si profondément les places de Paris et de Lyon, ne devait lui donner que trop promptement raison.

*
* *

Si l'on donne au mot *crise* un sens général, il peut servir à désigner toute perturbation économique. Or il arrive malheureusement souvent que l'équilibre soit rompu entre la consommation et la production. Tantôt c'est la consommation qui est restreinte par un appauvrissement général ou partiel : ce sont les suites d'un luxe mal entendu, d'une épidémie, d'une guerre. Tantôt c'est la production qui semble désorganisée. Elle peut être atteinte par

1 — *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis* par Clément Juglar, vice président de la Société d'Economie politique — 2e édition — (Mémoire couronné par l'Institut) — Paris — 1889.

des fléaux naturels, tels que les mauvaises récoltes, les ravages du phylloxera. Elle peut être contrainte de se transformer, pour mettre à profit de nouveaux progrès techniques ; et ces modifications, si bienfaisantes qu'elles soient, entraînent généralement des souffrances passagères. Enfin, s'il n'y a pas à craindre de surproduction générale, l'excès de production dans une branche particulière d'industrie n'est pas rare, et amène des liquidations plus ou moins douloureuses. Il faut un peu de temps pour que l'abaissement des prix attire une nouvelle couche d'acheteurs, pour que la diminution du travail et des profits détermine un certain nombre de producteurs à chercher d'autres occupations. Voilà bien des causes qui peuvent déranger la marche régulière du travail. Mais ce n'est pas tout.

En dehors de ces crises particulières et locales, il se produit à certaines époques un brusque recul dans le mouvement général des prix. Il ne s'agit plus d'embarras particuliers à telle ou telle branche d'industrie. L'ensemble du marché est affecté. On voit fléchir le cours de toutes les valeurs mobilières, qui représentent les diverses formes de richesse. Et la digression semble se rattacher à de vastes oscillations, plus ou moins régulières, qu'on appelle les cycles de crédit.

Les crises commerciales, on le voit immédiatement, sont un phénomène particulier aux sociétés où les échanges sont nombreux, où la production est active, et stimulée par le crédit. M. Juglar affirme qu'elles n'ont d'importance que chez les peuples dont le commerce est très développé. "Plus le crédit est petit, moins on doit les redouter."

Elles étaient rares dans l'ancien régime économique. "Les peuples gênés par les entraves douanières à la frontière, et les barrières à l'intérieur, le défaut des moyens de communication, l'absence des correspondances, l'ignorance des besoins et des produits qui pouvaient servir à l'importation et à l'exportation, la difficulté de négocier les traites et les lettres de change, ne pouvaient nouer des relations et par conséquent les étendre. Un certain nombre de produits spéciaux à chaque localité formaient la base du commerce... On travaillait surtout en vue du marché intérieur ; sur le marché extérieur on ne plaçait que la quantité des produits nécessaires pour solder les achats des matières premières. Il était difficile qu'il y eût de nombreux mécomptes."

“ La situation est bien changée aujourd'hui... Cet immense mouvement d'affaires que l'on n'observait jadis que dans quelques pays privilégiés, comme en Angleterre, en Hollande, à Hambourg, s'est étendu à toutes les localités qui jouissent des mêmes avantages, c'est-à-dire des institutions de crédit et d'une liberté plus ou moins grande de commerce.” C'est donc chez les peuples qui marchent à la tête de la civilisation contemporaine, et qui tendent de plus en plus à entraîner dans leur mouvement le reste de l'humanité, qu'on peut observer ces chutes étranges et soudaines de l'ensemble des prix, ces contractions du crédit, qui succèdent à une période d'expansion exagérée, et qui ralentissent subitement tout le mécanisme de la circulation.

Il y a trois périodes à considérer, et l'on se trouve toujours dans l'une ou dans l'autre : période prospère, période de crise, période de liquidation.

“ Dans le langage vulgaire, dit M. Juglar, la période prospère n'a pas de nom ; c'est ce que l'on regarde comme l'état normal, on n'en parle même pas ; il en est de la prospérité comme de la santé, rien ne paraît plus naturel.” Les affaires sont actives, la confiance générale, les prix s'élèvent, la spéculation a beau jeu. On s'empresse de fonder de nouvelles entreprises plus ou moins bien constituées ; les émissions se multiplient et réussissent. Chacun veut acheter et se croit sûr de vendre à bénéfice. C'est une sorte de fièvre qui s'empare du monde des affaires, et qui ne saurait durer. La crise est prochaine.

Elle éclate quand s'arrête le mouvement de hausse. Alors l'effondrement est général. La baisse n'atteint pas seulement les produits sur lesquels s'était portée la spéculation ; elle s'étend à toutes les transactions et même aux opérations au comptant. Le public pressé de réaliser s'adresse aux banques. Celles-ci, dont le portefeuille est trop gonflé, dont les réserves métalliques ont déjà baissé, défendent leur encaisse en relevant le taux de l'escompte. “ C'est cette hausse qu'on accuse d'être la cause de tous les embarras, quand elle ne fait qu'indiquer la gravité de la situation, en présence de l'imminence de la suspension des paiements. Afin de prévenir cette ruineuse extrémité à laquelle on n'échappait pas autrefois, on est souvent forcé de porter le taux de l'escompte à 7, 8, 9, 10 p. 100. Privée de crédit, ou ne pouvant encore en obtenir qu'à des conditions aussi dures, la spéculation mal engagée

doit liquider et livrer en baisse les produits qu'elle a achetés en hausse.... Tout est ébranlé et rien ne paraît plus tenir debout ; non seulement les imprudents sont renversés, mais les plus prudents ne savent même pas à quel prix ils sortiront de la bourrasque. Tout crédit, toute confiance ont disparu ; c'est un sauve-qui-peut général.

On entre alors dans la période de liquidation. Elle succède à l'état aigu, qui ne saurait persister plus de dix ou quinze jours, et qui décide du sort du plus grand nombre des spéculateurs. Elle dure des années. C'est une époque de calme. Le taux de l'escompte redescend vite. Le mouvement industriel et commercial est ralenti. Mais cet assouplissement ne se prolonge pas indéfiniment. Les capitaux reconstitués par l'épargne ne peuvent demeurer sans emploi ; les facilités qui s'offrent pour emprunter à bon marché sollicitent les entreprises nouvelles. La liquidation est achevée, la reprise des affaires est commencée, quand le portefeuille des banques cesse de se vider, les réserves métalliques de hausses, et qu'il s'accuse un mouvement en sens inverse.

*
* *

L'histoire des crises aiderait à comprendre l'ensemble du mouvement social. M. Juglar a dressé la liste de celles qui ont été observées depuis 1800 en France, en Angleterre et aux Etats-Unis :

| <i>France.</i> | <i>Angleterre.</i> | <i>Etats-Unis.</i> |
|----------------|--------------------|--------------------|
| 1804 | 1803 | |
| 1810 | 1810 | |
| 1813 | 1815 | 1814 |
| 1818 | 1818 | 1818 |
| 1826 | 1826 | 1826 |
| • 1830 | 1830 | |
| 1836 | 1837 | 1837 |
| 1839 | 1839 | 1839 |
| 1847 | 1847 | 1848 |
| 1857 | 1857 | 1857 |
| 1864 | 1864 | Guerre |
| | 1866 | de sécession |
| | 1873 | 1873 |
| 1882 | 1882 | 1884 |

Il faut observer un instant l'importance et l'amplitude de ces vastes oscillations pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

En 1847 une crise avait éclaté en Europe. Le contre-coup de cet ébranlement ne causa pas de graves perturbations aux Etats-Unis, parce que la débâcle de 1839 avait laissé des traces trop profondes et n'avait pas permis une reprise suffisante des affaires. Mais en France et en Angleterre les deux crises furent intenses et suivirent un développement parallèle. Le taux de l'escompte dut être relevé. Les mauvaises récoltes de 1846 et 1847, aggravées par la maladie des pommes de terre en Irlande, nécessitèrent de larges exportations de numéraire. En France le prix de l'hectolitre de blé s'éleva de 24 f. en 1846 et à 29 f. en 1847, provoquant des troubles sur les marchés et une importation de 209 millions de francs. La révolution de 1848 fut plutôt la suite que la cause de la crise. Et la liquidation paraît avoir été hâtée par les événements politiques qui suspendaient les affaires.

La période de prospérité qui suivit fut brillante et dura longtemps. En France le gouvernement issu du coup d'Etat du 2 décembre 1851, en rassurant les intérêts, activa la reprise des affaires. La guerre de Crimée n'amena qu'un temps d'arrêt momentané. Même mouvement et même confiance en Angleterre, et aux Etats-Unis. La découverte des mines d'or de l'Australie et de la Californie stimule le commerce et la spéculation. Mais la crise est générale dans les derniers mois de l'année 1857. En Amérique elle éclate quelques semaines plus tôt et avec plus d'intensité qu'en Europe, la circulation étant chargée de papier de complaisance. L'ébranlement atteint Londres, Paris, Hambourg. Pourtant la liquidation est remarquablement rapide.

Nouvelle crise en 1864. Elle se confond aux Etats-Unis avec la guerre de sécession. Elle est surtout européenne. Elle avait été précédée d'une sorte de liquidation anticipée, au début de la guerre de sécession (décembre 1860), compliquée par les embarras résultant du système bimétalliste; l'argent faisait prime alors. La France entre dès 1864 dans la période de liquidation. En Angleterre, la spéculation résiste et essaie encore de soutenir le mouvement de hausse. Cette reprise artificielle aboutit au krach de 1866. Il fallait bien finir par liquider. " Et comme les maisons qui paraissaient les plus solides étaient ébranlées, la confiance jusque-là sans limites disparut complètement, et amena la journée

trop célèbre du noir Vendredi (*black Friday*), jour où la panique fut à son comble; tout était ébranlé, on ne savait ce qui resterait debout. Ce qui prouve bien que ce n'était qu'une liquidation retardée, c'est que les autres nations n'y ont pas pris part; elles avaient eu leur krach en 1864; l'Angleterre seule, grâce à la puissance de son crédit, n'avait vu crouler sous la première secousse qu'une faible partie du frêle édifice élevé par ce crédit."

La crise de 1873 est très intense aux États-Unis, en Autriche et en Angleterre. La France est très légèrement atteinte, parce que les affaires n'ont pas eu le temps de prendre un développement suffisant depuis la liquidation anticipée imposée par la guerre. Le krach fut très violent à Vienne dans les premiers jours de mai. Il fallut fermer la Bourse. Les ouvriers sans travail pétitionnaient au Reichsrath pour qu'on vint à leur secours. La hausse des prix avait dépassé toute mesure, la spéculation avait été esfrénée. Aux États-Unis la panique éclata en septembre. Le Stock-Exchange (la Bourse) fut fermé durant dix jours. On dut suspendre les paiements à New-York et dans les grandes villes de l'Union. L'Angleterre fut atteinte par contre-coup, mais moins profondément que l'Autriche et les États-Unis.

Les souvenirs de la dernière crise (1882-1884) sont encore présents à tous les esprits. L'orage éclata à Paris et à Lyon en janvier 1882. La liquidation fut achevée en 1886; alors le portefeuille de la Banque, qui s'étant élevé à 1,724 millions en février 1882, descend à 413 millions. Le marché anglais fut aussi atteint. Aux États-Unis l'effondrement ne se produisit qu'en mai 1884. Mais la panique fut telle qu'à un moment le taux de l'escompte s'éleva à 4 p. 100 par jour. Le syndicat formé par les banques et le Clearing-House parvint heureusement à rétablir un peu de calme. La spéculation avait su retarder l'explosion de la crise, qui avait éclaté en Europe en 1882; mais elle n'avait pu produire qu'un équilibre instable, et la chute était inévitable.

La reprise des affaires, plus ou moins active dans les divers pays, est aujourd'hui générale. Combien de temps durera cette période? Quel genre de spéculation favorisera-t-elle? Sera-t-elle close par une liquidation anticipée, sous la pression de graves événements politiques, une guerre par exemple, ou bien durera-t-elle aussi longtemps que le jeu normal des forces économiques le permettra? L'avenir seul répondra à ces questions. Mais on

peut affirmer dès maintenant que le XIX^e siècle ne s'achèvera pas sans qu'une nouvelle crise n'ébranle l'ensemble des marchés du monde civilisé.



On a proposé bien des remèdes pour supprimer les crises ou atténuer leurs conséquences. Le seul traitement véritablement efficace ferait plus de mal que de bien : il consisterait à supprimer le crédit. On s'est préoccupé de régenter la spéculation ; rien de mieux que de réprimer, dans la mesure du possible, les opérations malhonnêtes qu'elle favorise parfois ; mais il faut se garder de briser les ressorts de l'autorité commerciale, en écartant les banquiers et les prêteurs. On a voulu expliquer les crises par le régime des banques ; les uns ont accusé le monopole ; mais les crises n'épargnent pas les pays où existe la liberté des banques ; les autres ont cru que tout le mal venait de l'abus de l'émission des billets, comme si la spéculation ne se développait pas elle-même par l'émission de son propre papier (effets de commerce, lettres de change) en dehors de l'émission des billets par les banques. Aujourd'hui on semble disposé à faire dépendre les oscillations des prix de l'état de la circulation métallique. Et ces théories jouissant d'une certaine vogue il est important de dissiper les illusions qu'elles peuvent faire naître.

Sans doute les crises commerciales sont toujours dans un certain sens des crises monétaires : c'est la réduction de la réserve métallique des banques, qui sonne le signal de l'explosion. Ces établissements sont alors amenés à défendre leur encaisse par l'élévation du taux de l'escompte, c'est à dire du prix de l'or, qui est très demandé sous l'influence des changes défavorables.

Mais c'est une opinion très fautive, affirme M. Juglar, de croire que les prix sont déterminés par la somme de monnaie comparée aux marchandises. On s'imagine que si la quantité, des métaux précieux était doublée tous les prix seraient doublés. Comme si les métaux précieux étaient le seul instrument d'échange. Les services qu'ils rendent dépendent non de leur quantité, mais de la rapidité de leur circulation. La cause de ces grands mouvements des prix qu'on appelle les crises n'est pas dans l'abondance ou la rareté du numéraire.

M. Allard, directeur de la banque de Bruxelles, a récemment soutenu à l'Institut de France ¹ et au congrès monétaire international, tenu à Paris en septembre 1889, une opinion diamétralement opposée. Il fait un tableau très sombre des maux innombrables répandus sur le monde civilisé par la dépréciation des richesses. Celle-ci résulterait de la démonétisation de l'argent en Allemagne (1873) et de la suspension de la frappe de ce métal dans les pays de l'Union latine (1875).

Il me semble impossible de contester que la quantité des métaux précieux exerce une influence réelle sur l'ensemble des prix. Cette influence est surtout sensible dans les sociétés où la circulation fiduciaire est peu développée. On l'a bien vu en Europe après la découverte du nouveau monde. Un chapon ne valait guère que quatre sous en l'an 1500, et se payait quinze, un siècle plus tard ; et tout le reste haussa dans la même proportion. Mais c'est une autre question de savoir s'il est désirable de provoquer un relèvement artificiel en multipliant une monnaie de métal déprécié.

On ne saurait traiter incidemment la question de l'or et de l'argent, et le renouvellement de l'Union monétaire latine, dont le parlement français aura bientôt à s'occuper, sera sans doute l'occasion d'un débat sérieux sur ce sujet. Mais puisqu'on propose de guérir la crise économique en établissant par des conventions internationales un rapport fixe entre la valeur de l'or et celle de l'argent, et en autorisant la frappe libre des deux métaux, il faut se demander quelle serait l'efficacité de pareilles mesures.

Elles seraient utiles, cela est clair, aux détenteurs du métal argent, aux propriétaires de mines. Elles seraient encore profitables aux changeurs ; les variations du cours des métaux et les écarts entre la valeur réelle leur procureraient des opérations lucratives. On dit que la situation des débiteurs serait améliorée, parce qu'ils pourraient se libérer en payant leurs créanciers avec une monnaie dépréciée ; mais le but d'un bon système monétaire n'est pas de fournir aux débiteurs le moyen de payer aux créanciers moins qu'il ne leur est dû. On ajoute enfin que l'afflux du numéraire activerait les affaires. Mais on oublie que l'argent est

¹ — Voir le mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques et publié sous ce titre : *Dépréciation des richesses*, Paris — Bruxelles — 1889.

trop lourd, trop encombrant pour être la monnaie principale des pays de civilisation avancée, et qu'il tend de plus en plus à y jouer simplement le rôle de monnaie d'appoint. Il est tout à fait invraisemblable qu'un accord puisse s'établir entre les grandes nations pour renoncer aux avantages de la monnaie d'or.

C'est donc une illusion de croire que la frappe de l'argent ouvrirait une ère de prospérité continue. Le mouvement momentané qu'elle produirait dans les prix ne serait pas un bienfait durable. Et la fixité, qui est le principal mérite de la monnaie, serait mal assurée par ce régime artificiel, qui, ne pouvant s'étendre au monde entier, provoquerait des spéculations incessantes et des déplacements continuels de métaux précieux.

*
* *

La meilleure manière de se mettre en garde contre les dangers des crises, c'est tout simplement de se rendre compte de leurs caractères et de leur périodicité. Elles ont dans une certaine mesure un effet utile. Ne peut-on y voir des liquidations salutaires, des épreuves périodiques qui opèrent des éliminations indispensables ? Elles débarrassent le marché des crédits douteux. "A considérer le monde des affaires, écrit M. Juglar, on se demande si le développement des transactions à terme, qui caractérisent la période prospère, peut suivre une marche ascensionnelle sans aucun temps d'arrêt, sans une liquidation partielle au moins, qui permette de reprendre pied avant de se lancer en avant... Après ces époques d'expansion et d'activité qui caractérisent les périodes prospères (et il n'y a pas de période prospère sans une hausse des prix), il faut un arrêt, une crise, pour prendre un temps de repos, pour permettre de liquider les affaires engagées à l'aide d'une succession d'échanges dans les hauts prix, pour laisser se reconstituer le capital et les épargnes qui avaient été trop rapidement immobilisés et épuisés."

Stanley Jevons donne de la périodicité des crises une explication singulière. Il y voit l'influence de certains phénomènes solaires qui rendraient les terres plus ou moins fertiles, les hommes plus ou moins confiants. "Les bonnes vendanges sur le continent d'Europe, dit-il, et les sécheresses dans l'Inde reviennent tous les

dix ou onze ans, et il semble probable que les crises commerciales sont liées à une variation périodique du temps, affectant toutes les parties du globe et qui provient sans doute d'un accroissement dans les ondes de chaleur reçues du soleil, à des intervalles moyens de dix années et une fraction. Une provision plus grande de chaleur augmente les récoltes, rend le capital plus abondant et le commerce plus lucratif, et aide ainsi à créer ces espérances d'où sort la fièvre. Une diminution dans la chaleur du soleil amène de mauvaises récoltes, et dérange beaucoup d'entreprises dans les différentes parties du monde. On peut alors prévoir la fin de la fièvre et une crise commerciale." — Quelle que soit la valeur de ce système ingénieux, il est certain que la périodicité des crises ressemble fort à une loi inéluctable du monde économique moderne, et qu'il faut s'en accommoder.

C'est un grand avantage de connaître la succession de ces mouvements, et de se rendre compte de la période dans laquelle on se trouve. On est mis en garde contre les engouements et les découragements excessifs. On sait dans quel moment il convient d'engager une affaire nouvelle. On résiste aux entravements de la spéculation. Si cette clairvoyance et cette sagesse étaient moins rares, les crises seraient beaucoup moins intenses, et moins douloureuses.

Une autre caractéristique de ces grandes secousses, c'est qu'elles n'atteignent pas une seule nation. Tous les grands marchés sont solidaires. Dès que l'ébranlement est signalé sur un point on peut être certain qu'il se propagera de proche en proche avec plus ou moins de rapidité.

Ne peut-on espérer que la solidarité internationale qui augmente l'amplitude des crises diminuera leur intensité, et qu'elle servira ainsi à donner au monde du travail un peu plus de pain et de stabilité ?

J. ANGOT DES ROTOURS.

LA LIBERTÉ

Liberté ! Liberté ! nos solides ancêtres,
Corps à corps, front à front, avec leurs âpres maîtres,
Au club, au parlement, au meeting, au forum,
Bien longtemps ont lutté pour ton blanc labarum.

Sans halte, obstinément, l'éloquence virile
Redoublait les assauts d'une lutte stérile ;
La Chambre flagellait le pouvoir exécuté ;
Et toujours le pouvoir gouvernait à son gré.
Très beau, très fier, très grand, dominant la tempête
Qu'un despote haineux déchaine sur sa tête,
Papineau, noble aïeul du tribun souverain,
Fait vibrer les éclats de son verbe d'airain.
Le rival des Franklin parle : l'absolutisme
Comprime les élans de ce patriotisme.
Bédard se dresse ; il faut enchaîner ce vaillant
Qui crible de ses traits les Craig et les Ryland.
C'est en vain que le fouet sanglant de l'ironie,
Accule au pied du mur l'hyène tyrannie,
Le monstre terrassé, bave aux dents, sang aux yeux,
Hurle encor sous les coups du fouet victorieux.

Des vieillards décrépits, malfaisants, sacrilèges,
Violent sans pudeur et lois et privilèges.
C'était un règne affreux qu'eût cinglé Juvénal ;
Le ministre volait, et le juge vénal
Trafiquait du statut pour une vile somme ;
On graciait un riche, on pendait un pauvre homme ;
Partout la violence et l'illégalité,
L'arbitraire, l'astuce et la duplicité !
Au bon peuple qui peine et qui, très humble, prie,
On répond par l'insulte et par la moquerie,
Et l'on jette au panier, au mépris de tous droits,
Les rouleaux de papier marqués de grandes croix !

Le bon peuple se tut. Mais un homme, un génie,
 Se lève, et, défilant l'injure et l'avanie,
 Au milieu d'un profond silence solennel,
 Fait ouïr les accents d'un nouvel O'Connell.
 Tout un pays l'acclame ; et la voix prophétique
 Du calme agitateur traverse l'Atlantique.
 Au mâle et fier appel du jeune Washington
 Répond, comme un écho, la voix des Warburton.
 Nos tyranneaux jaloux, sourds à toute éloquence,
 Redoublent de fureur, de morgue, d'arrogance.
 On vole, on pille, on pousse à bout ces braves gens,
 Ces paisibles et doux ruraux intransigeants,
 Et l'on jette la fange et l'on crache l'insulte
 A la race, à la langue, à la bannière, au culte ;
 On s'arroe les droits de la majorité ;
 Et les belligérants de la légalité
 Protestent vainement. Pour appuyer le vote
 Il faut que le fusil du pauvre patriote
 Se mêle au grave et vaste orage des débats.

Le vieux mousquet français fit si bien que là-bas
 On l'entendit. Ce fut bref, mais brillant. La poudre
 Aux oreilles du maître, à l'égal de la foudre,
 Retentit, et le maître en fut tout étonné.
 Il comprit. Le rappel des tyrans fut signé.
 Des parchemins scellés du grand sceau britannique
 Annulèrent bientôt l'ukase tyrannique.
 Le Pacte caççella le révoltant édit.
 Voilà pourquoi le Trône anglais n'est plus maudit.
 Voilà pourquoi, dans un rêve qu'un reflet dore,
 A nos yeux éblouis par quelque vague aurore,
 Sur un sol ponce à ponce à bon droit défendu,
 Ondule, ô Liberté, ton saint drapeau perdu.
 Que dis-je ? n'éveillons pas la haine endormie ;
 Nous jouissons en paix de notre autonomie ;
 Notre race n'est plus la race paria ;
 Le Peuple est maître, c'est assez. Victoria,

Aux esprits assagis que son sceptre nivelle,
 Impose le respect d'une charte nouvelle,
 Et fait planer sur tous l'égale majesté
 De sa très douce et très sereine autorité.

L'heure est à nous. L'Erable, exubérant de sève,
 Au terroir fortement enraciné, s'élève,
 Déployant en plein ciel, entre deux océans,
 L'éclatante vigueur de ses rameaux géants.
 L'heure est à nous. Québec, la province féconde,
 Vois déborder sur tous les points du nouveau monde,
 Comme une mer, les flots calmes et triomphants
 De ses laborieux et robustes enfants.
 Le bon peuple respire, et sa poitrine vibre
 Au souffle frais qui court dans l'air joyeux et libre ;
 Le sang monte plus calme au front du travailleur ;
 Dans le ciel éclairci brille un soleil meilleur ;
 Le grand combat est clos, la bataille est finie,
 Et les lutteurs d'hier vivent en harmonie.

Honte à ceux dont les cris de rage osent encor
 Troubler ce sympathique et généreux accord !
 C'est la trêve. C'est l'ordre. Aux angles de la poutre
 Nous avons accroché le mousquet ; et le coutre,
 Au pas égal des lourds chevaux et des grands bœufs,
 Sillonne en paix la friche et les guérêts herbeux.
 Et, tandis que, là-bas, les moissonneurs superbes,
 Sur leurs longs chars criant sous la charge des gerbes,
 S'en vont, suivis par les blancs troupeaux rassemblés,
 Serrer le blond trésor des seigles et des blés,
 Dans nos ports, sur nos quais bordés de nos flottilles,
 Le steamer de Glasgow, le voilier des Antilles,
 Le lourd transatlantique et l'énorme trois-mâts,
 Déchargent les produits des plus lointains climats.

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

VOYAGE EN GRÈCE

IV

ENVIRONS D'ATHÈNES

A l'orient d'Athènes, l'Hymette et le Penthélique ferment l'horizon.

Leurs coteaux verts aux gracieuses ondulations nous invitent à contempler du haut de leurs plateaux le panorama qu'offrent la ville et le pays environnant.

En route de très bonne heure, nous traversons la ville à peine éveillée. Quelques rares passants se rendent à leur travail ; un régiment de la garde est déjà à l'exercice dans une plaine en dehors des fortifications ; ce sont les seuls vivants que nous rencontrons.

A cette saison pourtant il est bien plus agréable de se promener dans la campagne, au lever de l'aurore, que de s'attarder dans les bras de Morphée — pour employer un style en situation. L'air est doux ; un arôme printanier se dégage des prés verdoyants ; la rosée vaporisée par les premiers rayons du soleil flotte dans l'atmosphère ; une brume fine aux tons violacés estompe la perspective, et rappelle les paysages de Corot.

Devant ce spectacle la rêverie nous gagne. Pendant qu'on chemine en silence, notre esprit vogue à pleines voiles vers les horizons lointains du souvenir ; puis aux regrets du passé s'enchaînent petit à petit les espoirs du présent avec les aspirations de l'avenir. Impossible de suivre ces routes de la Grèce avec indifférence ; tout y parle au cœur, tout y plonge l'esprit dans la méditation.

L'arrêt soudain de notre voiture met un terme à nos rêves. Il nous faut continuer l'ascension à pied, aucune route carrossable ne gravissant les flancs du Penthélique.

Il nous reste à nous procurer un guide connaissant les sentiers de la montagne. Nous nous adressons au couvent grec Pendeli, qui paratt avoir le monopole de ces ciceroni ; mais on nous refuse

carrément, sans y mettre de formes. Alors un domestique de la maison nous offre ses services moyennant vingt francs. A notre tour, nous refusons de nous soumettre à pareil chantage, et nous commençons notre ascension à la bonne aventure, nous fiant à notre étoile.

Malheureusement les sentiers sont nombreux, et courent en tous sens ; nous en prenons un au hasard, naturellement celui qui paraît le plus fréquenté.

Le Penthélique a onze cents mètres de hauteur ; ses pentes boisées de sapins recèlent les fameuses carrières où l'on a puisé les marbres employés dans la construction des principaux monuments d'Athènes.

Or plus nous nous éloignons de notre point de départ, plus nous regrettons de ne pas avoir donné les vingt francs au valet de ferme du couvent. Ce que nous croyons être un sentier n'est plus qu'un ravin creusé par les eaux des pluies. Il faut franchir des passes difficiles qui demanderaient l'adresse de l'Indien et l'agilité d'une gazelle.

Un récent incendie a consumé une partie des arbres ; il ne reste plus que des troncs déchiquetés et des broussailles, auxquels nous nous accrochons tant bien que mal.

De temps à autre nous rencontrons des excavations dans la montagne. Ce sont des carrières de marbres ; on peut dire à peu près quels monuments en sont sortis, rien qu'à examiner attentivement la patine des parois.

Ici des tons fauves, là une nuance plus sombre, plus loin un grain brillant comme s'il avait été tout récemment fouillé.

Enfin après deux heures et demie de marche, nous atteignons le sommet, et nous respirons. Durant plusieurs minutes nous jouissons d'un repos bien gagné, et nous accoutumons nos yeux à l'immense déploiement de lumière causé par l'élévation.

Une fois remis de nos fatigues, nous nous orientons, afin de graver profondément dans notre esprit la topographie de ces lieux mémorables.

Tournés vers la mer, nous avons immédiatement à nos pieds l'Hymette, la montagne aux abeilles classiques.

A droite, dans le lointain, Athènes, le Pirée, Salamine confondus dans l'atmosphère lumineuse. A gauche, le Parnès protège contre les vents du Nord la vallée de Marathon et sa baie profonde,

autrefois trop étroite pour contenir la flotte de Darius, et toujours trop petite pour contenir l'admiration des siècles.

Nous saluons l'ombre de Miltiade et de ses vaillants compagnons, les Aristide, les Callimaque, les Themistocle ; s'ils n'ont pas de monuments élevés à leur mémoire, le nom seul de Marathon leur est un titre suffisant d'éternelle renommée.

A une grande distance, du côté de la Macédoine, l'Olympe aux cimes neigeuses perdues dans les nuages complète la circonférence sans bornes dont nous sommes le point central.

Nos regards ne peuvent se rassasier de ce spectacle grandiose, dont l'harmonie est incomparable. L'œil ne rencontre pas une ligne droite ou brisée ; les montagnes aux gracieux contours viennent mourir dans la plaine sans accident de terrain.

L'air d'une limpidité extrême enveloppe cette immensité dans un rayonnement de nuances unique au monde.

Avec une telle nature autour de soi, est-il surprenant que le peuple grec ait porté les arts à leur apogée ?

Après avoir donné libre cours à notre admiration, nous nous lançons au pas gymnastique sur la pente de la montagne, et en moins d'une heure nous arrivons au parc du monastère.

Une espèce d'auberge attachée à cet établissement et installé sous des chênes plusieurs fois séculaires attire notre attention ; il est vrai que nous n'avons pas mangé depuis le matin, et notre appétit, aiguïsé par le jeûne et l'exercice, demande impérieusement satisfaction.

Des œufs, du pain, du beurre et une bouteille de vin nous font tressaillir d'aise, et nous savourons cette rustique collation avec autant de plaisir que le souper le plus délicat. Sans être des Spartiates, nous savons accepter, quand il le faut, le brouet noir du pèlerin ; on doit toujours être heureux d'avoir le nécessaire, quand le superflu fait défaut.

A la nuit tombante, nous remontons en voiture, et nous rentrons à Athènes épuisés de fatigue, mais contents d'avoir rempli notre programme de la journée. Il n'y a pas de plus grande joie pour le voyageur, le soir venu, que de pouvoir se dire : Mon temps a été bien employé ; j'ai fait tout ce que je me proposais de faire.

Ecrire ses notes, consigner ses observations, terminent agréablement sa journée ; alors il se livre sans arrière pensée au sommeil,

qui lui permettra pour le lendemain de braver de nouvelles fatigues.

Voyager ainsi lui vaut des années d'étude, et lui ménage pour le reste de ses jours une mine inépuisable de souvenirs tout particulièrement agréables pour lui, en même temps qu'instructifs, pour les autres.

Avec cela qu'en Grèce il n'y a guère à chômer pour le touriste. Chaque jour fournit son champ à exploiter.

Hier c'était le Panthélique, aujourd'hui c'est Eleusis.

La route d'Eleusis est l'ancienne voie sacrée d'Athènes; par conséquent de nombreux souvenirs religieux s'y rattachent.

Actuellement elle suit la mer et se déroule en très jolie promenade. Notre guide nous indique l'endroit où Cérès s'arrêta, après avoir cherché par toute la terre sa fille Proserpine ravie par Pluton.

Dans cette plaine, elle reçut l'hospitalité de pauvres paysans; pour les en remercier elle fit germer le blé, et leur enseigna à labourer la terre.

C'est aussi dans cette baie d'Eleusis que Neptune, sollicité par le jaloux Thésée, envoya des monstres marins pour effrayer les coursiers d'Hippolyte. Les chevaux terrifiés s'emportent; ils n'écoutent plus la voix de leur maître; le char est renversé; et Hippolyte, traîné dans la poussière, n'est bientôt plus qu'un cadavre sanglant.

Les vers de Racine nous reviennent à la mémoire :

Il suivait tout pensif le chemin de Mycènes ;
Sa main sur les chevaux laissait flotter les rênes.
Ses superbes coursiers....

Le village d'Eleusis est grandement déchu de son ancienne splendeur. Quelques rares touristes visitent les ruines de son fameux temple, et retournent à la ville sans emporter avec eux un souvenir bien frappant de cet amas informe de décombres.

Ce temple était un des plus beaux de la Grèce. Construit par Ictinus, dans l'ordonnance dorique, mais sans colonnes pour le différencier du Parthénon, il commandait quand même l'admiration générale.

Plus tard, d'autres architectes, moins artistes qu'Ictinus, y ajoutèrent ce péristyle, dont on voit encore les restes. On peut

le dire, sans crainte de se tromper, ces architectes ne l'ont pas embelli.

Qui n'a pas entendu parler des mystères d'Eleusis et du voile épais qui les enveloppe ?

On prétend que ces fêtes commencées par des prières, des processions, des jeûnes en l'honneur de Cérès, se terminaient par des orgies comme seule l'antiquité peut en fournir des exemples.

Impossible au plus minutieux examen de trouver aujourd'hui la moindre trace de ces célèbres saturnales. Seule une immense crypte indique sans aucun doute le lieu de ces cérémonies ; mais celles-ci étaient-elles nécessairement empreintes de débauches scandaleuses, parce qu'elles se pratiquaient dans l'obscurité de la nuit et dans les profondeurs souterraines ? Ce serait beaucoup dire.

Il faut bien se rappeler que les problèmes de la nature n'étaient guère compris et encore moins expliqués par les Grecs ; c'est même pour cette raison que ceux-ci étaient portés à personnifier et à diviniser tous les phénomènes physiques dont ils ne se rendaient qu'imparfaitement compte.

Un grain de froment déposé en terre, sa germination et son apparition à la surface du sol en cent épis divers, étaient autant de mystères pour ce peuple ignorant des principes de la science. Cérès et Proserpine représentaient, dans son esprit habitué aux figures de la poésie, un des plus importants de ces phénomènes, c'est-à-dire la mort apparente de la terre durant l'hiver, et sa résurrection au printemps, fertile et revivifiée par ce sommeil prolongé.

Suivant la fable, Proserpine passait six mois de l'année dans les enfers avec Pluton son époux ; ceci correspondait aux mois d'hiver. Durant les six autres mois, Jupiter lui permettait de venir sur terre consoler Cérès sa mère.

Son apparition était synonyme de renouveau, de sève, de vie ; c'était le printemps, la jeunesse de l'année.

Pour les Grecs tout était matière à lyrisme, et nous avons tout lieu de croire que ces phénomènes inexpliqués étaient embellis, idéalisés plutôt que souillés par des excès.

Il n'est donc pas surprenant que les prêtres du temps aient eu l'idée de donner à ces fêtes instituées pour célébrer ces cérémonies

un caractère mystérieux. Ce n'est pas une raison d'en conclure aux monstrueuses débauches dont parlent quelques historiens.

Après de longues et intéressantes recherches dans ces ruines, nous gravissons une colline qui domine le temple.

De là nous suivons par la pensée la procession partie du Parthénon et venant au sanctuaire de Cérés. Elle avait la même pompe que celle des Panathénées et les Athéniens les plus distingués se piquaient d'honneur d'y prendre part.

Souvent les hommes politiques la suivaient pour se faire de la popularité. Ainsi on vit Alcibiade portant la statue d'Iacchus, dans la procession des mystères d'Eleusis, pour reconquérir la faveur du peuple. Et celui-ci non seulement pardonna la trahison, mais offrit même au rusé successeur de Périclès la royauté d'Athènes.

Tous les peuples ne sont-ils pas athéniens sur ce point ? Le flatter, en paraissant partager ses croyances ou ses préjugés, est un des moyens les plus sûrs d'en obtenir et les votes et la confiance — partant d'arriver au pouvoir.

Ces souvenirs religieux nous absorbent tellement que nous oublions l'heure du départ, et notre cocher qui nous attend, en mâchant des jurons.

L'unique auberge du village nous fournit quelques aliments que nous consommons à la hâte avant de remonter en voiture. A la hâte est bien le mot, car la pauvreté du menu et surtout la propreté plus que douteuse de l'établissement ne nous permettent guère de nous attarder à table.

Phœbé la blonde brille au ciel, elle inonde de ses reflets d'argent la baie d'Eleusis et la route à parcourir ; ce coup d'œil nous fait vite oublier l'ennui d'un repas manqué.

Nous avons souvent remarqué la grande pureté de l'air en Grèce ; mais jamais nous ne l'avions constatée d'une manière aussi frappante.

La lune, suspendue par un fil invisible au milieu de l'air ambiant nous apparaît comme une sphère incandescente ; on en perçoit clairement les contours sphériques, et l'on dirait qu'elle tourne sur elle-même dans un océan lumineux.

Habitué aux latitudes du nord, et n'ayant vécu qu'en passant sous les tropiques d'Afrique et d'Amérique, nous avons toujours vu la lune tout au bout de la portée du regard, comme un disque

plat et brillant qui serait collé à la voûte du ciel. Le spectacle était si nouveau pour nous, que nous fîmes arrêter notre véhicule pour admirer plus à notre aise ce phénomène tout à la fois charmant et extraordinaire. C'était à ne pas en croire nos yeux.

Nous aurions été d'humeur à passer la nuit à contempler ces merveilles, si notre automédon, esprit plus pratique, ne nous eût tiré de notre rêverie par un claquement de fouet significatif.

Nous descendîmes de la voûte étoilée pour nous retrouver sur la surface terrestre, en route pour Athènes, dont le blanc fantôme se dessinait vaguement à l'horizon, noyé dans les lueurs pâles et tranquilles de cette incomparable nuit d'été.

(A suivre.)

CHARLES DE MARTIGNY.

NOS TRADUCTEURS OFFICIELS

Tout ce qui a trait à la conservation et aux progrès de la langue française au Canada nous intéresse naturellement au plus haut degré.

Que notre idiome ait jeté, tout particulièrement dans la province de Québec, des racines assez puissantes et assez profondes pour s'y maintenir envers et contre tous, cette question ne souffre plus pour moi l'ombre d'un doute ; elle sort tout à fait du domaine des probabilités pour entrer purement et simplement dans celui des faits accomplis et définitivement acquis à l'histoire.

Mais, si je considère la question réglée sous ce rapport, je suis loin d'être parfaitement rassuré sur un autre point. N'est-il pas à craindre, comme le fait remarquer Elisée Reclus, que l'emploi, par les Franco-Canadiens, de deux langues d'un génie différent n'ait pour conséquence inévitable de déformer complètement l'idiome originaire, et d'en faire un jargon bâtard d'où les expressions et les tournures anglaises évinceront peu à peu le restant du vieux langage ?

Même sans pousser ces craintes aussi loin que l'illustre auteur de la *Nouvelle Géographie Universelle*, il faut bien avouer qu'elles ne sont pas tout à fait chimériques. Nous subissons malheureusement l'influence du milieu où nous vivons. La déformation du langage est évidente et palpable, non seulement parmi ceux de nos nationaux qui n'ont aucune prétention à l'art de bien dire, mais encore et surtout parmi nos hommes soi-disant instruits.

La tournure anglaise, encore plus que le mot ou l'expression même, s'étale partout dans nos discours, nos conversations, nos écrits, avec un sans gêne absolu. Tel journaliste, tel orateur parlementaire se pique d'un certain vernis littéraire, et fait une guerre à mort aux anglomanes, qui ne peut cependant s'exprimer sans donner à sa phrase un cachet anglo-saxon des plus prononcés. D'infâmes clichés, tenant tout à la fois du vocabulaire français et du génie de la langue de Shakespeare, sont devenus de rigueur dans la bouche du notaire, de l'avocat, de l'homme d'affaires et de leurs nombreux imitateurs.

Et certes, il ne faut pas remonter bien loin pour découvrir l'origine de cet idiome bâtard, qui s'affiche avec impudence à la tribune populaire, dans la rue, au salon et jusque dans nos enceintes parlementaires. Cet adultère des langues, je ne crains pas de le dire, est tout particulièrement l'œuvre de la presse et de notre législation statutaire, malheureusement soumises dès leurs débuts au contrôle plus ou moins exclusif de gens qui, sous prétexte de "traduire," se firent un devoir de "trahir" les langues dont ils étaient les interprètes.

Traduttore, traditore, dit le proverbe italien. Rien de plus vrai pour le traducteur canadien-français. Le traître ! c'est lui qui livre quotidiennement à la presse, dans son affreux charabia, la dépêche télégraphique ou le fait-divers qui se distribue ensuite de porte en porte, pénètre jusqu'aux points les plus reculés du pays, et s'impose partout comme modèle de style. C'est lui qui, sous le couvert de l'officialité, met une main sacrilège sur le *bill* encore vierge de l'honorable Ferguson, *membre rapporté pour servir* dans la Chambre pour le comté de xxx, affuble à la française le pauvre *Acte pour pourvoir et pour d'autres fins*, en distribue généreusement les *provisions* et les fait *entrer en force* ou de force dans la tête du praticien, du jurisconsulte et du magistrat, qui en font ensuite le langage obligé et technique des avocats, des plaideurs, des hommes de la finance et du commerce, et deviennent pour ainsi dire les consécrateurs du jargon universel.

En cela comme en bien d'autres choses, le mal nous vient d'en haut. Le traducteur officiel, choisi parmi les classes soi-disant instruites et dirigeantes, a été pour la langue un terrible agent de démolition, un facteur aveugle mais actif et puissant de déformation littéraire. Les premiers statuts sortis de ses mains ont servi de modèles à tous les projets de loi ultérieurs, aux chartes municipales, aux constitutions et règlements de nos associations charitables, industrielles et commerciales, qui sont autant d'écoles où se forment nos hommes d'affaires, nos tribuns, nos législateurs.

Le traducteur, dépositaire et protecteur naturel de l'idiome, en est donc devenu tout simplement le bourreau.

Pourquoi ?

Parce qu'on n'a pas compris dès l'origine l'importance primordiale de la traduction au sein d'une société mixte comme la nôtre. On a cru voir le plus facile des métiers, la plus simple affaire de

routine dans un art hérissé de difficultés, où des maîtres comme Delille, Rivarol, Chateaubriand, Leconte de Lisle et tant d'autres n'ont eux-mêmes atteint qu'à un degré relatif de perfection. Il n'est pas rare encore de trouver des gens bien convaincus que la reproduction des mots et des tours de phrase d'une langue par les mots et les tours équivalents d'une autre langue n'est qu'un jeu d'enfant, comparée aux études de l'homme de loi ou aux travaux d'un comptable. On ne songe pas que le traducteur, pour arriver à des résultats simplement satisfaisants, doit posséder tout d'abord une connaissance approfondie des lois grammaticales et lexicologiques de sa langue, ce qui offre pour le moins autant de difficultés que la connaissance du code et des statuts, même en tenant compte de la tache originelle qui semble les condamner pour longtemps encore aux limbes de la science du droit.

Mais alors, me dira-t-on, un traducteur parfait devient un mythe, un être introuvable dans notre petit monde littéraire !

Oui, tout comme un notaire, un avocat ou un juge parfaits. Mais si le juriconsulte est considéré à bon droit comme le gardien jaloux de nos lois, le traducteur doit être au même titre considéré comme le principal conservateur de la lettre de ces lois, de la langue dans laquelle il est appelé tous les jours à leur trouver une formule convenable.

Hippolyte Rigault a dit avec raison : " La traduction bien comprise est un noble exercice de l'intelligence ; on la prisait au XVII^e siècle presque à l'égal de l'invention personnelle. L'Académie française réservait aux traducteurs toute une galerie de fauteuils. On estimait qu'un honnête homme qui sait bien user de sa langue, comme dit d'Ablancourt, se fait un grand honneur en la mettant au service des grands auteurs, anciens et étrangers, et qu'il faut souvent autant d'esprit pour donner un beau tour aux pensées d'autrui que pour penser soi-même. "

Cette simple citation suffirait à elle seule pour démontrer jusqu'à quel point nos pères ont fait erreur en confiant, sous prétexte d'économie, la traduction de nos lois à des mains inexpérimentées. Notre langue, ce dépôt sacré pour lequel nous sommes prêts à tous les sacrifices, a été elle-même sacrifiée à de misérables considérations pécuniaires qui n'ont pas encore entièrement fait place au langage de la raison et du bon sens. L'irréflexion, encore plus que la parcimonie, a d'ailleurs été une des principales causes

du mal. " Pressé d'agir parce qu'il a besoin d'agir, dit Ch. Coquelin, l'homme va d'abord droit à l'action sans trop raisonner ce qu'il fait et sans autre guide que son instinct. C'est plus tard seulement que, redressant et corrigeant, à l'aide d'un peu d'expérience acquise, les erreurs de cette pratique, il fait des règles et des maximes générales qu'il érige en système."

Nous avons assez d'expérience acquise, sur le sujet qui nous occupe en ce moment, pour redresser et corriger les erreurs du passé. Le temps est arrivé pour nous d'ériger en art ce qui n'a été jusqu'ici qu'un travail purement mécanique, et de soustraire ainsi notre belle langue à la déformation dont elle est menacée. Il importe, pour cela, d'ouvrir aux traducteurs une carrière lucrative et honorable. Ce n'est pas avec eux qu'il faut lésiner. Quand on a établi une machine coûteuse, dit Adam Smith, on espère que la quantité extraordinaire de travail qu'elle accomplira avant d'être tout à fait hors de service, remplacera le capital employé à l'établir, avec les profits ordinaires tout au moins. Un homme qui a dépensé beaucoup de temps et de travail pour se rendre propre à une profession qui demande une habileté et une expérience extraordinaires, peut être comparé à une de ces machines dispendieuses. On doit espérer que la fonction à laquelle il se prépare lui rendra, outre les salaires du simple travail, de quoi l'indemniser de tous les frais de son éducation, avec au moins les profits ordinaires d'un capital de la même valeur. Il faut aussi que cette indemnité se trouve réalisée dans un temps raisonnable, en ayant égard à la durée très incertaine de la vie des hommes, tout comme on a égard à la durée plus certaine de la machine."

Ce principe, si clairement défini par le père de l'économie politique, s'applique tout particulièrement à nos traducteurs officiels, que de longues années d'étude et d'expérience peuvent seules mettre en état de faire face à l'immense responsabilité qui leur incombe.

Il nous faut des lois et des documents officiels clairs et précis, que la masse du peuple puisse comprendre et où il ne reste plus l'ombre d'un procès à dénicher. Il s'est opéré sous ce rapport, il faut l'avouer, des progrès sensibles depuis quelques années. A mesure que la position de nos traducteurs s'améliore, il semble que nos livres bleus prennent un caractère plus attrayant; nos

lois se revêtent d'expressions et de formules moins obscures, le style officiel se dégage peu à peu de sa lourdeur d'emprunt. On peut même espérer qu'avec un redoublement d'efforts et une organisation plus régulière et plus uniforme, le langage légal et administratif, qui influe si considérablement sur l'idiome général du pays, prendra bientôt la précision, la clarté et ce tour vif et élégant qui distinguent la législation de la France moderne.

Je serais heureux pour ma part de voir le traducteur français d'aujourd'hui réparer les fautes de ses devanciers et travailler dans la mesure de ses forces, avec nos hommes de lettres, à ramener la langue aux saines traditions du passé, tout en la faisant participer aux progrès et aux perfectionnements dont nos cousins d'outre-mer la jugent encore susceptible. C'est là une belle et grande mission qui, bien comprise et fidèlement remplie, nous vaudra le respect de nos contemporains d'origine étrangère, ainsi que la vénération et la reconnaissance de ceux qui viendront après nous.

ZÉPHIR BOUCHARD.

LÉON XIII

ET

LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

Dans le triste héritage légué au monde par la Réforme, l'observateur judicieux ne remarque pas seulement des fautes et des erreurs dogmatiques, il y découvre encore le germe fatal des faux principes sociaux qui rongent jusqu'aux entrailles la civilisation moderne.

Nulle thèse, depuis un siècle, n'a été plus universellement et plus emphatiquement prônée dans les livres, les pamphlets ou les feuilles publiques, que la soi-disant souveraineté du peuple. Le peuple, crie-t-on partout, c'est un roi tout-puissant qu'aucun pouvoir ne domine, qui se gouverne lui-même, qui tient de la nature sa couronne et ses droits. Or il est aisé de voir par quelles affinités, historiques et logiques, ce principe se rattache à l'idée fondamentale du système protestant. C'est en secouant le joug de l'autorité de l'Eglise, en décrétant et proclamant bien haut la liberté d'examen que Luther jeta les bases d'une religion nouvelle. Mais si, en matière de dogmes, de croyances religieuses, l'examen libre et absolu est un droit inhérent au peuple, pourquoi, en matière civile et dans un ordre de choses purement temporelles, ce peuple n'aurait-il pas le même droit d'examen, n'exercerait-il pas sur toute puissance politique la même suprématie

Rousseau, de ces doctrines, déduisit son fameux système du *Contrat Social*. Et bien que ce contrat n'eût, pour l'appuyer, aucune bonne raison ni en droit ni en fait, cependant le talent avec lequel il était décrit et le charme irrésistible d'idées propres à flatter la foule lui ouvrirent presque sans obstacles le chemin des esprits. Quatre-vingt-treize éclata, et dans l'affreux tableau de cette immense catastrophe, on put voir ce qu'il en coûte de jeter à travers le monde des semences d'anarchie. Le peuple, dans sa logique, passait des théories aux faits. Ainsi fut inaugurée cette ère de révolutions, de troubles presque continus, de pronunciamientos et de grèves qui ont fait du dix-neuvième siècle la période sociale assurément la plus instable et la plus orageuse de tous les temps chrétiens.

Léon XIII, à peine monté sur le trône de S. Pierre, n'eut rien de plus pressé que de promener partout sur l'univers catholique ce regard lumineux, vaste et pénétrant, que les Papes semblent emprunter à la Divinité elle-même. Il vit, non sans tristesse, d'une part les intelligences en proie à toutes les erreurs, de l'autre la société sur le penchant de sa ruine. Dès lors son plan fut arrêté. Remettre sur ses bases l'édifice de la science, et restaurer graduellement tout le corps social, telle fut la double tâche dont ce courageux Pontife entreprit l'accomplissement. De là cette série quasi ininterrompue d'admirables documents, d'Encycliques et de Brefs, où se trouvent énoncées, expliquées, définies, tantôt les vérités de l'ordre spéculatif, tantôt celles de l'ordre moral.

Dans l'une de ces Encycliques appelée *Diuturnum*, et dans cette autre si mémorable *Immortale Dei*, qui eut, on s'en souvient, par l'univers entier, un si profond retentissement, Sa Sainteté expose en termes clairs et précis la doctrine catholique sur l'origine du pouvoir civil et d'autres graves questions relatives à la société. La nature du sujet l'amène à examiner, à peser et à juger avec toute l'autorité de son pouvoir doctrinal le trop célèbre principe dont nous parlions plus haut, et d'où manifestement sont issus tant de maux, à savoir : la souveraineté du peuple.

Ce jugement, émané d'une telle source, est de la plus haute importance. Il mérite qu'on s'y arrête, et que le public instruit en considère le sens, la portée, les enseignements. D'autant plus qu'à notre avis les paroles pourtant si nettes, si explicites de Léon XIII n'ont pas reçu des auteurs toute l'attention qu'elles réclament, et qu'un grand nombre d'esprits, d'ailleurs bien intentionnés et franchement catholiques, semblent parfois manquer, sur ce point de doctrine, des notions les plus essentielles.

La question se pose en ces termes : *le peuple est-il souverain ?*

Pour y répondre d'une manière adéquate, nous devons nous demander et déterminer deux choses : 1o dans une société, le peuple est-il la *source*, la cause même du pouvoir ? 2o peut-il, du moins, en être le *sujet*, le dépositaire véritable ? — Des principes établis, en réponse à ces deux questions, naîtront spontanément certaines considérations, par lesquelles nous couronnerons ce travail.

I

Jean-Jacques Rousseau a écrit : " L'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature ; il est donc fondé sur des conventions ¹." Donc, dans la pensée du philosophe de Genève, ni la société, ni le pouvoir qui en est la clef de voûte, ne sont de *droit naturel*, mais l'une et l'autre dépendent d'une libre convention : en d'autres termes, c'est le peuple, né à l'état sauvage, puis, passant librement à l'état social, qui donne naissance au pouvoir, à la souveraineté soit concrète soit abstraite.

Telle est, dans sa substance, la théorie de Rousseau. Sans vouloir la réfuter longuement, nous croyons néanmoins utile d'offrir ici au lecteur une analyse succincte de l'Encyclique *Diuturnum*, dans laquelle Léon XIII démontre, invinciblement par l'Écriture et les Pères, par la raison et par l'histoire l'origine divine du pouvoir.

Rien n'est plus clairement et plus puissamment inculqué dans les Saintes Écritures que ce dogme capital. Tantôt c'est Dieu lui-même qui, d'une voix solennelle, le révèle et le promulgue : " Par moi, est-il écrit au livre des Proverbes ², par moi règnent les rois..... par moi commandent les princes, par moi la puissance civile administre la justice." Tantôt ce sont les Prophètes, les Apôtres inspirés qui transmettent aux nations l'écho de la parole divine : " Tout pouvoir, s'écrie S. Paul, vient de Dieu." — Le prince " est le ministre de Dieu ³."

Aussi la tradition, les Pères, les Docteurs n'ont-ils qu'une voix pour proclamer et défendre cette importante vérité. S. Augustin disait : " N'accordons qu'au vrai Dieu le pouvoir de donner les royaumes et les empires ⁴." Et S. Jean Chrysostôme : " Qu'il y ait des empires où les uns commandent et les autres obéissent, sans que tout soit laissé aux caprices du hasard...cela tient à la sagesse divine ⁵."

1 — *Du Contrat social*, l. I, ch. I.

2 — VIII, 15-16.

3 — Rom. XIII, 1, 4.

4 — *De Civit. Dei*, l. V, ch. 21.

5 — Ep. ad Rom., *hom.* XXIII, n. 1.

Non, il est faux de dire avec J.-J. Rousseau que le fait d'une autorité, justement préposée au gouvernement des peuples, soit une chose libre, précaire, contingente, à laquelle la nature ou plutôt son auteur n'ait directement aucune part. Dieu est la source de tout pouvoir légitime, non seulement comme cause première, principe de tout être, ou comme premier moteur, principe de tout mouvement ¹, mais d'une manière prochaine, formelle et immédiate, comme il est la source de tout droit nécessaire et de toute puissance naturelle.

En effet (ainsi raisonne Sa Sainteté Léon XIII) la voix de la nature, qui n'est autre que la voix de Dieu, appelle tous les hommes à vivre en société. C'est ce que d'instinct, d'un côté le langage, l'impérieux besoin qu'ont les âmes de se répandre au dehors et de s'unir entre elles, de l'autre cette impuissance, où se trouvent les individus, de conquérir par eux-mêmes certains biens, certains avantages que la vie sociale peut seule leur procurer. Or il est évident qu'aucune société ne saurait exister, ne saurait même être conçue sans un pouvoir suprême, sans une autorité qui commande aux intelligences, aux volontés et aux cœurs, et dirige efficacement toutes les actions, toutes les aspirations vers un but commun. Donc le pouvoir, l'autorité sociale, comme la société elle-même, résulte des principes de la nature humaine et tire son origine de Dieu.

Dieu, maître souverain de toutes les choses créées, étend aux hommes, avec une particulière bonté, les soins de sa Providence. Ce qu'il veut, c'est que tous jouissent paisiblement des bienfaits de la richesse, de la vertu, de l'honneur, et que les biens civils, les progrès matériels servent comme de base aux progrès et aux biens de l'ordre spirituel. Prospérité terrestre sagement ordonnée à un but supérieur, au bonheur surnaturel, telle est la fin que, dans l'intention de Dieu et la haute économie de son gouvernement, les nations doivent poursuivre. Mais ce but si noble, Dieu, l'infinie sagesse, l'eût-il assigné aux peuples, en eût-il fait la règle, le terme de leurs efforts, sans cependant créer, en vertu du même acte, l'autorité souveraine, chargée de les y conduire ? Evidemment, non. Le désir de la fin implique celui des moyens, et la marche naturelle, constante, irrésistible qui emporte l'humanité

1 — S. Thomas, *De regim. princ.*, l. III, c. 1-2.

vers le bonheur social, démontre péremptoirement l'origine naturelle aussi, nécessaire et providentielle du pouvoir ¹.

Que si l'autorité était de droit humain, d'institution positive, libre et contractuelle, comme le prétend Rousseau, on ne comprendrait pas comment elle eût le pouvoir de lier les consciences, et d'imposer à leur liberté, sous peine de faute grave, l'observance régulière des lois. Dieu seul, en effet, à qui rien n'est caché, dont le regard profond pénètre tous les cœurs et l'absolue puissance peut châtier tous les crimes, Dieu seul, dis - je, législateur incréé, possède éminemment, essentiellement ce pouvoir. L'homme, par lui-même, ne peut le revendiquer, et, si l'on voit les princes l'exercer chaque jour, asseoir sur ce fondement l'édifice des lois civiles, c'est qu'ils l'ont reçu de Dieu, c'est que leur autorité n'est qu'une émanation, voulue par la nature, de l'autorité divine.

Précieux enseignement, qui assure au pouvoir sa majesté, son prestige, et devient par là même, au yeux des sociétés, le plus solide rempart de l'ordre et de la paix ! Rien n'est en effet plus propre à entourer de respect, à couvrir d'une auréole de dignité et de grandeur la personne des souverains, des gouvernants, quels qu'ils soient, que de les représenter comme les ministres du Très-Haut et les instruments de ses œuvres. Sous l'empire de cette pensée, les peuples obéissent par devoir, non par crainte, par amour, non par bassesse. Volontiers ils acceptent, supportent, bénissent même le joug d'une autorité si intimement liée à celle de Dieu, et qu'ils ne sauraient mépriser sans se rendre coupables de désobéissance formelle envers leur Créateur.

Telles sont, en ce qui concerne l'origine du pouvoir, les salutaires doctrines exposées et prouvées, avec une si ferme logique, dans l'Encycl. *Diuturnum* par le Pape Léon XIII. — L'illustre Pontife ajoute que non seulement l'Eglise s'est toujours efforcée d'en pénétrer l'esprit des peuples, mais que de plus, par son zèle, elle les a fait entrer dans leur vie et dans leurs mœurs. Aussi, dès les premiers siècles, alors que la société était encore aux mains des empereurs païens, nous voyons les chrétiens, dociles aux enseignements du Christ et de leurs pasteurs, bien loin de conspirer contre les pouvoirs établis, se distinguer au contraire par une

1 — *Op. cit.*, I. III, c. 3.

noble obéissance. Les premiers à remplir tous leurs devoirs de citoyens, à marcher et à combattre sous les drapeaux de l'Etat, ils étonnaient le monde par cette loyauté franche, cet esprit humble et soumis que même l'injustice des plus violentes persécutions ne pouvait ébranler. C'est qu'on leur avait appris à voir dans l'autorité, quels qu'en soient les sujets, un reflet et une image du souverain domaine de Dieu.

Plus tard l'Eglise, en consacrant les rois et en donnant son appui au grand Empire d'Occident, mit en plus haut relief cette importante vérité. Les princes, reconnus par elle, étaient des personnes augustes : sa main, en les couronnant, déposait sur leur front le triple diadème de la légitimité, de l'autorité et de l'honneur.

Il y a loin, on le voit, de ces enseignements aux étranges doctrines du *Contrat Social*. Par ce prétendu contrat, le peuple, en qui on place l'origine du pouvoir, s'en serait librement, spontanément dépouillé pour constituer par la somme des droits, des volontés individuelles une volonté commune et un droit général. — Ce système, comme le remarque le très savant Pontife dont nous ne faisons ici qu'analyser la doctrine, cette théorie malheureuse pèche d'abord par la base ; car elle s'appuie toute entière sur l'absurde hypothèse que la vie sociale n'est pas naturelle à l'homme. — Ensuite, on n'a jamais pu, dans aucun document, dans aucune page de l'histoire, découvrir le moindre vestige de ce pacte solennel, lequel pourtant, s'il eût vraiment pris place au rang des réalités, devrait par son importance remplir de son nom, de sa forme et de ses conditions les annales primitives des peuples. — Enfin, qui n'avouerait l'insuffisance radicale d'une telle convention, fondée sur de tels principes, pour conférer au pouvoir cette force et cette dignité que requièrent l'intérêt commun, la paix, la sécurité, le bonheur des citoyens ?

Une conclusion s'impose : c'est que l'autorité prend sa source dans la nature, ou mieux en Dieu lui-même, mais non dans la multitude. Donc on ne peut dire : le peuple est souverain, du moins en ce sens qu'il soit lui-même la cause, le principe du pouvoir.

L'est-il en cet autre sens que le pouvoir réside essentiellement en lui, c'est-à-dire que lui-même en soit le sujet, le dépositaire possible, réel et même nécessaire ? C'est ce que nous allons voir dans les pages qui vont suivre.

II

Quelques auteurs catholiques, même de grand renom ¹, n'hésitent pas à affirmer qu'étant données certaines conditions, dans les pays aux formes démocratiques, le peuple tient lui-même virtuellement le pouvoir, et qu'alors le chef ou les membres du gouvernement ne sont que ses *délégués*, auxquels il communique soit l'essence, soit l'exercice de la souveraineté.

Les radicaux et les partisans outrés du régime parlementaire vont plus loin. Poussant cette opinion jusqu'aux extrêmes limites, ils veulent en faire la base régulière et universelle des sociétés humaines, légitimement organisées. Chaque matin leurs journaux, dans un lyrisme ardent et de ronflantes périodes, célèbrent à l'envi l'intelligence du peuple, ses droits, sa puissance, sa royale majesté. C'est le peuple qui est le maître, qui décide, qui gouverne ; rien ne se peut faire que par la volonté du peuple.

Hâtons-nous de peser, dans la balance des doctrines d'une saine philosophie et de l'Eglise elle-même, ce principe social solennellement formulé par la révolution, mais éclos, bien avant, des théories luthériennes.

Léon XIII, avec cette clarté, cette netteté de langage, cette précision dogmatique qui caractérise tous ses écrits, a fixé, en peu de mots, sur ce point comme sur tant d'autres, le sens exact de la doctrine catholique. Voici ses propres paroles : " Il importe, dit-il, de remarquer ici que ceux qui président aux destinées de la république peuvent, en certains cas, sans que l'enseignement catholique s'y oppose, être choisis de par la volonté et le jugement du peuple. Mais par ce choix on désigne le prince, on ne lui confère pas le droit de commander : on ne délègue pas la souveraineté, mais on détermine qui devra l'exercer ²."

Ces paroles, à coup sûr, ne doivent pas s'entendre seulement du Chef de l'Etat, mais elles regardent tous ceux qui, à un titre quelconque, législateurs ou ministres, participent de fait à l'auto-

1 — Parisis, *La démocratie devant l'enseignement catholique*, second cas de conscience.

Cavagnis, *Institutiones juris publici ecclesiastici*, t. I, cap. 1, art. 2.

2 — " Interest autem attendere hoc loco, eos qui reipublicæ prefutari sint posse in quibusdam causis voluntate judicioque deligi multitudinis, non adversante neque repugnante doctrina catholica. Quo sane delectu designatur princeps, non conferuntur jura principatus : neque mandatur imperium, sed statuitur a quo sit gerendum." (Encycl. *Disturnum*.)

rité suprême. Or on ne saurait ni trouver ni concevoir une condamnation plus claire, plus directe et plus formelle de la théorie moderne *du peuple souverain*, c'est-à-dire du peuple exerçant, sinon par lui-même, du moins par l'organe de ses représentants, le pouvoir dont on le fait l'essentiel dépositaire. Léon XIII dit : le peuple peut, sous certaines formes sociales, nommer ceux qu'il désire voir à la tête du gouvernement, mais ce choix n'a pour but que de *déterminer le sujet de l'autorité* ; il ne va pas jusqu'à donner ou déléguer le pouvoir. Donc ce pouvoir, dans la pensée de l'Eglise, le peuple ne le possède pas.

L'illustre Pontife, du reste, en véritable maître de la science catholique, n'a pas voulu se borner à poser une distinction et à proscrire une erreur. En deux endroits distincts, il indique les raisons intrinsèques qui appuient victorieusement sa doctrine. Ecoutons ce qu'il dit dans l'Encyclique *Immortale Dei* : " Quant à la souveraineté du peuple, que, sans tenir aucun compte de Dieu, on dit résider de droit naturel dans le peuple, si elle est éminemment propre à flatter et à enflammer une foule de passions, elle ne repose sur aucun fondement solide, et ne saurait avoir assez de force pour garantir la sécurité publique et le maintien paisible de l'ordre. En effet, sous l'action de ces doctrines, les principes ont fléchi à tel point que, pour beaucoup, c'est une loi imprescriptible en droit politique que de pouvoir légitimement soulever des séditions. Car l'opinion prévaut que les chefs du gouvernement ne sont plus que des délégués, chargés d'exécuter la volonté du peuple : d'où cette conséquence nécessaire, que tout peut également changer au gré du peuple et qu'il y a toujours à craindre des troubles."

Ces graves paroles nous offrent toute une démonstration. Tâchons de mettre en lumière les arguments qu'elles renferment, ou qu'elles signalent et suggèrent. Ils se réduisent à trois :

La soi-disant souveraineté du peuple s'appuie sur un faux principe.

Elle comporte en elle-même des absurdités manifestes.

Elle entraîne pour la société les suites les plus désastreuses.

Tout d'abord, en effet, quelle est la base de cette théorie ?— C'est que, les hommes étant égaux entre eux, aucun d'eux n'a par nature et, avant toute élection, le droit de commander ; d'où il suit que ce droit réside essentiellement dans la multitude elle-

même. — Or cette base fragile s'éroule au premier souffle. Si les hommes sont égaux dans un sens purement abstrait et au point de vue de l'espèce, le sont-ils pareillement quant aux *droits* que les faits confèrent, ou quant aux *dispositions* requises pour commander¹? Nous ne pouvons l'admettre. Il y a, indépendamment de l'élection populaire, certains faits sociaux, militaires ou civils (comme une juste conquête, la succession au trône), d'où procède légitimement le pouvoir monarchique ou aristocratique. En outre, là où le choix du peuple peut désigner le sujet de l'autorité sociale, on ne saurait conclure que cette autorité réside radicalement et indistinctement au sein de toute la nation. Dans l'ordre des faits comme dans l'opinion des hommes, le droit de commander s'attache d'ordinaire, par une sorte de loi et de préférence naturelle, aux personnes que leur rang, leur supériorité, leurs aptitudes réelles mettent le plus en état de procurer le bien commun². Aussi, peut-on affirmer que ces personnes, formées, sans le savoir peut-être et par un dessein de la Providence, à l'art du gouvernement, possèdent comme en germe et en disposition le pouvoir. Advenant l'élection du peuple, Dieu lui-même ou la nature leur en confère l'honneur, mais non la multitude qui n'est qu'un instrument appelé à faire ce choix.

C'est ici le point capital. Le peuple, disons-nous, ne fait que déterminer le sujet de l'autorité; il ne saurait lui-même en être le dépositaire. Voici notre raisonnement.

La Providence divine, dont les œuvres témoignent une si étonnante sagesse, n'a pu vouloir que l'autorité, d'où dépend effectivement le bien-être social, fût l'apanage d'un sujet incapable, par lui-même, d'en remplir les fonctions. Or, dans une société sortie de son berceau, des conditions premières et passagères de l'enfance, qui osera nier l'évidente impuissance, soit physique, soit morale, du peuple à gérer les affaires d'intérêt général, à gouverner et à commander? Les classes inférieures, pauvres, nécessiteuses, journellement occupées des premiers soins de la vie, et même les classes moyennes, adonnées à l'industrie, à l'agriculture et au commerce, auraient-elles, par elles-mêmes, chaque fois qu'il en est besoin, les loisirs suffisants pour prendre part aux affaires publiques? Et supposé que cela fût, trouverait-on en elles les qualités

1 — Satolli, *Prima principia juris publici ecclesiastici*, lect. II.

2 — Taparelli, *Essai théorique de Droit naturel* t. I, l. 2, ch. 7.

d'ordre moral nécessaires au gouvernement et au progrès d'un pays ? Nous ne le croyons pas. Il est vrai, l'homme du peuple, peut bien, sans autres lumières que le simple bon sens, diriger avec succès des affaires purement locales, par exemple celles qui concernent le municiple ou la commune, mais en règle générale (les exceptions ne comptent pas), son esprit sans culture, borné, peu habitué à généraliser, ne saurait s'élever jusqu'à l'intelligence des intérêts communs à toute une société.

D'ailleurs, selon la remarque d'un éminent légiste ¹, toute souveraineté suppose une matière sur laquelle elle s'exerce, et cette matière ne peut être que le peuple lui-même. Alors, ou il faudra dire que le peuple gouverne sans avoir de sujets, ce qui est manifestement absurde ; ou il faudra admettre que lui-même est à la fois le gouvernant et le gouverné, ce qui d'autre part entraîne les plus graves inconvénients.

Aussi les défenseurs de la souveraineté populaire se voient-ils obligés de recourir à une distinction ; ils disent que le pouvoir demeure essentiellement entre les mains du peuple, mais que cependant, ne pouvant l'exercer, celui-ci le délègue à ses représentants. — Cette distinction captieuse doit être rejetée comme fautive. Léon XIII, on l'a vu, refuse nettement d'admettre que, dans la société, ceux qui exercent le pouvoir ne soient que des délégués, des mandataires de la nation — *Neque mandatarius imperium*. — Rien de plus rationnel. On ne peut, en effet, prétendre qu'il y ait dans la nature, de par la volonté divine, une puissance, incapable de produire par elle-même l'acte qui lui convient, mais devant pour cela solliciter sans cesse le secours d'une autre cause. Or tel serait le cas du peuple souverain, possédant, d'une part, l'autorité suprême, de l'autre, toujours contraint d'en confier l'exercice à un petit nombre d'hommes.

Pareille délégation serait-elle véritable, et, dans les résultats du suffrage populaire, ne faut-il pas plutôt voir l'exigence d'une loi qui veut que l'autorité se concentre quelque part sans être le partage de tous ? Communément le mandat n'est qu'un moyen d'exception, une mesure temporaire à laquelle le mandant peut être forcé de recourir, à cause des circonstances, mais non par la nature même de son état normal et de sa loi d'existence. Pourtant dans la théorie que nous combattons ici, le mandant, c'est-à-

1 — Antonio Burri, *Le teorie politiche di San Tommaso e il moderno diritto pubblico*, c. III.

dire le peuple, en vertu même de sa position, de son état social, serait sans cesse contraint de se départir des fonctions et de l'exercice du pouvoir. Le recours nécessaire à une délégation, humiliant avec d'incapacité gouvernementale, serait la condition normale et obligée d'un pareil souverain. L'anomalie est frappante ; elle répugne au bon sens et à la plus simple logique.

Enfin, à ces raisons déjà si concluantes viennent s'ajouter les conséquences funestes qu'amène fatalement, au sein des sociétés, la souveraineté populaire. Deux choses distinguent, entre toutes, les nations florissantes : la stabilité et la paix. Là où le gouvernement est stable, où les lois ne changent pas au gré de tous les caprices, le pays se développe, sans secousses, sans violences, marchant d'un pas assuré vers de légitimes progrès. La paix règne partout, dans les esprits et dans les cœurs, et s'élève-t-il parfois de fâcheux incidents propres à la troubler, l'autorité sociale, libre et indépendante du joug des factions, est assez forte et assez respectée pour rétablir le calme. Mais qu'on place le pouvoir aux mains de tout un peuple, d'une multitude aveugle, passionnée, turbulente, ne sentant au-dessus d'elle aucune main qui la bride, aucun frein qui la retienne : dès lors, c'en sera fait du bonheur national. " Incitées par ces doctrines comme par des stimulants, les passions populaires redoubleront d'insolence, et, au grand détriment de la chose publique, se porteront par une pente naturelle et facile à de sourdes menées et à des séditions ouvertes ¹. " L'expérience de ce siècle nous en offre de nombreux exemples. Jamais peut-être, en effet, le sol politique n'a si souvent tremblé sous le pied des nations. Pourtant cette longue suite, cette chaîne douloureuse de révolutions et d'émeutes n'a rien qui nous étonne. De l'erreur naît le désordre, du vent sort la tempête ².

Telles sont, aux yeux de l'Église, de la philosophie et de l'histoire, les principales raisons qui font de la souveraineté du peuple une théorie fautive, malsaine et subversive. Les docteurs catholiques modernes, ceux du moins que le Pape honore de toute sa confiance, n'ont pas d'autre enseignement. Nous nommerons, entre autres, le Cardinal Zigliara ² et Mgr Satolli ³, qui, pour affranchir la vérité sociale de toute solidarité avec la démocratie

1 — *Encycl. Diuturnum.*

2 — *Summa philosophica, Jus nature, l. II, c. II, art. 3.*

3 — *Prima principia juris publici ecclesiastici, lect. II.*

révolutionnaire, recourent à la distinction, faite par Léon XIII, entre choisir le prince et lui conférer le pouvoir.

Peut-on en dire autant des anciens scolastiques, notamment de Suarez, de Bellarmin et de S. Thomas?— Nous devons d'abord avouer que le manque de précision chez quelques-uns d'entre eux a parfois prêté flanc à de fausses interprétations. C'est ainsi qu'on est allé jusqu'à les considérer comme les pères du principe de la souveraineté populaire.

Cependant il n'en est rien. Deux mots feront comprendre la doctrine soutenue par Suarez et Bellarmin. D'après ces théologiens, l'autorité *abstraite* vient immédiatement de Dieu; l'autorité *concrète*, c'est-à-dire résida nt dans un sujet déterminé, vient de la multitude, laquelle, l'ayant reçue primitivement de Dieu, la transmet à ceux qu'elle charge d'administrer la chose publique.

Quant à la première de ces propositions, elle exprime, en termes identiques, l'enseignement catholique sur l'origine du pouvoir. Le pouvoir en lui-même vient immédiatement de Dieu, parce qu'il résulte, sans une nouvelle intervention divine, des principes même de la nature raisonnable.

Le deuxième chef de doctrine peut paraître équivoque, contraire même aux idées que nous préconisons. Toutefois, quand Bellarmin¹ et d'autres avec lui affirment que l'autorité se trouve d'abord dans la multitude comme dans son sujet, cette manière de parler doit s'entendre non pas d'un sujet *exerçant* le pouvoir ou en *possédant* les droits, mais plutôt d'électeurs naturellement appelés à *déterminer* par leur choix le dépositaire légitime de la puissance sociale. En ce sens, il est vrai de dire que là où l'autorité, au point de vue concret, dépend du fait de l'élection populaire, elle provient immédiatement, quant à son *actualisation*, non pas de Dieu lui-même, mais de la multitude qui en doit fixer le sujet par son consentement. — Telle paraît bien être la pensée de Bellarmin; car, après avoir dit que le pouvoir existe primitivement dans la multitude, l'illustre théologien ajoute que celle-ci, étant incapable de l'exercer par elle-même, est, *par droit de nature*, tenue de la transmettre à un seul ou à un petit nombre. D'où il conclut que l'autorité, actualisée dans son sujet, émane de Dieu, moyennant l'élection du peuple.

Que penser de S. Thomas? — On ne saurait nier qu'il existe

1 — *De laïcis*, l. III, c. 6.

des textes¹, propres à laisser croire, du moins de prime abord, que, selon l'Angélique Docteur, le peuple peut quelquefois exercer la souveraineté. Mais, disons-le de suite, rien n'est plus facile que d'expliquer ces passages dans un sens tout à fait conforme aux doctrines de Léon XIII.

En effet, là où il semble que le saint Docteur reconnaisse au peuple un pouvoir souverain, peut-être ne veut-il parler que d'états embryonnaires, de républiques tellement petites que les chefs de famille y puissent par eux-mêmes, sans trop d'inconvénients, gérer les affaires publiques. Or ces cas sont accidentels et n'entrent point dans le cadre d'une théorie générale sur le sujet du pouvoir.

Peut-être encore, ce qui est probable, s'agit-il dans ces textes non pas de la multitude de tous les citoyens, de tous les hommes d'un pays, mais de celle, plus restreinte, que le suffrage du peuple désigne et appelle au gouvernement de l'Etat.

Enfin, dans un autre endroit de la *Somme théologique*², S. Thomas nous explique ce que veut dire, sous sa plume, l'expression assez équivoque de régime populaire : c'est un gouvernement, dont les différents membres peuvent être élus par le peuple et choisis parmi le peuple. Or, on en conviendra, ceci n'a rien de commun avec la souveraineté, dont le radicalisme et le libéralisme révolutionnaire se plaisent à investir toutes les classes sociales.

Concluons de ce qui précède que si parfois le peuple peut élire son souverain, s'il peut lui-même choisir, comme dans la plupart des sociétés modernes, ceux qu'il croit les plus aptes à édicter des lois et à les faire exécuter, son rôle ne va pas jusqu'à leur communiquer la substance de l'autorité. Celle-ci, étant donnée la désignation du sujet, résulte nécessairement, par une impulsion divine, des principes naturels qui président à la naissance et au progrès des nations.

Nous n'avons pas à juger jusqu'où peut s'étendre le nombre des législateurs sur qui se portent les vœux du peuple, ni, non plus, quels doivent être les qualités, les titres, le chiffre des électeurs chargés de jeter dans l'urne le vote national. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pouvoir civil réside dans les premiers, nullement dans les autres.

En vain objecterait-on que, dans nos pays libres, la presse,

1 — S. th., 1a 2e, q. 90, a. 5. — c. 97, a. 3, ad 3um.

2 — 1a 2e, q. 105, a. 1.

organe du peuple, jouit d'une grande influence, qu'elle agit efficacement sur la marche des affaires publiques, et que, par cela même, elle semble donner gain de cause aux tenants de la souveraineté populaire.—La presse, assurément, est un puissant facteur : elle joue un rôle immense, singulièrement fécond pour le bien et pour le mal ; mais n'allons pas confondre deux choses tout à fait distinctes. Conseiller n'est pas gouverner. Jadis, quand l'Eglise devait choisir ses pasteurs, on consultait le peuple, l'assemblée des fidèles, sans que cela, toutefois, supposât chez ce peuple aucun pouvoir juridique. La bonne presse est utile, en tant qu'elle fait connaître les besoins du pays, suggère d'importantes mesures et attire sur certaines choses, cachées ou ignorées, l'attention des gouvernements. Trop souvent néanmoins ces organes populaires, en se faisant l'écho de rivalités haineuses ou d'ambitions déguisées, ne servent qu'à égayer les esprits. Ce qui donc, en définitive, doit guider les hommes publics, ce ne sont pas les clameurs de telle ou telle faction, le nombre des adhérents à telle ou telle opinion, mais c'est le désir sincère de travailler au bien commun et à la prospérité générale.

Peut-être sera-t-on tenté de nous opposer encore l'exemple des vieilles républiques de la Grèce et de Rome, dans lesquelles le vœu populaire exerçait une si grande puissance. — A cela il faut répondre que la constitution des républiques païennes ne saurait servir de type aux sociétés chrétiennes. C'est dans les raisons suprêmes de la justice et du droit, non dans le spectacle de peuples dégénérés qu'une saine philosophie doit puiser les principes qui régissent l'ordre social.

D'ailleurs, il est à noter que chez les nations païennes, par suite de l'esclavage qui attachait à la glèbe une si large portion de sujets, entièrement privés de tout droit civil et politique, le nom de citoyens n'appartenait qu'à un petit nombre, et que le peuple, ainsi déchargé des soins de la vie agricole, pouvait plus aisément prendre part aux affaires publiques. Voilà pourquoi les comices ou assemblées populaires d'alors n'offraient probablement pas d'insurmontables obstacles.

Les citoyens, appelés à s'occuper des intérêts de la république entière, n'avaient le plus souvent que voix consultative, et leur principal rôle consistait à choisir les sujets du pouvoir. L'autorité suprême était aux mains du sénat, et de puissants magistrats, — Ephores, Archontes ou Consuls, — chargés de la

confecction des lois et de leur mise en force ¹. Sous le régime si démocratique d'Athènes, organisé par Solon, les décisions du peuple n'obtenaient leur effet que par la sanction des Archontes, et, même après cela, l'Aréopage pouvait, par un acte définitif, casser tous ces décrets. Tant il est vrai que partout et toujours les hommes sages ont redouté l'entraînement populaire et senti le besoin d'y mettre des entraves !

Rien donc, dans l'histoire ou les données de la raison, ne peut infirmer les preuves que nous avons déduites, dans la présente polémique, des paroles mêmes de Léon XIII contre le dogme favori de la révolution.

Au contraire, les esprits sincères conviendront avec nous que, dans cette question vitale des pouvoirs sociaux, la doctrine catholique est la seule qui assure, avec le triomphe du droit, l'ordre et la sécurité des Etats.

Sans doute, par la faculté qu'ils ont, dans les pays où prévaut le système électif, de nommer leur souverain, leurs chefs, leurs législateurs, et de déterminer par un vote librement émis la nature de la Constitution, il se trouve que les peuples exercent immédiatement une sorte de contrôle sur l'autorité elle-même. Aussi, d'après S. Thomas ², les sénateurs romains, d'accord avec le peuple, purent-ils juridiquement arracher le sceptre royal aux mains d'insignes tyrans tels que Tarquin ou Domitien, dont le règne néfaste n'était qu'une perpétuelle et monstrueuse violation des lois constitutionnelles. Mais, notons-le bien, reconnaître ce droit, ce n'est pas confier au peuple les fonctions du pouvoir, ni créer, comme fait le système de la souveraineté populaire, un foyer toujours ardent de révolutions et de discordes. Le pouvoir, de sa nature, est chose permanente : la durée, la stabilité en est le caractère, l'apanage essentiel. Du jour où le sujet en a été désigné, ce sujet est investi, par le droit naturel lui-même, non pas d'une puissance quelconque, instable, révocable au gré de ceux qui l'ont choisi, mais d'une autorité solide et efficace, qui n'a d'autres limites que les bornes tracées par la constitution.

On voit, de là, la distance qui sépare le dogme chrétien de la théorie contraire et tout ce qu'une distinction juste et rationnelle peut avoir d'importance dans la défense de la vérité.

1 — Voir Aristote, *Polit.*, l. II, lec. 15.

2 — *De reg. princ.*, l. I, c. 6.

III

Nous mettrons fin à cette étude par deux ou trois remarques qui semblent découler, comme autant de corollaires, des principes établis plus haut.

Il appert tout d'abord que l'Eglise catholique n'étant, par sa doctrine et dans l'ordre théorique, opposée à aucune forme spéciale de gouvernement, ne saurait condamner le régime parlementaire pris en lui-même et dépouillé des faux principes qu'un trop grand nombre d'auteurs aiment à lui prêter. Des modernes politiques prétendent que ce régime a pour base nécessaire la souveraineté du peuple. Bien que, de fait et par une erreur pratique qui accuse leur ignorance, beaucoup d'hommes publics travaillent à élever sur ce fragile fondement l'édifice social, on aurait tort de croire que cette théorie soit liée inséparablement au véritable concept du régime constitutionnel. Distinguant, avec Léon XIII, l'autorité qui gouverne de la simple faculté de nommer les gouvernants, nous concevons très bien les éléments premiers, essentiels, fondamentaux du système parlementaire, sans que nécessairement cette notion renferme la souveraineté du peuple.

Mais, demandera-t-on, d'après cet enseignement, que faudra-t-il penser du gouvernement responsable ? Ce principe politique, pour lequel nos pères ont si courageusement et si éloquemment combattu, n'est-il pas en contradiction avec les doctrines soutenues ici ?— Nullement, pourvu qu'on l'explique en son sens véritable. Gouvernement responsable ne doit pas, selon nous, s'entendre d'une administration dont le peuple soit le juge, mais d'un pouvoir tellement contrôlé par la Législature que les hommes qui le possèdent n'en puissent remplir les fonctions qu'en autant qu'ils aient la confiance de la majorité des membres du Parlement. On comprend la différence. Autre chose est le peuple, autre chose sont les élus du peuple. Ceux-ci sont les gouvernants, celui-là est le gouverné. Rien n'empêche qu'en vertu de la constitution l'Exécutif soit tenu de répondre devant la Législature, dûment choisie par le peuple, de ses actes administratifs ; mais constituer le peuple lui-même juge du gouvernement, l'ériger en censeur, en arbitre souverain, c'est renverser l'ordre des choses, méconnaître et fouler aux pieds la doctrine de Léon XIII.

Ceci nous fournit la clef d'une troisième et dernière question, éminemment pratique dans la marche des gouvernements modernes.

Un membre du parlement, désigné par le peuple pour prendre part aux affaires publiques, est-il, comme tel, strictement obligé de n'agir que selon le vœu et l'opinion de ses commettants ?

A la vérité, si le peuple tenait en mains le pouvoir, si les hommes, que son suffrage désigne, n'étaient rien autre chose que de simples mandataires, un député, selon nous, ne pourrait, sans violer les préceptes du droit naturel, contrecarrer dans les débats et les décisions de la Législature ce qu'il sait être le vœu populaire. Son devoir serait ou d'acquiescer à ce vœu ou de résigner son mandat. Mais, grâce à Dieu, il n'en est pas ainsi : ce n'est point aux caprices, à l'arbitraire volonté des masses que la nature a confié cette chose sainte et auguste qu'on nomme l'autorité. Le législateur, choisi pour préparer les lois qui doivent régir son pays, reçoit, non du peuple, mais de sources plus élevées, la puissance dont il dispose : il représente non le peuple, mais le Créateur lui-même. Aussi, en acceptant la difficile mission qui lui est dévolue, n'a-t-il pu honnêtement et raisonnablement s'engager qu'à suivre la ligne de conduite que dicteraient sa conscience et les intérêts du pays. C'est pourquoi si, d'une part, il est sans doute tenu de consulter les besoins du peuple, d'entendre avec bienveillance l'expression de ses vœux, de l'autre, il ne lui est pas permis de céder aux foules aveugles ce que sa raison réprouve, de fléchir lâchement sous d'ignobles pressions, de sacrifier au bien privé et aux désirs d'un petit nombre ce que réclament l'intérêt commun et le bonheur général.

Cette conclusion descend, par une conséquence directe, des principes établis, et nous la croyons fondée, certaine, rationnelle comme les principes eux-mêmes.

Puissent nos législateurs, les chefs de tous les pays, en méditant souvent la haute signification des vérités sociales, ne jamais oublier que le pouvoir vient de Dieu, qu'eux-mêmes représentent aux yeux de tout le peuple la majesté divine, et que l'art de bien gouverner n'est pas un talent vulgaire, étranger à la science, au dévouement et à la vertu !

L'abbé L.-A. PAQUET.

ANCIENS MONTREALAIS

I

BÉNIGNE BASSET, NOTAIRE ROYAL

1639-1699

Une fois — c'était au temps où Montréal, qui venait de naître, s'appelait Ville-Marie, et avait à peine quelques rues où le diable pouvait faire du tapage et des édifices où le vent pouvait entrer et sortir — le vent et le diable se défièrent à la course.

La nouvelle église paroissiale venait d'être complétée, et se dressait hardiment droit au milieu de la rue Notre-Dame, le portail tourné vers l'ouest.

Rendu là, le diable dit tout à coup au vent : " — Attends-moi une seconde, il y a dans cette église un pécheur que je ne veux pas manquer ! " Et il entra. Le vent attendit, attendit, mais le diable avait dû s'échapper par quelque fente ou crevasse, car il ne reparut pas ; et depuis lors, le vent a toujours rôdé dans cet endroit, à la recherche du tricheur.

L'histoire peut n'être pas absolument authentique, mais c'était ainsi que notre brave et infortuné John Lespérance avait l'habitude de la raconter, et il connaissait les lieux parfaitement. En outre, jour et nuit, dans les tempêtes d'hiver, le vent hurle et fait rage, du haut en bas et du bas en haut de la rue Saint-Sulpice, entre les majestueuses murailles de la nouvelle église paroissiale et les vastes entrepôts de commerce qui la flanquent ; et quand, en été, les autres quartiers de la ville ne vous offrent pas un souffle d'air respirable, placez-vous à l'endroit où l'église de Notre-Dame forme encoignure avec la vieille rue, et vous sentirez le vent remonter doucement l'étroit passage, en soupirant sur le vilain tour que le diable lui a joué là, il y a deux cent ans.

A cette époque, la rue Saint-Sulpice ne frappait pas la rue Notre-Dame à angle droit, comme aujourd'hui. Mais avec le caractère bon enfant d'une rue aussi ancienne que sa ville, elle serpentait un peu à l'aventure des changements et des améliora-

tions, faisant coude par-ci par-là, et, quand l'église fut construite, se glissa tranquillement le long de l'abside et de la nef, pour arriver jusqu'à la hauteur où elle aboutit aujourd'hui.

Elle ne portait pas non plus le nom de Saint-Sulpice ; elle s'appelait Saint-Joseph, d'après les sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu, dont l'établissement s'élevait à son extrémité inférieure, la façade sur la rue Saint-Paul.

Elle était veuve de pavés, et ses dix-huit pieds de largeur n'avaient jamais connu l'extravagance des trottoirs et des reverses ; mais c'était un lieu de résidence charmant, durant les mois d'été, quand les branches alourdis des arbres fruitiers débordaient par-dessus les fortes palissades qui dérobaient à la vue les riches jardins des alentours.

Il y avait deux petites maisons du côté Est de la rue ; l'une d'elle formait le coin de la rue Notre-Dame, l'autre était contiguë à la première ; et de là jusqu'à la rue Saint-Paul, s'étendaient les terrains de l'Hôtel-Dieu. De l'autre côté, il y en avait trois ; celle qui était le plus rapprochée de la rue Saint-Paul, une des principales maisons du vieux Montréal, avait son pignon sur la rue ; elle avait été bâtie par Philippe de Cairon sieur du Tresnoy, — nous raconterons son histoire un de ces jours ; puis venait celle de Jean Gervaise ; et enfin au-dessus, comme abritée par les murs de l'Eglise et presque perdue au fond d'un jardin et d'un verger, on découvrait la demeure de Bénigne Basset, le premier greffier et notaire de Ville-Marie.

A travers le voile romanesque dont s'enveloppent les premiers jours de notre histoire, il est difficile de voir un peu au-delà et de se faire à l'idée que, en dehors des héroïnes qui défendaient les forts, luttèrent de ruses avec les sauvages, et combattaient comme les hommes au besoin, en dehors des braves qui tour à tour faisaient face aux Iroquois, aux Hollandais et aux Anglais, en dehors aussi des explorateurs et des aventuriers qui portaient la civilisation jusqu'au fond des déserts les plus reculés, il existait d'autres hommes et d'autres femmes qui, dans l'ombre du foyer domestique, travaillaient ardemment et avec persévérance, comme si la paix eût régné à l'extérieur, et donnaient ainsi à la colonie une stabilité et une consistance, sans lesquelles les combats et les victoires de leurs frères et sœurs plus renommés, eussent resté sans résultat pratique.

Vers l'année 1639, *l'honorable homme* Jean Basset, " Maître joueur de Lut des Pages de la Chambre du Roy, " et Dame Catherine Coudreau sa légitime épouse, furent mis en liesse par la naissance d'un fils auquel leur gratitude donna le nom de *Benignus*, Bénigne. L'enfant grandit et prospéra, dans la demeure paternelle rue Neuve Saint-Honoré, et d'une année à l'autre montra de telles aptitudes pour la plume, qu'il écrivait déjà comme un clerc, à l'âge où la plupart des autres enfants en sont encore aux bâtons et aux crochets; et, quand ses petits camarades avaient à peine pour ainsi dire quitté les lisnières, le petit Bénigne voguait déjà sur la haute mer, en route pour cette Nouvelle-France qui préoccupait tant Paris à cette époque, et où sa précoce ambition allait chercher fortune.

Il est probable que M. de Maisonneuve, le fondateur de la nouvelle colonie de Ville-Marie, qui était venu rendre compte de ses opérations au roi et à ses ministres, avait rencontré le père à la Cour où il avait une place, et que frappé des qualités de l'enfant, il avait persuadé à la famille de le laisser émigrer en Amérique, où ses talents pouvaient lui assurer un brillant avenir.

Le petit garçon n'avait pas plus de quinze ans quand il partit; et comme sa familiarité avec les formules et les termes légaux ne pouvaient avoir été acquise que par la fréquentation d'une étude de notaire ou d'avoué, et comme il possédait aussi certaines connaissances en arpentage, il faut supposer qu'il était exceptionnellement doué, et qu'il avait commencé ses études très jeune.

Le greffe de Montréal manquait de directeur. Il n'y avait pas encore de notaire dans la colonie, et personne n'avait le titre de greffier. Nicolas Gastineau, le premier commis du greffe, était un excellent calligraphe, mais l'extrême laconisme de ses actes trahit à peine quelque expérience légale; et ses successeurs Jean de Saint-Père et Lambert Closse maniaient beaucoup plus facilement la rapière que la plume. Le fait est que plusieurs des actes du temps sont rédigés par M. de Maisonneuve lui-même et entièrement écrits de sa main; le commis n'ayant fait qu'apposer sa signature.

Basset arriva à Montréal en 1654. Il est probable que le jeune homme entra tout de suite au greffe; en tout cas, il y fut nommé commis en 1657, prit charge du bureau, ouvrit un répertoire régulier, et mit de l'ordre dans tous les documents.

Il est difficile de déterminer quelles étaient les conditions requises pour être notaire à cette époque. On voit que Basset signait déjà comme tel en 1658, n'étant pas encore majeur. Il est probable qu'il était notaire des seigneurs, et ne pouvait exercer la profession que dans les limites de leurs fiefs, car il ne reçut la commission de notaire royal que lorsqu'il eut atteint l'âge requis, c'est-à-dire vingt-cinq ans.

En fouillant dans les vieux documents poudreux tracés par lui et ses confrères, il y a deux longs siècles, on trouve ça et là certaines indications qui nous font deviner le caractère de l'homme et retracer les principales phases de son existence.

Sa vie fut une vie de patience et de labeur continu, commencé dès l'enfance, et qui s'est interrompu seulement quelques jours avant sa mort. Il eut comme compensation l'aide et l'affection d'une femme aimante et dévouée, le respect et l'estime de ses concitoyens, et la satisfaction que donne le devoir bien rempli. Il n'acquît ni la richesse ni la renommée — pas même une place dans notre jeune histoire — et cependant sa carrière fut belle ; il laissa à ses enfants un nom sans tache et à sa profession les traditions précieuses de l'honneur et de l'intégrité.

Son succès est d'autant plus admirable qu'il l'a dû à ses simples efforts personnels, sans faire l'ombre d'un tort à ceux qui furent moins heureux dans leurs tentatives, et sans rien devoir aux chances aveugles du hasard et de la destinée.

Dès le début, il montra beaucoup de confiance en lui-même. car malgré la modicité de son revenu, il osa escompter l'avenir en demandant la main de Jeanne Vauvilliers, comme lui née à Paris, et dont l'éducation convenait à la sienne. Sa demande fut agréée. Le choix avait été heureux, car la jeune épouse, compagne fidèle et vaillante, fut le bon ange de son foyer, et sut adoucir surtout les premières aspérités de sa laborieuse carrière.

La signature du contrat de mariage constituait une cérémonie bien importante et bien solennelle dans ces temps reculés, la position sociale des fiancés se soulignant par le nombre et le rang de ceux qui assistaient à cette signature. Comme il n'y avait point d'autre notaires dans la nouvelle colonie, M. de Maisonneuve en nomma un pour la circonstance ; ce fut Médéric Bourduceau, qui représentait alors la Compagnie des Indes à Montréal. Quand le contrat fut dressé, tous les principaux dignitaires de la petite ville

se réunirent pour faire honneur aux jeunes mariés, dans la salle d'audience du Fort, le soir du 4 novembre 1659.

Il y avait là messire Souart, curé et premier instituteur de Montréal, qui fut plus tard le deuxième supérieur du Séminaire, un homme d'une énergie rare, qui dépensa une fortune considérable dans les intérêts de la colonie, — Louis D'Ailleboust de Coullanges ci-devant gouverneur général, Paul de Chomedey sieur de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, — Charles D'Ailleboust des Musseaux, — Lambert Closse, — Zacharie Dupuis et autres, du côté de M^e Basset ; tandis que la mariée avait près d'elle. — Mme d'Ailleboust de Coullanges, Mlle Mance, Jacques Le Ber et Charles Le Moyne. Mme D'Ailleboust et son mari firent au jeune couple un cadeau d'une valeur de trois cents louis en mobilier et effets de ménage, pour les aider dans leur installation.

L'année suivante, M^e Basset, qui avait alors atteint l'âge de vingt-et-un ans, fut promu à la position de greffier, sans doute avec une augmentation d'appointements bien désirable dans les circonstances. On trouve d'abondantes preuves de son activité intelligente dans l'exercice de sa double profession ; mais les honoraires étaient bien minces, sa nomination comme greffier lui imposait certaines charges, et le coût de l'existence dans une colonie séparée de sa métropole durant neuf mois de l'année, pesait sérieusement sur les modestes ressources du jeune ménage. Heureusement, la famille de Mme Basset, restée en France, jouissait d'une aisance relative, et quelques secours qui vinrent de cette source, sous forme de marchandises sur lesquelles se réalisaient de bons bénéfices, furent pour le jeune notaire une excellente aubaine. Quelques années plus tard, il reconnaît gracieusement ce service dans un acte spécial en faveur de sa femme, déclarant la communauté endettée envers celle-ci en une somme de quinze cents livres pour valeur reçue " sans quoy, est-il dit, nous aurions beaucoup souffert. "

Bien qu'il fût un homme de paix, M^e Basset savait remplir tous ses devoirs de citoyen ; il prit sa place dans la " milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph ", organisée par M. de Maisonneuve en 1663, pour la défense de la ville, et servit dans la même escouade que ses amis Jacques Le Ber et Charles Le Moyne.

Quand la compagnie des Cent-Associés fut supprimée par le roi en 1663, et que la Compagnie de Montréal abandonna sa charge à son tour, cette charge fut formellement transmise par un acte de donation au séminaire de Saint-Sulpice, qui l'accepta.

M. de Mézy, alors gouverneur général, érigea de suite l'île de Montréal en sénéchaussée royale, et nomma Artus de Saily juge, Charles Le Moyne procureur du roi, et Bénigne Basset premier greffier et notaire de la sénéchaussée. Cela mécontenta les sulpiciens du séminaire, qui nommèrent à leur tour Charle D'Ailleboust des Musseaux juge et Basset greffier de la sénéchaussée royale, notaire royal et commis greffier pour les seigneurs. Le gouverneur, appuyé par Mgr de Laval, ne se tint pas pour battu, et, dans une visite qu'il fit à Montréal, révoqua la nomination de Basset, et remplaça celui-ci comme greffier et notaire par Nicolas de Mouchy. Mais, après pétitions et contre-pétitions adressées au ministre, le séminaire finit par avoir gain de cause, et Bénigne Basset fut réintégré dans ses fonctions.

La conduite de celui-cidans toute cette affaire prouve à l'évidence qu'il avait jeté sa fortune dans le même plateau où pesait celle du parti de Montréal contre celui de Québec; il en résulta pour lui une période assez précaire. A la longue, le gouverneur Perrot et M. de Brucy son lieutenant, s'étant constitués avec certains autres, les champions des plus acharnés partisans de Montréal, ils finirent par se trouver en conflit direct avec les autorités supérieures; et comme Basset était le seul notaire dans Montréal, ses clients l'entraînèrent dans leur disgrâce. En 1673, on le suspendit de ses fonctions pour un espace de quatre mois. Cabazier, un huissier, reçut instruction de le remplacer dans l'intervalle; ajoutons que le pauvre notaire avait été de plus condamné à payer une amende assez forte. Cependant, sur ses représentations au Conseil Souverain, cette amende fut réduite à vingt livres, et les quatre mois de suspension à trois semaines seulement, "le tout de grâce et attendu l'extrême nécessité de sa famille." Il avait refusé communication de certains documents aux parties intéressées, et avait agi sur l'autorisation de Perrot, qui ne possédait aucuns pouvoirs; on l'accusait en outre de ne pas tenir son greffe parfaitement en ordre. Si cette dernière accusation était fondée, il faut que le brave notaire se soit grandement amendé,

car rien n'est plus admirablement classifié que les papiers de M^e Basset tels qu'on les retrouve aujourd'hui.

Quelques années après, il abandonna sa charge officielle de greffier, et M^e Cabazier lui succéda. Dès lors, il se borna à l'exercice de sa profession de notaire, et il ne paraît plus avoir été tracassé par les ennuis et les mécomptes de la vie publique.

Petit à petit, il se fit acquéreur de différentes propriétés dans la ville et au dehors, donna une teinte plus aristocratique à son nom en y ajoutant *sieur des Lauriers*, et parut rechercher la position du citoyen enrichi plutôt que les dignités professionnelles ; car, dans un acte rédigé par lui-même, vers cette époque, on le trouve désigné sous le titre de "bourgeois." Il représentait aussi ses amis Le Ber et Le Moyne comme procureur pour leurs transactions commerciales.

La vie de sa famille s'écoulait non moins paisible. Peu de temps après son mariage, les seigneurs lui avaient fait don d'un morceau de terrain sur la rue Saint-Paul, où s'élèvent aujourd'hui les entrepôts de MM. Lyman Frères, à la condition qu'il bâtit et payât une rente annuelle nominale. Il y construisit une petite maison. C'est là que se passèrent les premières années du ménage, et que naquit le fils aîné nommé Jean, d'après son grand-père. Plus tard, M^e Basset acheta sa propriété de la rue Saint-Sulpice, et s'installa, pour le reste de son existence, dans cette humble demeure qui semblait blottie à l'ombre du clocher paroissial.

Il était fort attaché à sa femme ; leur sept enfants, garçons et filles, grandirent sous le toit paternel ; et, sauf la perte d'une enfant mort en naissant, rien ne paraît avoir obscurci leur bonheur domestique. Aucun des garçons ne fut tenté par l'esprit d'aventures qui prévalait à cette époque. Était-ce hérédité, ou simplement pacifique disposition d'esprit, favorisée par leur vie paisible et calme, dans cette demeure où les sons de la cloche sainte troublaient seuls le silence et où des odeurs d'encensoir se glissaient avec les brises de l'été ? Toujours est-il qu'ils menèrent ensemble une douce vie d'intérieur, sans se laisser entraîner par le besoin d'émotions et la passion des voyages qui s'emparait alors de presque toute la jeunesse du pays. L'un des fils, Basset de Légnière, embrassa la profession d'arpenteur, et nous trouvons de ses notes sur d'informes bribes de papier, écrites d'une main rude et peu exercée. M^g. Tanguay dit que l'aîné, Jean, se noya en

1679, avec un commis de M. de La Salle nommé Ptoleme, mais c'est une erreur, car M^e Basset parle de lui comme vivant, dans un acte daté du 13 février 1681. Angélique une des filles, qui avait reçu son éducation à l'Hôtel-Dieu et qui désirait depuis longtemps faire partie de la communauté, reçut d'une dame inconnue la dot nécessaire à son admission, dot que ses parents ne pouvaient lui fournir, et elle se fit religieuse. Un seul des enfants s'est marié : la deuxième des filles qui s'appelait Jeanne. Elle partageait certainement les idées de ses frères à l'endroit des aventures, car elle ne se risqua sur la mer incertaine du mariage, qu'après avoir atteint l'âge expérimenté de soixante et un ans ; elle épousa Etienne de Miray sieur de l'Argenterie, et devint la belle-mère de trois grandes demoiselles.

M^e Basset était un greffier trop consciencieux pour ne pas être jaloux de ses privilèges, et ne pas exiger qu'on le traitât avec toute la déférence due à sa position. En 1666, il obtint un jugement contre Jacques de la Porte, un méchant querelleur qui l'avait grossièrement insulté, comme il en avait insulté d'autres. Le jugement était précis dans ses termes et suffisamment sévère pour venger la dignité outragée du fonctionnaire, car Jacques de la Porte fut condamné à faire des excuses publiques, à passer vingt-quatre heures en prison, à payer une amende de six livres au fisc et une chopine d'eau-de-vie de la valeur de vingt sous au demandeur, à première réquisition.

Cependant, même un personnage de la respectabilité de notre notaire peut avoir ses moments de faiblesse, car la dernière inscription d'un petit livre où l'on enregistrait les amendes imposées pour de légères offenses, porte ces mots en date du 15 février 1678 : " Entre M^e Bénigne Basset demand^r à l'encontre de Jacques St-Yves, Le S^r Basset pour son Irrévérence et Insolence condamné à 3 f. d'amende. "

Il est intéressant de constater que le sérieux notaire avait ses amusements aussi bien que ses soucis, et trouvait moyen de se distraire des labeurs de sa charge en suivant son chien à travers les champs. Comme un véritable sportsman, il n'était nullement jaloux de sa propriété ; une fois il prêta un chien de prix à son voisin LeMoyné de Sainte-Hélène, qui, ayant eu le malheur de le perdre dans les bois, promit au notaire de lui donner un canot d'écorce comme compensation. Dans le bruit du bombardement

de Québec par sir William Phipps, ce détail fut oublié, et de Sainte-Hélène, retenu dans la ville victorieuse, ne revint pas remplir sa promesse. Deux ans plus tard, dans le règlement de sa succession une réclamation ayant été produite à ce sujet, de la part de M^e Basset, celui-ci reçut, par l'entremise du sieur de Monic approuvé par M. de Longueuil, la jolie somme de quarante-quatre livres pour la perte de son chien.

M^e Bénigne Basset exerça sa profession de notaire durant plus de quarante ans. Il fit aussi de l'arpentage, dressa les procès-verbaux des premières rues de la ville, tira les lignes entre les voisins, rédigea leurs contrats de mariage, leurs testaments et leurs inventaires, copia et conserva des papiers précieux, qui, entre des mains moins soigneuses auraient disparu, nous transmettant ainsi une foule de détails intéressants qui font revivre devant nous une époque dont maints côtés sociaux nous échapperaient sans cela.

Sa laborieuse carrière se termina avec le siècle. Le 9 de juillet 1699, il rédigea son dernier acte, et abandonna tout travail pour veiller au chevet de sa fidèle compagne. Avant la fin du mois, celle-ci mourut; et six jours plus tard, les restes de M^e Bénigne Basset lui-même furent déposés près d'elle, "en présence d'une grande affluence de personnes de l'un et de l'autre sexe," ainsi qu'il est officiellement constaté dans le registre de la paroisse.

On retrouve une dernière trace de la famille dans la vente de la vieille demeure de la rue Saint-Sulpice, en 1722. L'un des fils vécut jusqu'en 1737. Avec lui s'éteignirent, dans la Nouvelle-France, les trois seules générations que nous ayons connues de la famille Basset.

WM. McLENNAN.

REVUE ÉTRANGÈRE

Le voyage que M. Carnot vient de faire dans les principales villes de France a été une série de fêtes et d'ovations. Bien que nous n'attachions pas plus d'importance qu'il n'en faut à ces acclamations de commande, nous croyons cependant qu'on peut y voir dans une certaine mesure un reflet de l'opinion publique qui tend décidément vers le calme et la stabilité. Le peuple est fatigué des secousses et des appréhensions ; il sait, du reste, que tous les intérêts souffrent quand la tranquillité est menacée, et que chaque jour d'agitation est autant de perdu pour la fortune publique et pour son bien-être à lui. Nécessairement, il y a toujours les intrigants, les exploités — dans les villes surtout — qui crient et se démènent ; mais ils ne réussissent pas à entraîner la foule qui se tient sagement du côté de l'autorité établie. On en a un exemple dans les fameuses démonstrations du premier mai qui devaient, au dire des meneurs, ébranler toutes les capitales de l'Europe, et qui, en somme, n'ont fait trembler et n'ont gêné personne.

Ce voyage de M. Carnot a provoqué un incident assez singulier. On sait que, pendant son séjour en Corse, le président de la république a visité la maison dans laquelle est né Napoléon I^{er}. Ce procédé a déplu, paraît-il, au prince Napoléon-Jérôme, qui s'en est plaint dans les termes suivants :

« Monsieur le Président, vous avez fait un voyage en Corse ; je n'aurais rien à dire à cela si, en allant dans la maison où mon oncle est né, vous n'aviez commis un acte de grave inconvenance.

Cette maison n'appartient pas au gouvernement. Vous n'aviez aucun droit d'en franchir le seuil.

« Qu'y a-t-il de commun entre le premier consul qui, dans l'espace de quelques mois a fait une France nouvelle, et votre gouvernement avec son œuvre de désorganisation journalière ? Qu'y a-t-il de commun entre l'empereur qui est tombé victime de la grandeur même de son système, et votre régime parlementaire qui meurt de sa propre impuissance ? Comment pouvez-vous,

vous qui sans raison me proscrivez, moi son héritier, oser rendre un hommage hypocrite au berceau du grand homme ?

“ Bornez-vous à être le chef d'un gouvernement de parti qui ruine la France. Profitez de vos appointements et de vos places plutôt occupées que remplies, mais laissez-nous nos souvenirs et nos infortunes, et ne m'insultez pas dans mon exil immérité par un acte de bravache. Votre visite n'est qu'une parodie, votre faux respect qu'une profanation contre laquelle il est de mon devoir de protester. ”

Voilà une lettre pour le moins singulière. On prétend, maintenant, qu'elle n'a jamais été écrite par le prince Napoléon, et que c'est un mauvais plaisant qui l'a communiquée à la presse pour amuser le public. Elle est pourtant dans le style du personnage, et les protestations se sont fait attendre bien longtemps. Quoi qu'il en soit, nous la reproduisons plutôt à titre de curiosité que comme document historique.

La question des pêcheries de Terre-Neuve a pris depuis quelque temps une tournure acrimonieuse qui pourrait amener des complications sérieuses, si les deux grandes puissances intéressées ne se hâtent pas de la régler définitivement au moyen d'un arbitrage ou par un nouveau traité. Le *modus vivendi* ne paraît plus satisfaisant. Voici de quelle manière en parle sir James Winter, ancien procureur général de la colonie :

“ Qu'est-ce que signifie ce *modus vivendi* ? Un voleur entre chez vous et s'empare de votre vaisselle. Vous le menacez de le livrer à la justice, et il vous propose un arrangement aux termes duquel il gardera la vaisselle pendant trois mois, tout en réservant vos droits de propriété absolue sur elle, mais sans que vous mêmes puissiez dès lors vous en servir. Accepteriez-vous cet arrangement ? Non, sans doute ! Eh bien, le *modus vivendi* arrêté entre l'Angleterre et la France n'est pas autre chose que le *modus vivendi* imaginé tout à l'heure pour le vol de la vaisselle. ”

“ On comprend, dit un journal français, que cette comparaison peu polie pour la France ait encore ajouté à la surexcitation des gens de Terre-Neuve. Mais ce sera tant pis pour eux, car la France n'a nullement l'intention de se laisser traiter comme le serait un voleur en train d'enlever de la vaisselle. Elle a des droits tellement bien établis que le cabinet de Londres a dû con-

sentir à un *modus vivendi*, jusqu'au jour où un arbitrage aura rendu possible la solution définitive de cette sempiternelle affaire."

Un grand nombre de ceux qui discutent cette question, d'ailleurs, même parmi les hommes publics de Terre-Neuve, se laissent plutôt guider par la passion que par un examen sérieux des faits. Ainsi, M. Bowers, rédacteur du *Daily Colonist* de Saint-Jean, et l'un des délégués qui ont parcouru récemment le Canada pour agiter l'opinion publique en faveur des prétentions des habitants de l'île, dit que les droits des pêcheurs français ont été concédés par l'Angleterre en 1857, aux termes d'une convention faite entre le cabinet anglais et Napoléon III. Et pourtant ces droits remontent à une époque bien plus éloignée, puisqu'ils ont été reconnus par le traité d'Utrecht en 1713, et confirmés par les traités de 1763, de 1783 et de 1814. Ce seul fait suffit pour montrer de quels sentiments sont animés les terre-neuviens qui dirigent le mouvement.

En Allemagne, le nouveau chancelier Von Caprivi s'affirme chaque jour davantage, et dans toutes les circonstances où il a parlé on a reconnu chez lui le véritable homme d'Etat. L'empereur paraît très heureux de ce que son choix ait été si tôt ratifié par l'opinion publique. Les seules nuages qui viennent un peu assombrir ce bonheur sont les déclarations, ou plutôt les explications que Bismark communique de temps à autre au public par des lettres à la presse, ou par ses réponses aux reporters des journaux. Depuis que le chancelier de fer ne fait plus de politique pour le compte de l'Allemagne, il n'a pas cessé d'en faire un peu pour son propre compte. C'est une vieille habitude dont il lui est impossible de se défaire. Mais l'empereur Guillaume entend en cela lui laisser toute liberté. " Ces incartades, dit-il, ne peuvent produire aucun mal ; elles ne prouvent qu'une chose, c'est que j'ai bien fait d'engager le prince à donner sa démission : il n'avait plus l'esprit de prudence nécessaire pour conduire la chose publique ; il était arrivé à l'âge où la retraite s'impose."

Voici, en tout cas, quelques-unes des paroles que M. de Bismark a prononcées tout récemment au cours d'une entrevue dont le *Matin* a publié un compte-rendu :

" Quand j'annonçai aux Parisiens le prochain bombardement, l'Angleterre et d'autres puissances m'adressèrent des représenta-

tions éloquentes. On me fit valoir la beauté des monuments, le prix infini des trésors artistiques, le caractère presque sacré de la capitale de la civilisation. On me traita de Vandale et de barbare.

“ Je pensai que la barbarie consistait à entourer de forts et de remparts une ville si belle, si riante et si riche, à en faire une place de guerre, un camp retranché, à la désigner à l'ennemi comme le nœud de la résistance, puis à s'y réfugier après des défaites en rase campagne, à invoquer, pour s'y protéger et y perpétuer la guerre, les arts et la civilisation. Nous n'avons pas entouré de murailles notre Berlin.”

Il y a de bonnes vérités dans ces paroles.

Un peu plus loin, il ajoute :

“ L'Allemagne, jamais, entendez-vous, jamais, n'attaquera la France ; jamais elle ne provoquera la France à l'attaquer ; jamais elle ne cherchera, de près ou de loin, directement ou indirectement, un prétexte de guerre....

“ Notre patrie est complète ; vous faire la guerre, pourquoi ? Nous n'avons plus rien à vous prendre. La faire à d'autres, dans quel but ? Nous ne prétendons rien à la Hollande ; nous ne voulons rien non plus des provinces baltiques.... Nous estimons que l'intégrité de la France, comme celle de l'Autriche, constitue une nécessité européenne. Nous comprenons à merveille que la Russie intervienne pour protéger la France, si nous l'attaquions, comme nous interviendrons pour protéger l'Autriche, si la Russie l'attaque.

“ Pour moi, j'ai voulu la paix avec la France, je dirai que je l'ai voulu quand même.”

Eh bien, tant mieux. Il n'en est pas moins apparent, cependant, que l'âge a refroidi de beaucoup la fougue du prince chancelier.

Nous avons mentionné, dans notre dernière revue, les cruautés révoltantes qu'on fait subir aux prisonniers en Sibérie. Voici les derniers événements qui ont provoqué dans le monde civilisé un cri d'indignation. La presse d'Europe en a peu parlé, car il paraît que les puissances ne tiennent pas à déplaire au tsar. Le *Times* de Londres a été plus hardi, et a raconté les faits, tandis que les journaux des États-Unis, avec leur indépendance ordinaire,

ont tonné contre le gouvernement russe. Ces faits se sont passés il y a déjà assez longtemps, en mars 1889 ; mais les nouvelles ne vont pas vite dans ces terribles régions, et le correspondant du *Times* n'a reçu ses renseignements qu'en janvier dernier.

Le gouverneur Ostashkin, de la petite ville d'Yakutsk, dans la Sibérie orientale, avait décidé d'envoyer dans l'extrême nord une trentaine de prisonniers politiques parmi lesquels se trouvaient un certain nombre de jeunes filles. Le voyage à cette époque de l'année était extrêmement dangereux, et les prisonniers, du reste, manquaient des provisions de bouche et des vêtements nécessaires pour traverser une région où le thermomètre enregistre des températures de 40 ou 50 degrés (Fahrenheit) au-dessous de zéro, et dont les relais sont à des distances considérables. C'était marcher vers une mort certaine. Ils firent donc présenter au gouverneur une humble pétition dans laquelle ils demandaient, en termes respectueux, quelques changements dans les conditions du voyage, et se réunirent dans une salle pour attendre la réponse. Cette réponse arriva promptement. Le gouverneur dépêcha sur le champ une compagnie de cosaques avec ordre de déloger les pétitionnaires et de les conduire à la cour de police. Quelques-uns de ces pauvres prisonniers, ne comprenant pas ce qu'on voulait d'eux, firent un peu de résistance : c'est alors que le massacre commença.

Les soldats se servaient de leurs armes comme ils l'auraient fait contre une bande de loups ; " c'était horrible, " dit le correspondant du *Times*. Six des prisonniers, y compris une jeune fille, ont été tués, neuf ont été blessés grièvement et les autres ont tous été traités avec la dernière brutalité. Tous les survivants, blessés ou non, ont été ensuite traduits devant un conseil de guerre sous prévention de " résistance à l'autorité, " et condamnés jusqu'au dernier. Trois ont été pendus ; quatorze, y compris quatre femmes, ont été condamnés à la servitude pénale à perpétuité. Les autres ont été envoyés, pour des périodes plus ou moins longues, dans les mines et dans les terribles villages de Verkhoyansk et Sredni Kolynsk, à l'extrême nord de la Province.

L'autre incident s'est produit à la prison de Kara. Mme Sihida, de naissance noble, trouvée coupable d'avoir en sa possession des brochures révolutionnaires, avait été condamnée à la

servitude pénale et conduite à cette prison. Une de ses jeunes sœurs l'avait accompagnée pour lui donner ses soins. Cette jeune fille était d'une grande beauté et eut le malheur, en arrivant, d'être remarquée par le directeur de la prison, qui l'insulta brutalement. Elle répondit par un soufflet. Il la fit sur le champ dépouiller de ses vêtements et fouetter de la manière la plus cruelle. Folle de douleur et de honte, et redoutant de nouveaux outrages elle mit fin à ses jours en prenant du poison. Plusieurs de ses compagnes, terrifiées comme elle, suivirent son exemple. A cette nouvelle les prisonniers politiques du poste voisin firent entendre des protestations indignées, et voulurent se révolter. On fit comme à Yakutsk. On sabra dans le tas. Quarante et un prisonniers ont été ainsi massacrés.

Ces faits — parfaitement attestés, malgré les dénégations du gouvernement russe — ont enfin fait ouvrir les yeux sur des horreurs dignes du royaume de Dahomey ; et dans tout le monde civilisé on a flétri comme ils le méritent ces barbares d'une autre époque.

Le tzar — tout occupé des nihilistes — entendra-t-il ces protestations ? Nous l'espérons sans y compter trop.

La grande entreprise du percement de l'isthme de Panama, qui avait d'abord fait naître tant d'espérances et provoqué un si bel enthousiasme, court sérieusement le risque d'être abandonnée. Une commission d'ingénieurs, chargée de faire l'examen des travaux, vient de publier son rapport dont les conclusions ne sont pas tout à fait favorables à la poursuite de ce gigantesque projet. Il faudrait pour continuer l'œuvre, sacrifier dans une certaine mesure les intérêts des premiers actionnaires et faire souscrire de nouveaux capitaux. Mais, les capitalistes ne se montrent pas disposés à risquer davantage et font la sourde oreille. Le seul autre moyen de reprendre les travaux serait d'obtenir que quelque Etat complaisant consentit à garantir l'intérêt des nouvelles obligations, qui se chiffraient par un nombre fort respectable de millions. Il est peu probable, cependant qu'on arrive à ce résultat. En attendant le "Grand Français," qui a conçu ce projet et en a commencé l'exécution, fatigué par l'âge aussi bien que par les déceptions, s'affaiblit de jour en jour et semble près de sa fin.

La grande exposition de Chicago, qui devait éclipser toutes les autres expositions antérieures et surtout celle de Paris, semble

également entrer dans une phase d'immobilité. On n'a pas même réussi encore à s'entendre sur le choix du terrain, et les difficultés vont s'accumulant autour de ce projet. Les spéculateurs seuls s'agitent sérieusement et font la hausse et la baisse sur les terrains qui ont quelque chance de fixer l'attention du comité. Et New-York, à qui on a enlevé l'exposition, sourit et laisse faire, songeant peut-être qu'elle s'est tirée à bon marché d'un fort mauvais pas.

NAPOLÉON LEGENDRE.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

UN VOYAGEUR DES PAYS D'EN HAUT, par l'abbé G. Dugas, missionnaire. In-8 de 142 pages. — Montréal, Beauchemin & Fils. — 1890.

Ce très intéressant petit ouvrage n'est pas précisément une biographie, bien qu'on y suive les traces d'un voyageur qui n'est pas un mythe ; c'est plutôt une monographie destinée, comme le dit l'auteur, à conserver le souvenir de ce que faisaient autrefois nos Canadiens dans les pays du Nord. Leurs faits et gestes se ressemblaient dans toutes les grandes lignes ; aussi en suivant Jean-Baptiste Charbonneau, le héros du livre, on peut se faire une idée exacte des goûts, des aventures, des fatigues, parfois des angoisses, comme aussi des jouissances de ces hommes à part, alliant de la manière la plus étrange, dans les vastes solitudes du Nord-Ouest, les goûts de la liberté sauvage avec les qualités et trop souvent les vices de la vie civilisée.

L'auteur, pour atteindre son but, se trouve obligé de mettre le lecteur au courant de la manière d'agir des deux grandes Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, ainsi que de leurs luttes acharnées jusqu'à ce qu'elles se soient fondues l'une dans l'autre en 1821 ; car tout cela est intimement lié aux aventures de nos *Voyageurs d'En Haut*. Il résulterait, des études de l'auteur, que le plus beau rôle, pour ne pas dire le moins mauvais, n'a pas été celui de la Compagnie Canadienne du Nord-Ouest.

On voit déjà poindre, dans les agissements des agents de ces puissantes compagnies, ces traitements injustes, barbares même, qui ont souvent exaspéré les tribus sauvages et les ont portées parfois à de terribles représailles. Ces injustices à l'égard des sauvages, qui ont été si fréquentes aux Etats-Unis, se sont trop souvent produites aussi sur le territoire qui fait maintenant partie de la confédération canadienne, et on peut y voir le germe des difficultés qui ont abouti aux tristes conflits des dernières années.

Nous félicitons M. Dugas de son zèle : nous lui devons déjà la biographie de Mgr Provencher. Missionnaire au Nord-Ouest depuis plus de vingt ans, il doit avoir dans ses cartons bien d'autres matériaux intéressants, et nous espérons qu'il fera encore part au public du fruit de ses recherches.

T. H.

THE CARTOGRAPHY OF THE GULF OF ST. LAWRENCE, FROM CARTIER TO CHAMPLAIN. By *W.-F. Ganong*, A. M. — In-4, 42 pp. — 1890. (Reproduction des Mémoires de la *Soc. Roy. du Canada*.)

Nous avons déjà rendu compte, dans le *Canada-Français*¹ d'un précédent travail de M. Ganong, et nous nous sommes même permis de différer d'opinion avec lui sur certains points de l'itinéraire du premier voyage de Jacques Cartier. M. Ganong n'a évidemment aucun parti pris, car il tient compte de toutes les observations, et il a bien voulu faire attention même à notre petit article. Mais cette fois M. Ganong revient à la charge avec une telle abondance de probabilités que nous rendons volontiers les armes.

Le but de l'étude actuelle que M. Ganong a présentée à la section anglaise de littérature de la *Société Royale du Canada*, a été de constater l'influence de Jacques Cartier sur la détermination de la carte du Golfe St-Laurent. Aussi l'auteur a-t-il enrichi son travail de la reproduction des meilleures cartes publiées sur le golfe depuis le temps de Cartier jusqu'à celui de Champlain, et il les discute avec beaucoup de tact et d'impartialité.

Le résultat de cette savante étude est que Jacques Cartier est le seul qui ait donné des idées vraiment originales sur les positions relatives des places qu'il a visitées dans le golfe. Ceux qui ont dessiné et publié des cartes du golfe après Cartier jusqu'à Champlain exclusivement n'ont fait que copier ou traduire Cartier plus ou moins exactement, dessinant de fantaisie ce que celui-ci avait laissé indécis parce qu'il ne l'avait pas vu, ou ajoutant sur ouï-dire, sans avoir vu eux-mêmes.

C'est donc un nouveau titre de gloire non traité jusqu'ici pour le grand découvreur du Canada. Ce qui fait voir que, malgré les nombreux travaux faits sur Jacques Cartier, la matière n'est pas épuisée.

Cette année même, à la section française de littérature de la *Société Royale*, notre savant archéologue, M. l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, a présenté, sur les voyages de l'illustre navigateur malouin, un mémoires qui a été toute une révélation. Jusqu'à présent on supposait que le calendrier usité par Jacques Cartier était notre calendrier ordinaire de douze mois comptés de janvier à janvier, ce qui donnait lieu à des difficultés presque insolubles dans l'agencement des dates. M. Verreau a fait voir que Jacques Cartier s'est servi d'un autre calendrier en usage en France de son temps, et qui comptait l'année de Pâques à Pâques. Cette heureuse découverte est un

rayon de lumière qui jette un merveilleux jour sur ce qui, jusqu'à présent, paraissait inexplicable, à moins de supposer des erreurs de copies, explication toujours hasardeuse et dangereuse, bien qu'évidemment cela puisse se rencontrer quelquefois.

Nous répéterons donc ce que nous disions dans notre premier article : Courage, Messieurs les savants, creusez les vieux documents de notre histoire. Il y a là encore des mines précieuses. Qui sait si, comme nous le faisait remarquer M. l'abbé Verreau, il ne résultera pas de ces recherches, sans rien diminuer de la gloire si justement attachée au nom de Jacques Cartier, un rejaillissement du mérite des voyages de celui-ci sur son illustre souverain, François I, qu'on semble trop oublier et négliger ? N'est-ce pas ce grand roi en effet qui, dès 1523, envoyait Verrazano dans nos parages, qui plus tard y envoyait Jacques Cartier, et qui voulait essayer de la colonisation dès 1541 ? En un mot, sans François I, aurions-nous Jacques Cartier ?

T. II.

OUVRAGES ENVOYÉS AU CANADA-FRANÇAIS.

LE SYSTÈME TORRENS DE TRANSMISSION D'IMMEUBLES.—Rapport de la Chambre de Commerce de Montréal. — In-8 de 14 pages. — Montréal. — 1890.

Exposé de ce système, qui a pour but la simplification et la diminution des frais des transactions concernant les immeubles.

LA NATURE, LA RACE, LA SANTÉ, dans leurs rapports avec la productivité du travail. Applications à la Province de Québec, par F.-A. Baillaingé, Ptre. — In-24 de 98 pages. — Joliette. — 1890.

* Opuscule rempli de bons conseils et dont le but est clairement indiqué par le titre.

MANNA QUOTIDIANUM SACERDOTUM, sive preces ante et post Missæ celebrationem ... edidit ... *Jacobus Schmitt*. — 3 vol. in-12 d'environ 600 pages chacun. — Fribourg en Brisgau, librairie Herder. — 1890. — Prix, 11f.25 brochés.

Recueil de prières avant et après la messe, pour tous les jours de l'année et pour les principales fêtes des saints. L'auteur y a joint, pour chaque jour, des points de méditations très courts mais très substantiels. Excellent ouvrage pour obvier aux dangers de la routine. Il est en latin.

HOFFMANN'S CATHOLIC DIRECTORY AND CLERGY LIST QUARTERLY. Grand in-12 de 656 pages. Milwaukee, Wis.

Rempli de renseignements très précis sur le clergé des États-Unis et du Canada. Bien que cet almanach soit annuel, il publie, tous les trois mois, une liste corrigée du clergé des deux pays. Le tout pour la modique somme de 50 centins par année.

COURS DE CRAYON, par F.-A. Baillaingé, Ptre. — In-18 de 224 pages. — Joliette. — 1889.

“ Légère esquisse de ce que la vie réelle, prise sur le vif, a jeté sur ma route durant les vacances de 1887 ”, dit l'auteur dans son *Introduction*. — Cet opuscule, très animé, très gai, très intéressant, présente peut-être un trop grand étalage de noms propres : à la place des intéressés, nous aimerions mieux les voir remplacés par des X et des Z. La vie intime nous semble avoir ses droits de réserve, sans quoi il faudrait se défier même de ses amis, ce qui ôterait à l'intimité beaucoup de ses charmes,

T, H.